



**La responsabilité
climatique
des entreprises
l'élargir aux émissions
indirectes !**



Mars 2016

Rédaction :

Meike Fink || Chargée de mission climat et énergie
Réseau Action Climat (RAC-F)

Soutien :

Publication réalisée avec le soutien de l'Ademe
et du Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer.

Les auteurs sont seuls responsables du contenu
de cette publication, qui ne reflète pas
nécessairement l'opinion des financeurs
et des entreprises analysées. Les financeurs ne sont
pas responsables de l'usage qui pourrait être fait
des informations qui y sont contenus.

Mise en page :

Christian Mattiucci

ISBN 978-2-919083-07-7

Introduction, synthèse et recommandations	5
Cadrage de l'étude	5
Synthèse de l'étude	6
Glossaire	14

Reporting des émissions de gaz à effet de serre et objectif climat les différents profils des entreprises analysées	15
Air France KLM	17
Alstom Transport	19
BNP Paribas	20
Capgemini	22
Carrefour	23
Crédit agricole	24
Danone	26
EDF	28
ENGIE	30
Lafarge	32
L'Oréal	33
Pernod-Ricard	34
Renault	35
Sanofi	37
Schneider Electric	38
Société générale	39
Suez	41
Total	42
Veolia Environnement	44
Vinci	46

Les objectifs climatiques des entreprises	48
--	-----------

Reporting carbone des entreprises CDP & Beges	50
---	-----------



Introduction, synthèse et recommandations

Cadrage de l'étude

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le Réseau Action Climat (RAC) a analysé les informations dans les bilans d'émissions de gaz à effet de serre réglementaires et les reporting carbone de 20 entreprises françaises présentes à l'échelle internationale afin d'étudier comment sont prises en compte (ou non) les émissions indirectes (dites de scope 3¹) dans le reporting et dans la définition d'éventuels objectifs climatiques.

SOURCES ANALYSÉES

Les sources analysées dans le cadre de cette étude étaient les Bilans de gaz à effet de serre réglementaires en France (Beges)² sur l'année 2011 (et pour certaines entreprises 2014), les reporting carbone au CDP³ (auparavant Carbon Disclosure Project) des années 2011 et 2014 ou 2013, les rapports annuels et les rapports RSE⁴. Par ailleurs des échanges par téléphone ou par écrit avec les personnes en charge de la question du reporting carbone de la majorité des entreprises analysées ont permis de compléter les informations⁵.

1. Les émissions indirectes de l'amont (achat de matières, transport amont, déplacements des salariés, etc.) et de l'aval (utilisation des produits par les consommateurs et fin de vie des produits, transport aval, etc.) de la chaîne de valeur d'un produit ou service.

2. www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-du-dispositif_33309.html

3. www.cdp.net/en-US/Pages/HomePage.aspx

4. RSE : La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est l'application du développement durable par les entreprises. On peut mesurer l'engagement des entreprises concernant la RSE grâce au reporting extra-financier.

5. Il a été possible d'organiser un échange avec toutes les entreprises à l'exception des suivantes : Lafarge, Schneider Electric, Vinci.

6. La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs (voir extrait de l'article L.229-25) dont les entreprises françaises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM).

CHOIX DES ENTREPRISES ANALYSÉES

20 entreprises ont été analysées dans le cadre de cette étude : l'objectif était de choisir des entreprises soumises à l'obligation de l'Art. 75⁶ qui avaient également communiqué leurs émissions au moins une fois au CDP et de couvrir des secteurs d'activités différents.

Avertissement. Du fait du petit nombre d'entreprises analysées dans le cadre de cette étude, une interprétation statistique des données n'est pas significative. Cependant la synthèse de l'étude porte sur des tendances observées au sein du panel.

Entreprise	Secteur d'activité	Code APE
Air France KLM	Aviation	51
Alstom	Transport	49
BNP Paribas	Finance	64
Capgemini	Informatique	62
Carrefour	Grande distribution	47
Crédit agricole	Finance	64
Danone	Agroalimentaire	10
EDF	Energie	35
Engie	Energie	35
L'Oréal	Cosmétique	20
Lafarge SA	Ciment	23
Pernod-Ricard	Agroalimentaire	11
Renault	Automobile	29
Sanofi	Santé	21
Schneider Electric	Gestion de l'énergie	27
Société générale	Finance	64
Suez Environnement	Eaux - assainissement	36-39
Total	Energie	06
Veolia Environnement	Eaux - assainissement	36-39
Vinci	BTP	42

Synthèse de l'étude

Quelle responsabilité climatique des entreprises ?

Une étude récente montre que 78 % des émissions industrielles mondiales de CO₂ et de méthane en 2010 ont été émises par seulement 90 entreprises, à travers notamment la production et vente d'hydrocarbures et de ciment⁷. Ce choix d'allocation des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribue la responsabilité climatique au producteur – les entreprises. Les GES des produits vendus aux consommateurs finaux comme les énergies fossiles pour le chauffage ou le transport et le ciment pour la construction de maisons sont ici comptabilisés dans le bilan carbone des entreprises productrices⁸.

Pour l'année 2014 les émissions liées aux énergies fossiles vendues représentaient 92 % des émissions totales (scope 1, 2 et 3) de Total.

Un autre exemple qui montre l'importance du périmètre pour évaluer la responsabilité climatique de certaines entreprises : si le total des émissions du Crédit agricole est calculé en intégrant le poste des émissions liées aux actions financées, le Crédit agricole émet à lui seul l'équivalent d'un tiers des émissions territoriales françaises⁹. Par rapport à ce total, les émissions directes des bâtiments du Crédit agricole et des déplacements de ses salariés, ne représentent que 0,4 %.

La représentation de l'impact carbone d'une entreprise dépend donc énormément du choix du périmètre d'analyse qui est fait en règle générale par l'entreprise elle-même. Aujourd'hui la prise en compte des émissions indirectes (ou scope 3) est recommandée mais reste un exercice volontaire dans le cadre des bilans de gaz à effet de serre réglementaires en France¹⁰ et des reporting comme le CDP (auparavant Carbon Disclosure Project)¹¹ qui représentent en soit des outils volontaires. Aussi les pratiques de présentation des émissions dans le cadre des reporting RSE paraissent peu encadrées concernant le scope 3¹².

Pour interpréter le reporting carbone d'une entreprise et pouvoir apprécier l'ambition de ses objectifs de réduction, il faut donc être vigilant quant au périmètre choisi par l'entreprise pour la comptabilisation de ses émissions. Seulement si l'entreprise présente l'impact climatique globale de ses activités dans ses bilans des gaz à effet de serre il est possible de savoir si les émissions pertinentes ont été prises en compte à la fois dans le reporting et pour la définition de sa stratégie climatique.

Ceci est le prérequis nécessaire pour pouvoir s'interroger sur l'adéquation d'un objectif de réduction de gaz à effet de serre d'une entreprise avec une trajectoire de réchauffement climatique bien en deçà de 2°C, voire de 1,5°C¹³.

Le poids des émissions indirectes

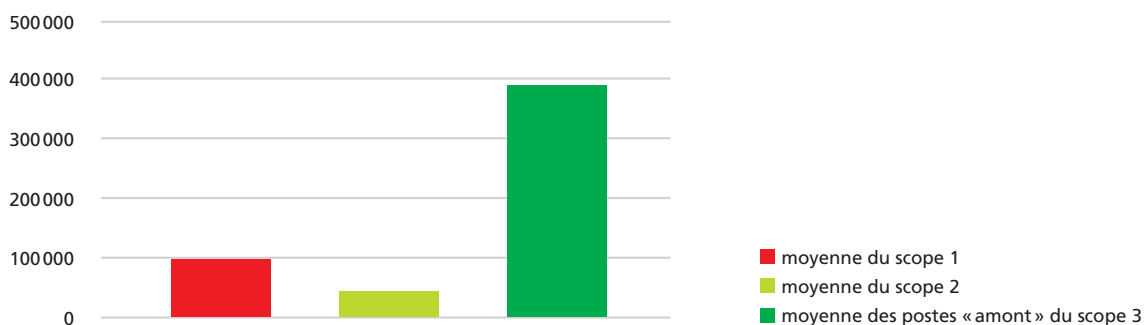
A part pour certains secteurs d'activités, comme ceux soumis au système de quotas de CO₂ européen, dont les scopes 1 et 2 représentent en règle générale les émissions les plus importantes, le scope 3 peut rapidement représenter 3 à 4 fois les émissions des scopes 1 et 2.

Par exemple les émissions du scope 3 de Renault, qui effectue un reporting très complet sur ce périmètre, représentent 99 % des émissions reportées en 2014. Le poids des émissions indirects d'Air France qui a communiqué également sur plusieurs postes du scope 3 ne représente par contre que 8 % car la majorité des émissions sont dues à la combustion du kérosène comptabilisée en émissions directes scope 1.

L'analyse des rapports envoyés au CDP de 4000 bilans d'émissions (pour son rapport 2015¹⁴) montre que les émissions en amont de la chaîne de valeur représentent en moyenne le double des émissions des scopes 1 et 2 d'une entreprise.

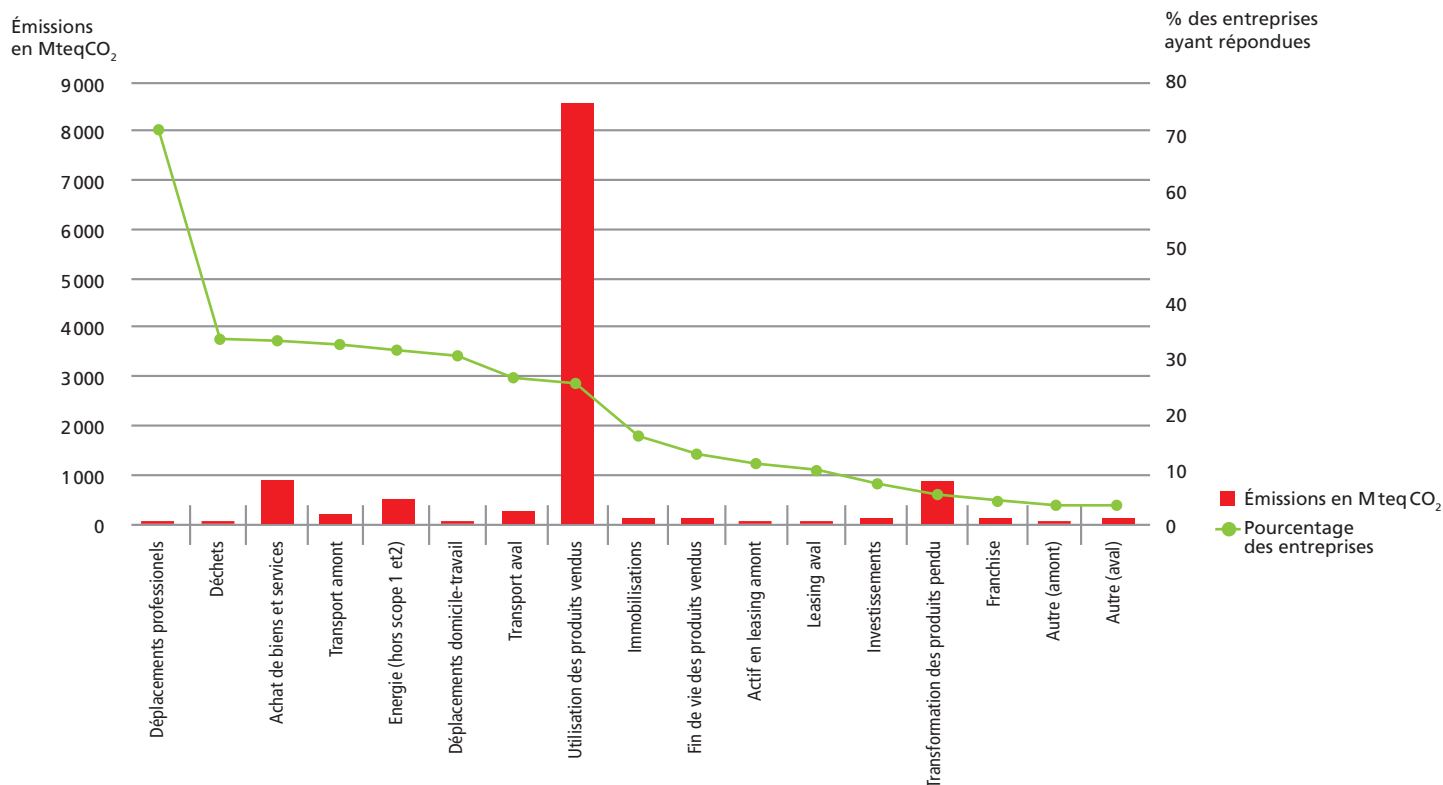
Moyenne des émissions du scope 1, scope 2 et des postes en amont du scope 3 en 2015

Source : CDP (2015) « Committing to climate action in the supply chain » (4000 entreprises analysées)



Pourcentage des entreprises qui communiquent sur différents postes du scope 3 et émissions communiquées par poste du scope 3

Source : CDP (2013) Global 500 Climate Change Report 2013



Cette différence peut même aller jusqu'à 7 fois pour des entreprises spécialisées dans la distribution des biens jusqu'au consommateur final. Dans son rapport de 2015, l'équipe du CDP constate que deux tiers des répondants publient les émissions d'au moins deux postes du scope 3. Il est assez remarquable que ce taux ait augmenté de 29 % à 63 % entre 2010 et 2015. Une analyse sur la prise en compte par les entreprises des postes « pertinents » dans la sélection des postes d'émissions reportés n'a par contre pas été effectuée.

Le graphe ci-dessus correspondant à l'année 2013 donne déjà un début de réponse ; il montre à la fois le pourcentage des entreprises ayant reporté pour chaque poste du scope 3 et les émissions cumulées des différents postes.

Le poste qui apparaît le plus dans les reporting des entreprises (70 %) est celui des déplacements professionnels qui est relativement peu significatif en termes d'impact climatique. Le poste de l'utilisation des produits vendus¹⁵ qui est reporté par moins de 30 % des entreprises cumule quant à lui 10 fois plus d'émissions que le prochain poste le plus pertinent qui est celui de l'achat des biens et services.

A l'échelle plus macroéconomique, l'analyse de la répartition du poids des émissions des 3 scopes¹⁶ pour différents secteurs d'activité, pour répondre à la demande finale en France en 2007¹⁷ (ci-dessous), montre des « profils carbone » très différents. La médiane des émissions du scope 3 (qui ne sont pas différenciées selon les postes du scope 3 mais selon leur origine : nationales et importées) se situe à 63 % confirmant ainsi le rôle important de celles-ci.

7. Heede, Richard (2014) « Tracing anthropogenic carbon dioxide and methane emissions to fossil fuel and cement producers, 1854–2010 » ; *Climatic Change* (2014) 122:229–241

8. Cette étude montre également la responsabilité historique de ces mêmes 90 entreprises. Elles sont responsables de 63 % des émissions cumulées entre 1751-2100.

9. Il s'agit d'une manière de présenter la responsabilité élargie d'un acteur. Le consommateur final est l'acteur « direct » de ses émissions et doit bien évidemment se préoccuper de son empreinte carbone ! Il ne suffit pas de dire que la responsabilité incombe uniquement à l'entreprise qui a mis à disposition le gazole.

10. Rose, Cochard, Courcier (2013) « Pour une approche catabolique de l'empreinte carbone induite des établissements financiers », Jan-Mars 2013 *Analyse Financière* n° 46

11. La Loi Grenelle 2 portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs (voir extrait de l'article L.229-25) dont les entreprises françaises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM).

12. www.cdp.net/en-US/Pages/HomePage.aspx

13. Un guide méthodologique qui devra compléter la directive européenne sur le reporting RSE des entreprises (2014/95/UE) est en cours de consultation.

14. Texte de l'accord de Paris :

<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09r01f.pdf>

15. CDP (2015) « CDP Rapport sur le changement climatique 2015 – France et Benelux » www.cdp.net/CDPResults/CDP-France-Benelux-climate-change-report-2015-French.pdf

16. La majeure partie des émissions de ce poste vient de la vente de produits fossiles au client final. Agir sur ce poste demande à la fois un engagement des pouvoirs publics pour développer des modèles énergétiques alternatifs, du consommateur pour changer ses comportements et des entreprises pour ouvrir leurs business model vers des activités plus compatibles avec la transition énergétique.

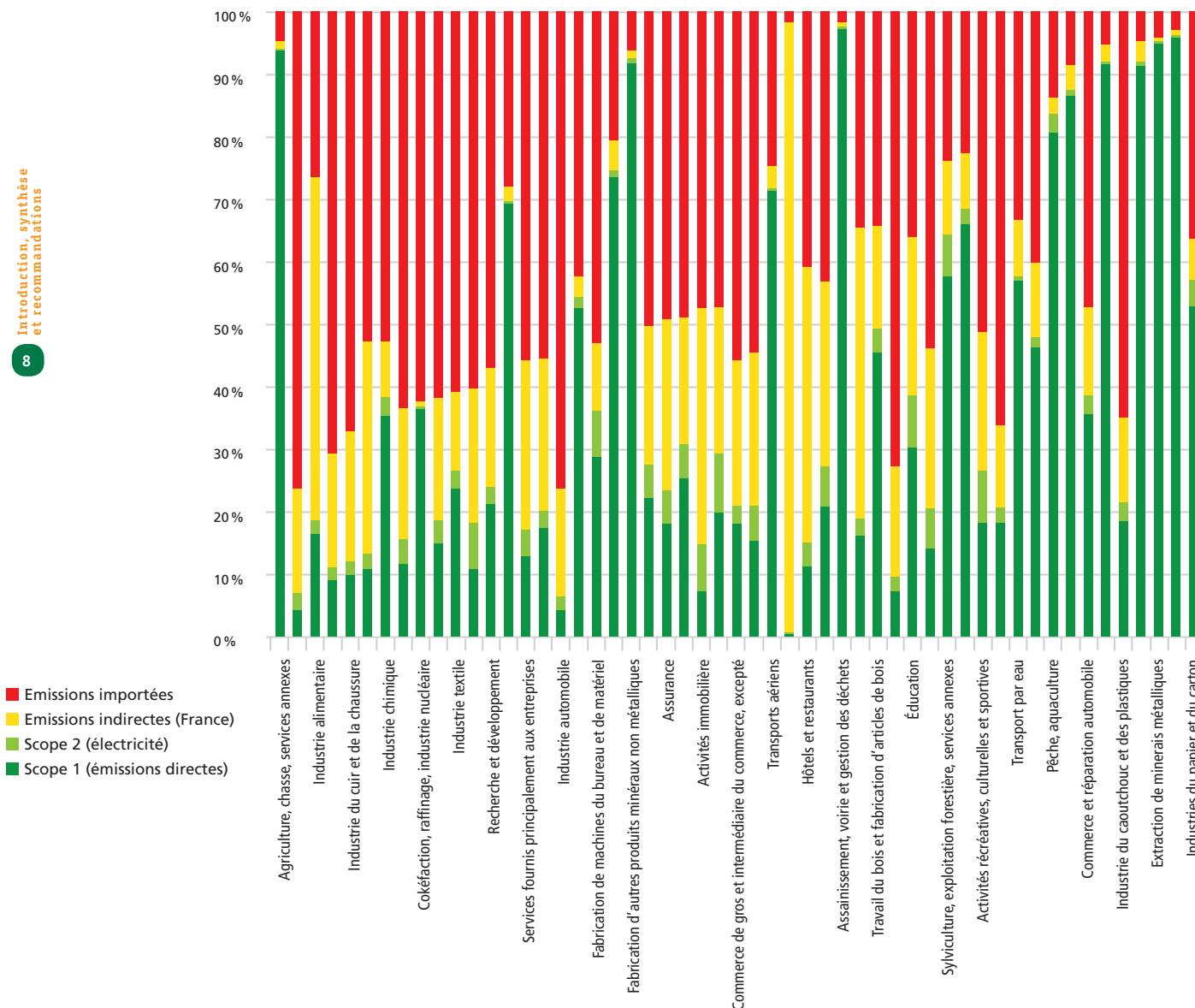
17. Sauf les émissions directes de la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage résidentiel et l'utilisation des voitures par les ménages qui ne sont pas réallouées aux secteurs de la construction de l'industrie automobile.

18. Les émissions dues à la production de produits exportées ne sont donc pas prises en compte dans cette présentation

Contribution des émissions directes et indirectes amont des 30 secteurs les plus importants en termes d'impact GES de la consommation nationale

Données 2007 (hors consommations énergétique des ménages)

Source : Ademe (données 2007 CGDD/SOeS)¹⁸



Selon les secteurs d'activités et les particularités des entreprises, les postes du scope 3 représentent une part plus ou moins importante du poids carbone global, et donc aussi de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui devrait en résulter.

Les émissions « importées »¹⁹ »

Les études menées dans le cadre du Global Carbon Project ont montré que les diminutions d'émissions réalisées sur le territoire européen entre 1990 et 2012 ont été « effacées » à 70 % par l'augmentation des émissions importées. Selon cette étude, trois pays seulement concentrent les deux tiers de ces émissions importées : la Chine, l'Inde et le Brésil. La désindustrialisation et tertiarisation de l'Europe (qui est certes hétérogène d'un pays à l'autre mais continue) amène un approvisionnement croissant à l'étranger en produits finis ou semi-finis qui étaient produit auparavant d'une manière domestique. Ainsi les pays développés dans leur globalité ont pu réduire les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire, générant en contrepartie une augmentation des émissions indirectes dans les pays qui les fournissent. Pour cela le travail sur les chaînes d'approvisionnement souvent éclatés dans le monde entier devient de plus en plus prioritaire²⁰. Les émissions du scope 3 peuvent ainsi être distinguées selon les activités et selon leur origine (domestique et importée).

Se focaliser uniquement sur les émissions du scope 1 présente l'avantage pour l'entreprise de pouvoir se concentrer sur ses propres moyens de production, de pouvoir utiliser des données plus accessibles et fiables, d'éviter du double comptage à l'échelle plus large (pays ou planète), mais implique le risque de passer à côté du cœur du problème et des potentiels de réduction.

Par exemple aucune des 3 banques analysées (BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale) ne communique dans leurs reporting carbone sur le poste des émissions financées via des investissements.

Pour une entreprise qui désire mettre en place une stratégie d'envergure afin de réduire son impact climatique, il est donc crucial d'analyser la répartition de ses émissions entre les 3 catégories d'émissions avant d'engager les discussions sur des objectifs pertinents.

Souvent, l'analyse des émissions du scope 3 permet de mettre en lumière des enjeux stratégiques et des vulnérabilités liées aux émissions de gaz à effet de serre ou « risques carbone »²¹. Si une entreprise a des activités en amont ou aval très carbonées, toute politique publique de réduction des émissions (des normes, un prix du carbone etc.) pourra l'impacter très

fortement, typiquement en modifiant son modèle économique, via des variations de demande ou d'offre, et de rentabilité. La meilleure manière d'anticiper cette problématique est de travailler dès maintenant sur une diminution de ce poids carbone. Ainsi l'entreprise doit impliquer ses producteurs, fournisseurs, transporteurs etc. pour développer et ou choisir des solutions bas-carbone (par exemple via le choix de modes de production agricoles moins émetteurs, une sélection de véhicules moins émetteurs et mieux remplis, une diminution du poids de l'emballage etc.) mais aussi envisager de travailler sur le comportement de ces clients quand cela s'avère pertinent en terme de potentiel de réduction.

Résultats mitigés de l'analyse des reporting carbone et des objectifs climat

La totalité des entreprises analysées par le RAC ont déclaré volontaires tout ou partie de leurs émissions indirectes du scope 3 auprès du CDP²² alors que seulement 40 % d'entre elles l'ont fait dans le cadre réglementaire français. Pourtant, bien que non obligatoire, la prise en compte des émissions du scope 3 est recommandée par la méthode réglementaire²³.

18. Ademe (2013) « Connaissances approfondies de 10 secteurs d'activité prioritaires » ; Réf : 7900

19. Le Réseau Action Climat a publié plusieurs études sur ce sujet disponible sur le site : www.rac-f.org

20. L'étude d'Andrew Skelton du Centre de recherche sur le climat de Cambridge (2013) « EU corporate action as driver for global emissions abatement [...] » ; *Global Environmental Change* 23 (2013) 1795-1806 démontre également que les secteurs les plus concernés par l'externalisation des émissions carbone sont le BTP, l'automobile, l'industrie, l'habillement, la distribution, l'agroalimentaire et les services. Ces derniers ne reportent pas seulement leurs émissions en dehors de l'Union européenne, mais également en amont sur leurs fournisseurs basés dans l'Union européenne même. Cette évaluation démontre les liens étroits qui lient les secteurs entre eux et la nécessité de prendre en compte ces liens pour résoudre l'enjeu climatique.

21. Ademe (2015) « Vidéo : La Finance et le Carbone » www.bilansges.ademe.fr/fr/accueil/actualite/detail/id/21

2° C Investing (2013) « Des émissions financées aux indicateurs de performance climatique »

2° C Investing (2013) « Landscaping carbon risk for Financial intermédiaires »

2° C Investing (2014) « Carbon Risk for Financial Institutions » http://2degrees-investing.org/fr/#!/page_Ressources

22. Sauf Alstom Transport qui a choisi de ne plus communiquer auprès du CDP.

23. MEEM (2015) « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 » ; Version 3d – septembre 2015 www.developpement-durable.gouv.fr/Methode-d-etablissement-des-bilans,24300

24. Identification des postes pertinents selon les profils sectoriels à l'aide par exemple des guides sectoriels disponibles via le centre de ressources bilans GES de l'ADEME :

www.bilans-ges.ademe.fr/fr/ressource/guide-sectoriel-list/index/siGras1

25. Les publications de 2° C Investing ; notamment : 2° C Investing (2013) « Des émissions financées aux indicateurs de performance climatique »

26. Seule le Crédit agricole a publié le poids de ses émissions financées calculés via la méthodologie P9XCA. Mais les résultats n'apparaissent pas dans son reporting climat.

27. <http://divestinvest.org/>

28. Par exemple le discours prononcé par :

• Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre et Président du Conseil de stabilité financière Lloyd's of London le 29 septembre 2015 : www.bankofengland.co.uk/publications/Pages/speeches/2015/844.aspx

• François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, le 30 novembre 2015 : www.youtube.com/watch?v=tzoEaQ254_0

29. Même si le divestment du charbon et les tentatives de réorientation ne sont aujourd'hui pas explicitement liées aux émissions de GES.

Les moteurs du changement sont aujourd'hui à la fois le risque de réputation d'un côté et de baisse de rentabilité de l'autre (cf. charbon qui s'effondre).

30. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=B7CFFF130C4D308A5D1A0E614ED12FEB.tpdila08v_1?cidTexte=JORFTEXT000031740341&dateTexte=

Une autre observation concerne la prise en compte ou non des postes d'émissions pertinents qui varie énormément d'une entreprise à l'autre mais évolue globalement dans le bon sens. Notamment la comparaison des années 2011 et 2014 du CDP montre, pour les entreprises analysées, une augmentation du reporting sur les postes pertinents²⁴ du scope 3. Ce n'est donc pas seulement le nombre de postes du scope 3 qui apparaissent dans les reporting qui augmente mais aussi la pertinence des émissions qui avance dans la bonne direction. **Par exemple entre 2011 et 2014 L'Oréal a élargi sont reporting du scope 3 de 1 à 11 postes dont les deux les plus pertinents, ceux des produits achetés et de l'utilisation des produits vendus. On peut également citer Sanofi qui a augmenté le nombre de postes reportés du scope 3 de 1 à 10 sur la même période en prenant en compte les postes les plus pertinents.**

Les « émissions financées²⁵ » poste pertinent, identifié par le secteur bancaire mais absent du reporting...

Les entreprises qui s'intéressent à leurs émissions indirectes, ne donnent pas encore toutes la priorité aux postes pertinents pour leur secteur d'activité.

Il est intéressant de voir par exemple que des banques comme le Crédit agricole, BNP Paribas et la Société générale communiquent sur les émissions des déplacements professionnels et mettent en place des politiques de réduction, sans aborder les « émissions financées » via les investissements dans leur bilan de gaz à effet de serre, qui représente pourtant le poste le plus significatif²⁶.

Au-delà du mouvement mondial « Divest²⁷ » et des différentes déclarations du secteur financier²⁸ qui témoignent de la prise de conscience du secteur, on constate que le reporting carbone n'est pas encore rentré dans les pratiques à l'heure actuelle.

Il faut donc faire la part des choses entre méthode de calcul et finalité de la quantification, d'une part, et maturité des discussions en interne, d'autre part : en règle générale les banques, par exemple, sont conscientes de l'importance du poids carbone de leurs investissements et commencent à mettre en place des actions pour diminuer le poste des émissions financées (via par exemple une sortie au moins partielle du financement charbon et une réorientation des investissements etc.)²⁹. Il serait d'autant plus intéressant d'avoir à disposition un outil de suivi global de la baisse des émissions financées suite à la mise en place des actions. Ce suivi permettrait de rendre plus transparent l'impact des actions pour un regard extérieur.

Le décret de l'Art 173 de la loi sur la transition énergétique publié le 31 décembre 2015³⁰ précise les principes auxquelles les méthodologies de comptabilisation des émissions financées devraient répondre. Les établissements financiers seront obligés de comptabiliser le poids carbone de ce poste pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce décret ne concerne cependant pas les banques mais uniquement les assurances et établissements financiers publics.

Du fait du petit nombre d'entreprises analysées dans le cadre de cette étude, une interprétation statistique des données n'est pas significative, il est cependant possible d'observer des tendances au sein du panel.

Pour le CDP, le nombre des postes du scope 3 communiqués est passé en moyenne de 3 à 6 entre 2011 et 2014. Si, en 2011, 65 % des entreprises avait communiqué sur seulement 1 ou 2 postes du scope 3 (souvent celui des déplacements professionnels), il y avait seulement 32 % dans ce cas en 2014.

42 % avaient communiqué sur 9 à 11 postes du scope 3 (les postes les plus utilisés : déplacements professionnels, biens et services achetés, activités liées au fuel et à l'énergie, transport et distribution en aval). On peut donc constater qu'il y a certains postes du scope 3 qui s'imposent de plus en plus.

Pour les Bilans de gaz à effet de serre à l'échelle de la France 2011, seulement 40 % des entreprises ont communiqué des postes du scope 3. Celles qui l'ont fait ont reporté leurs émissions sur 5 postes en moyenne, avec certains postes qui ressortent dans la majorité des cas : déplacements professionnels, biens et services achetés, déchets générés, déplacements domicile travail des employés, immobilisations de biens.

Le programme volontaire de l'Ademe Bilan Carbone® a permis entre 2004 et 2011 une familiarisation assez tôt des entreprises, notamment françaises, avec la notion d'émissions indirectes. A l'échelle internationale, le GHG Protocol, n'a publié des éléments méthodologiques pour le scope 3 qu'en 2011 et 2013. Aussi, la majorité des entreprises dans le panel précisent dans leur reporting au CDP en 2011 avoir utilisé la méthodologie Bilan carbone®. On aurait donc pu s'attendre à ce que plus d'entreprises communiquent sur les émissions du scope 3 dans le cadre du Beges que celui du reporting au CDP, ce qui n'est pas le cas.

La grande majorité des entreprises interrogées sur la différence de la prise en compte du scope 3 entre Beges et CDP l'expliquent par des difficultés de périmètre de consolidation. Selon elles, il serait plus compliqué, plus chronophage et peu utile de faire une extraction des émissions indirectes de leurs activités françaises, à l'échelle d'une entité SIREN strictement administrative, que de consolider l'ensemble des émissions indirectes d'un groupe à l'échelle mondiale.

Par exemple pour l'entreprise Vinci 32 filiales françaises sont concernées par l'obligation d'effectuer un bilan de GES dans le cadre de l'article 75 de la loi Grenelle II. Ceci explique en partie le choix de l'entreprise de se concentrer sur les périmètres réglementaires – scope 1 et 2.

Ainsi l'absence de données scope 3 dans les bilans réglementaires ne signifierait pas une absence de sensibilité et prise de conscience de l'enjeu par rapport aux émissions indirectes.

Certes, une réallocation des émissions du scope 3 sur une partie de l'activité de l'entreprise représente un travail supplémentaire. Mais ce travail additionnel³¹ peut représenter une réelle utilité pour la mise en place et le suivi d'un plan d'action.

Cette utilité se définit à l'échelle de chaque entreprise et par rapport à chaque poste du scope 3 mais le choix d'une comptabilisation de l'impact carbone pour les activités « France » est très pertinent car cette comptabilisation peut permettre de se comparer à la moyenne de l'entreprise d'un même secteur, d'identifier des solutions locales qui répondent aux enjeux spécifiques à la France. Par ailleurs, il y a des postes comme les déplacements domicile-travail des salariés ou celui du transport en aval et amont dont les solutions se construisent par définition au niveau local avec les salariés et les fournisseurs les transporteurs et même les collectivités territoriales.

Il y a donc clairement des situations où une analyse carbone du scope 3 à l'échelle de l'activité dans un pays est un atout pour l'entreprise. Un tel reporting complet est de toute manière

une nécessité par rapport à l'urgence climatique pour mener à bien une stratégie de réduction des émissions de GES qui doit s'inscrire à l'échelle de la France dans la dynamique plus globale de la Stratégie nationale bas-carbone³² qui définit les « budgets carbone » pour la France.

Comment définir des objectifs de réduction de gaz à effet de serre des entreprises ?

La grande diversité des entreprises, leurs spécificités concernant les outils de production, leur taille etc. pose des difficultés pour fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre ne serait-ce qu'à l'échelle d'une filière... Par ailleurs, la menace de délocalisation rend des approches unilatérales encore plus difficiles à mettre en œuvre. Là où des objectifs par secteur existent, c'est souvent seulement sous forme d'accords volontaires (par exemple aux Pays-Bas³³), une approche qui témoigne du refus presque généralisé des entreprises de normes et réglementations contraignantes qu'elles considèrent comme un frein à l'activité commerciale. On peut rencontrer la même difficulté dans les négociations internationales sur le climat : les scientifiques, notamment au niveau du GIEC, ont identifié les limites du système climatique et nous connaissons les budgets carbone maximum pour rester sur telle ou telle trajectoire climatique. Mais cette information ne nous donne pas encore une clé de répartition des émissions restantes. Qui peut encore émettre et combien ? Pour les entreprises mondiales, avec des établissements dans plusieurs pays, se pose aussi la question de savoir qui en décide.

Même si des approches méthodologiques se développent et proposent des choix de répartition du budget carbone restant entre secteurs³⁴, on reste pour le moment sur la voie des engagements volontaires, largement insuffisants par rapport à l'urgence climatique.

Toutefois, il y a de plus en plus d'entreprises (notamment des multinationales) qui mettent en place des objectifs de réduction des émissions de GES. Il serait primordial de contrôler que l'ambition est en accord avec un scénario ou budget carbone qui permet de respecter une augmentation de la température maximale de 2° C voire 1,5° C.

Actuellement, des projets volontaires isolés émergent³⁵, en absence d'une obligation généralisée, visant à formuler des réponses à certaines questions urgentes comme : « Comment définir un objectif de réduction des émissions de GES à l'échelle d'un secteur d'activité ? » ou « Comment prendre en compte les différences entre entreprises du même secteur dans la définition de l'effort à faire ? »

Malheureusement la question des émissions indirectes du scope 3 n'est pas toujours au cœur de l'analyse.

Le projet « Science based target »

Par exemple, jusqu'à présent, 116 entreprises ont déclaré³⁶ à s'engager dans les deux ans à venir à mettre en place un objectif de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre « en accord avec la science du climat » dans le cadre du projet « Science based target³⁷ » porté par différentes structures (CDP, WWF, WRI, UN Global Compact). Leur engagement doit par ailleurs aussi porter sur les émissions du scope 3 si elles sont significatives. Pour le moment, il s'agit uniquement d'un engagement sur le papier mais ces initiatives volontaires sont-elles capables de faire une réelle différence ?

Ce projet témoigne de la problématique de fixer des objectifs de réduction des émissions de GES qui correspondent à la fois à la capacité d'agir de chaque secteur d'activité tout en respectant la contrainte carbone globale d'un scénario 2° C. Il est regrettable que le scope 3 soit exclu de la méthodologie centrale (même si une possibilité de les considérer sous une autre forme est présentée en Annexe³⁸) notamment par des soucis de double comptage (voire encadré).

Le projet propose également des pistes méthodologiques pour décider si certaines entreprises d'un secteur d'activité doivent faire des efforts de réduction d'émissions GES plus importants que d'autres. Selon l'intensité carbone, les activités géographiques, etc., les objectifs peuvent être modulés.

Par contre la méthodologie reste faible par rapport aux secteurs hétérogènes (comme le secteur de la chimie) et à la prise en compte d'autres GES que le CO₂.

Pour le moment, il est difficile de s'exprimer sur l'impact de ce projet ambitieux et d'autres projets qui traitent le même enjeu.

Scope 2 et 3 || La problématique du double comptage

Si l'objectif est de pouvoir être capable (au moins théoriquement) d'additionner les émissions de différentes entreprises sans aucun double comptage afin de contrôler le respect d'un budget carbone à l'échelle planétaire, le scope 3 nécessite une attention particulière. Le problème apparaît lorsque l'on veut sommer les émissions de plusieurs entreprises qui interviennent dans les mêmes chaînes de valeur ou entre différents secteurs.

La fabrication de béton par exemple peut être prise en compte à la fois dans le secteur « industrie lourde » et dans le secteur « construction ». Les émissions liées à la combustion du carburant utilisé par un camion peuvent être comptabilisées comme des émissions directes de l'entreprise de fret qui l'opère et des émissions indirectes pour le constructeur automobile qui l'a vendu ainsi que pour le producteur pétrolier. La mise en place de règles d'allocation est donc primordiale.

Par contre l'analyse des émissions à l'échelle d'une entreprise ne représente pas les mêmes contraintes car c'est l'impact de l'entreprise qui est au cœur de l'analyse. Ainsi on peut comparer deux entreprises du même secteur³⁹.

En tout cas, il sera nécessaire de mettre en place à l'échelle internationale un système de vérification et de suivi pour contrôler que les objectifs auxquels les entreprises se sont engagées soient réellement cohérents aux ambitions nécessaires. Aujourd'hui, les objectifs de certaines entreprises analysées à titre d'exemple s'expriment sous différentes formes (en intensité, en valeur absolue), utilisent des scopes différents (scope 1, scope 3, tous les scopes, prise en compte ou non des postes d'émissions pertinentes), les années de référence ne sont pas les mêmes, les périmètres varient (objectifs à périmètre constant, en intensité carbone ou par unité de produit etc.). Il y a donc clairement un besoin d'harmonisation et d'un benchmark détaillée pour pouvoir comparer les engagements individuels aux objectifs sectoriels (là où ils existent) afin de savoir s'il s'agit réellement d'un objectif cohérent à un scénario climatique 1,5° C.

Aussi, il sera primordial de demander la publication d'un plan d'action en adéquation avec les objectifs⁴⁰. Il faudra instaurer un équivalent des INDC⁴¹ pour les multinationales afin de pouvoir avoir une vision globale des réductions de GES prévues par les grands acteurs du secteur privé.

31. L'APCC (Association des Professionnels en Conseil Climat Énergie et Environnement) chiffre coût d'un bilan carbone complet (scope 1, 2, 3) pour une entreprise de 5000 à 20000 € selon la complexité de la structure. www.apc-carbone.fr/bilan-ges/cout-dun-bilan-ges/

32. www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-bas-carbone.html

33. Ces accords volontaires sont un exemple qui montre que cette approche peut résulter dans la mise en place d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre ambitieux. Leur ambition dépend cependant avant tout de la volonté et des engagements des entreprises : <http://iepd.iipnetwork.org/policy/long-term-agreement-energy-efficiency-eu-ets-entreprises-lee>

34. L'AIE définit ainsi dans ces scénarios l'importance de différentes options technologiques en accord avec des concentrations de CO₂ en ppm correspondant à une trajectoire climatique de 2° C ; cependant sans descendre à l'échelle des secteurs d'activité. Ces options techniques incluent notamment l'utilisation de la Capture et du stockage de carbone (CSC) une technologie critiquée par beaucoup d'acteurs dont le Réseau Action Climat dont la faisabilité économique et technique à l'échelle large et sur la durée n'a pas encore été démontrée.

Les projets SEImetrics (2° C Investing, CDP, WWF, Cired etc.), Science Based Targets (CDP, WWF, WRI, UN Global Compact) et Assessing low Carbon Transition Initiative (CDP, ADEME) avancent sur cette question à l'échelle du secteur d'activité voire de l'entreprise.

35. Voir la note de bas de page ci-dessus.

36. <http://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action/>

37. <http://sciencebasedtargets.org/>

Les porteurs du projet « Science based target » présentent différentes méthodologies pour définir un objectif en accord avec la science. Une de ces méthodologies fixe des trajectoires d'émissions pour différents grands secteurs d'activités (production d'électricité, ciment, chimie, aviation etc.) jusqu'en 2050, basées sur le scénario 2° C de l'Agence Internationale de l'Énergie AIE (qui définit un budget carbone maximal à respecter pour avoir une probabilité de 66 % de rester en dessous d'une augmentation de 2° C à l'échelle mondiale en 2100).

38. Le projet « Science based target » propose d'appliquer des objectifs de réduction sur les émissions du scope 2 et des postes du scope 3 selon les trajectoires des secteurs qui figurent dans leur méthodologie qui ressemblent les plus à ces postes (pour le poste des déplacements professionnels, ils proposent par exemple d'appliquer la trajectoire du secteur du transport passager etc.).

39. Ademe, Orse, ABC (2014) « Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre – secteur financier » www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/docs/guide-3-tomes.pdf
Coslier, Finidori (2015) « Mesurer une méthodologie carbone en ligne avec les enjeux d'un scénario 2° C », Mirova

40. La publication d'un plan d'action en accord avec les objectifs est demandée aux entreprises dans le cadre du Beges. L'ADEME et le CDP ont lancé en 2015 une expérimentation « ACT: Assessing low-Carbon Transition » qui vise à analyser l'intégration de l'enjeu climatique dans la stratégie des entreprises par secteur d'activité, leurs efforts en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que leur gestion de ces émissions. Certes ce projet concerne pour le moment moins d'entreprises mais il va plus loin dans l'analyse de l'ambition des engagements climat des entreprises et de leur plan d'action.

41. Intended Nationally Determined Contributions (INDCs) c'est un terme pour décrire les contributions nationales de réduction de gaz à effet de serre que les pays ont du envoyer en 2015 au secrétariat de la CNUCC.

Un certain nombre d'entreprises qui se sont converties parfois très récemment avant la COP21 en « vendeurs de solutions » ont été dans le passé et sont encore des pollueurs importants. Il est important de regarder au-delà des communications des entreprises afin de décrypter les objectifs de réduction d'émissions GES à l'aune de ce qu'il faudrait faire et de démasquer des actions de green-washing.

Si la totalité des entreprises membres de l'Agenda des solutions de la CNUCCC⁴² était réellement engagée sur des réductions compatibles avec un scénario à 2°C voire 1,5°C, on pourrait envisager le futur climatique de notre planète avec beaucoup moins d'inquiétudes...

Les entreprises - compatibles avec un monde à 1,5° C?

Il y a de plus en plus d'entreprises qui publient des objectifs de réduction de gaz à effet de serre, mais les ambitions de ces objectifs restent insuffisantes par rapport aux réductions nécessaires pour respecter les budgets carbone compatibles avec des scénarios 2°C voire 1,5°C.

Il est illusoire de croire que les entreprises s'engagent d'une manière volontaire sur des objectifs si ambitieux quand les engagements des gouvernements eux-mêmes sont insuffisants pour rester sous la barre des 2°C.

Un accord « cadre » a été adopté à Paris promettant aux générations futures de préserver un monde en dessous d'une augmentation de la température mondiale de 2°C voire 1,5°C. Cependant le cumul des engagements des Etats (INDC⁴³) soumis à la CCNUCC en octobre 2015 montre qu'on se dirige vers une augmentation de 3°C⁴⁴...

Au-delà de l'accord global, il reste important d'analyser en détail les engagements individuels afin de les rehausser si le compte n'y est pas. Il sera crucial de mettre aussi les entreprises à contribution, pas seulement d'une manière volontaire comme cela est le cas aujourd'hui, mais concertée dans le cadre de l'accord climat mondial.

Si on va au bout du raisonnement il faudrait demander aux entreprises de présenter non seulement des objectifs de réduction mais une stratégie de réorientation de leurs activités vers des secteurs compatibles avec des trajectoires climat ambitieuses. Pour les énergéticiens encore très actifs dans les énergies fossiles, cela signifiera un changement radical mais in fine nécessaire de leur business model.

Illusoire ? A court terme, certainement, mais la pure logique n'indique que ce chemin.

Les engagements d'Engie et d'EDF de ne plus financer de nouvelles centrales au charbon sont un début mais il reste les centrales existantes : le gaz et, du point de vue du RAC, également le nucléaire⁴⁵, deux sources d'énergies dont la sortie devrait d'ores et déjà être anticipée, tant pour des raisons de risques (concernant le nucléaire), que pour éviter de se retrouver dans une situation où les centrales au gaz construites pour environ 30 ans consomment la totalité du budget carbone restant⁴⁶...

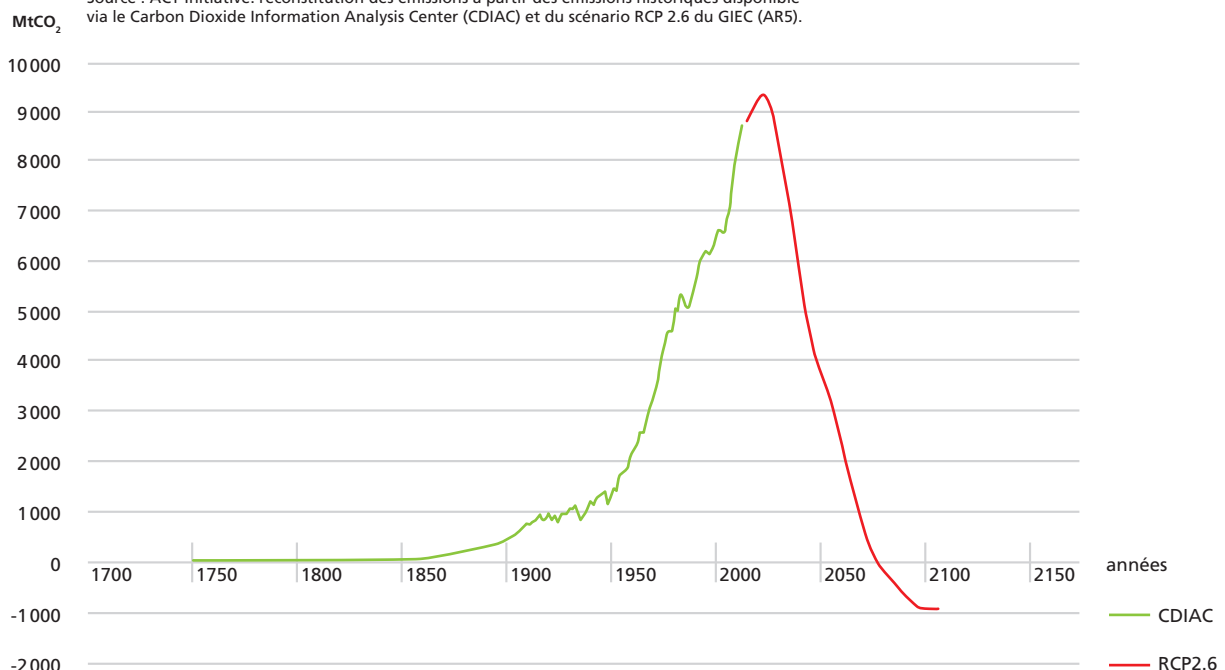
Il est par ailleurs tout à fait révélateur que Total communique sur le fait de remplacer le charbon par le gaz et présente comme une avance importante le fait d'avoir augmenté la part du gaz dans sa production de 35 % à 50 % entre 2005 et 2014.

La majorité des entreprises très émettrices sont piégées par leur propre activité et ne peuvent ainsi réduire leurs émissions qu'à la marge sans rupture réelle avec les modèles de production et de consommation actuels⁴⁷.

Sans véritable changement, elles ne peuvent que verdir leur image, une vraie stratégie environnementale étant

Nécessité d'une rupture des politiques de lutte contre le changement climatique : jonction entre les émissions de CO₂ historiques et la trajectoire 2°C du GIEC (RCP2.6)

Source : ACT Initiative. reconstitution des émissions à partir des émissions historiques disponible via le Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC) et du scénario RCP 2.6 du GIEC (AR5).



tellement opposée à leur business model qu'elle les rendrait non rentables ou transformerait dans le meilleur des cas complètement leur activité, ce qu'elles ne sont pas encore forcément prêtes à envisager.

Exemple : L'engagement climat phare de Total, qui a par ailleurs été respecté de diviser par deux le torchage du gaz sur les sites opérés entre 2005 et 2014 a permis de réduire les émissions totales de Total de 5 MtCO₂ ce qui correspond à 0,8 % des émissions de Total communiquées au CDP pour l'année 2014.

Conclusion et recommandations du Réseau Action Climat

L'analyse du Réseau Action Climat montre que la moitié des entreprises fixe des objectifs de réduction de GES uniquement sur les scope 1 et 2 (voir le tableau sur page 52). **D'autres entreprises comme les 3 établissements financiers (BNP Paribas, Crédit agricole et Société générale) mettent en place des objectifs de réduction sur les 3 scopes mais ne prennent pas en compte le poste le plus significatif du scope 3, celui des émissions des activités financées. L'objectif de réduction de Capgemini porte bien sur les 3 scopes mais seulement sur une partie des émissions reportées dans son Bilan de gaz à effet de serre sur son activité en France. Souvent les unités de mesure des objectifs sont très spécifiques à l'activité de l'entreprises comme une réduction des gCO₂/kWh pour Edf ou une réduction de kg CO₂/palette pour Carrefour ce qui rend l'analyse complexe. Danone est, par ailleurs, la seule entreprise dans le panel qui a adopté un objectif sur les 3 scopes et qui s'engage à faire des réductions en valeur absolue. Cependant, seulement à partir de 2025 et sans objectif chiffré.**

La majorité des entreprises sont conscientes de devoir agir sur leurs émissions et aussi celles des postes du scope 3 notamment parce qu'il y a une conscience naissante autour de la gestion des risques associé aux changements climatiques considérés comme une menace pour la rentabilité de l'entreprise sur plusieurs plans. L'entreprise doit à la fois anticiper l'émergence d'un prix carbone et les impacts des changements climatiques sur les

activités des entreprises (manque d'eau pour le refroidissement des réacteurs nucléaires, sécheresses pour le secteur agricole, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, etc.).

Mais cette prise de conscience ne suffit pas pour faire en sorte que les entreprises mettent en place des objectifs plus ambitieux et cohérents avec l'urgence climatique. Les entreprises agissent dans un milieu très compétitif souvent aux marges très limitées, ce qui laisse peu de place pour être précurseur. Néanmoins on peut supposer que les précurseurs d'aujourd'hui seront les leaders de demain. Le rôle des politiques publiques (réglementation, fiscalité, dépense publique, normes...) est donc primordial pour cadrer et accélérer le passage à l'action..

Une première étape cruciale pour rehausser l'ambition des engagements climatiques sera de renforcer l'importance du scope 3 dans le reporting des entreprises. Le RAC est ainsi en faveur de rendre le scope 3 obligatoire sur les postes les plus pertinents aussi rapidement que possible – afin de permettre aux entreprises soumises à cette réglementation d'avoir une vision complète des émissions indirectes nécessaires à leurs activités en France et de leur faire explorer des pistes de réduction adaptées à la situation locale (par rapport à une stratégie définie au niveau d'un groupe de façon trop imprécise).

Ainsi il sera effectivement important d'insister sur une obligation de reporter les postes *significatifs ou pertinents*. Notons d'ailleurs une évolution intéressante de l'ISO 14064-1, qui est en cours de révision, s'inscrivant dans cette logique. Ce changement signifie une rupture avec les logiques actuelles qui ciblent encore majoritairement les scopes 1 et 2.

L'article 173 de la loi sur la transition énergétique⁴⁸ adoptée en France en août 2015 vise à renforcer le scope 3 du reporting carbone des entreprises⁴⁹. Le Réseau Action Climat appelle les acteurs à saisir cette opportunité pour rendre le reporting des émissions pertinentes obligatoire dans les documents RSE (et les Beges par la même occasion). Ainsi la diversité des profils carbone des différents secteurs d'activité sera respectée toute en garantissant que exercices de reporting carbone n'excluent pas les postes d'émissions les plus significatifs pour la mise en place d'un plan d'actions climat.

Le décret d'application⁵⁰ de l'Art 173-VI précise pour les établissements financier publics, assurances, sociétés de gestion de portefeuille etc. les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect environnementaux (entre d'autres) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Le décret prévoit ainsi une liste de critères que les méthodologies d'analyse doivent remplir (Art 1. III. 3b) : elles doivent par exemple mesurer les émissions de gaz à effet de serre passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes, associées aux émetteurs faisant partie du portefeuille d'investissement.

Si un organisme concerné par ce décret souhaite évaluer le poids des émissions des entreprises dans son groupe d'émetteurs il faut pour être précis que celles-ci aient déjà publié des détails par rapport à leur impact climatique dont les émissions indirectes. Par ricochet les entreprises pas directement visées par ce décret le sont donc même avant les destinataires directs.

42. <http://climateaction.unfccc.int/companies>

43. Intended Nationally Determined Contributions (INDCs) : www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx

44. UNEP (2015) « UNEP's Emissions Gap Report »

<http://drustage.unep.org/node/2087>

<http://climateactiontracker.org/>

45. Marignac, Yves (2015) « L'option nucléaire contre le changement climatique - Risques associés, limites et frein aux alternatives »

www.rac-f.org/Nucleaire-une-fausse-solution-pour-le-climat

46. 2° C Investing (2012) « Connecting the dots between climate goals, portfolio allocation and financial regulation » http://2degrees-investing.org/IMG/pdf/climate_allocation_fin-regulation_2deginvesting_2012-2.pdf

47. La vente ou filialisation des activités carbonées d'une entreprise comme cela a été illustrée par e.on via la création de la filiale Uniper qui s'occupera à partir de janvier 2016 des activités concernant les énergies fossiles est évidemment une fausse solution qui ne change pas l'impact climatique total mais permet uniquement un affichage « vert » de l'entreprise.

48. www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id

49. L'Art 173 3° III.-A complète l'article L. 225-37 du code de commerce : les entreprises doivent désormais reporter sur les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit.

50. www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000031740341

Le décret précise au même endroit que la méthodologie choisie devra indiquer « la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone. »

Il est effectivement primordial que les investissements s'orientent vers des activités en cohérence avec la transition énergétique mondiale nécessaire pour respecter un budget carbone mondial limité. Comme les cibles des investissements sont souvent des entreprises il semble logique qu'elles doivent de leur côté « prouver » la cohérence de leurs activités avec une stratégie bas-carbone. La France a publié en novembre 2015 les trois premiers « budgets carbone » de la Stratégie nationale bas-carbone⁵¹ pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028. Aux entreprises de montrer que leur stratégie s'intègre dans les limites des « budgets carbone » français.

Au-delà d'un reporting carbone complet et transparent sur les postes d'émissions les plus pertinents, il est donc primordial d'obliger les entreprises à adopter des objectifs de réduction de GES sur les 3 scopes et des plans d'actions en cohérence avec un monde à 1,5°C. Pour cela, il sera nécessaire d'officialiser des benchmarks par secteur d'activité par des organismes internationaux reconnus⁵² sur le sujet du reporting carbone en lien avec les gouvernements.

Attendre que les engagements volontaires des entreprises comme la mise en place d'objectifs de réductions unilatéraux, l'instauration de prix carbone internes, ou la diminution du financement du charbon etc. soient à la hauteur de l'enjeu, nous fait manquer – à coup sûr – la porte de sortie vers un monde à 1,5°C.

POSITIONNEMENT DU RAC

Le RAC est en faveur d'un élargissement du reporting obligatoire aux émissions indirectes pertinentes, ce qui reflète mieux la responsabilité climatique complète d'une entreprise et les opportunités de réduction sur leur chaîne de valeur. Celle-ci peut ainsi définir ses objectifs en fonction de la totalité de son impact climatique. Pour cela il sera important de rendre obligatoire à la fois le reporting des émissions pertinentes des 3 scopes, la mise en place d'objectifs sur ces postes en cohérence avec une trajectoire climat à 1,5°C et un suivi régulier du respect des objectifs.

51. www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-bas-carbone.html

52. La LPAA (Lima Paris Action Agenda) porté par le secrétariat de la CCNUCC pourrait par exemple présenter une telle plateforme.

53. Définition sur le site : www.bilans-ges.ademe.fr

54. MEEM (2015) « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 » ;

Version 3d – septembre 2015 www.developpement-durable.gouv.fr/Methode-d-etablissement-des-bilans,24300

55. Ademe (2014) « Lignes directrices pour le développement d'un guide sectoriel bilan d'émission de gaz à effet de serre » www.ademe.fr/lignes-directrices-developpement-dun-guide-sectoriel-bilan-demission-gaz-a-effet-serre

Glossaire

→ **Beges** Bilan de gaz à effet de serre réglementaires selon l'Art. 75 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

→ **CDP** Le CDP (qui s'appelait Carbon Disclosure Project jusqu'à la fin 2012) est une organisation à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique.

→ **GES** Gaz à effet de serre

→ Les émissions des Scopes 1, 2 et 3⁵³

• Émissions directes de GES (ou SCOPE 1).

Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...

• Émissions liées à énergie indirectes (ou SCOPE 2).


Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur acquise pour les activités de l'organisation.

• **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3).** Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, les déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de production.

Le guide du ministère de l'écologie détaille dans son guide⁵⁴ pour la réalisation des bilans GES les différents postes du scope 3 :

8. émissions liées à l'énergie non incluses dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions indirectes associées à l'énergie »
9. émissions liées à l'achat de produits
10. immobilisation
11. déchets
12. transport de marchandises amont
13. déplacements professionnels
14. actif en leasing amont
15. investissement
16. transport des clients et visiteurs
17. transport de marchandises aval
18. utilisation des produits vendus
19. fin de vie des produits vendus
20. franchise aval
21. leasing aval
22. déplacements domicile-travail
23. autres émissions indirectes

→ **Les émissions pertinentes** La pertinence d'un poste d'émissions doit être définie au regard de la contribution du poste vis-à-vis des émissions globales, de son importance stratégique (image, relations avec les parties prenantes, positionnement sur les marchés...), de sa vulnérabilité aux « risques et opportunités carbone » (variation du coût des énergies fossiles, marchés d'échanges, réglementation contraignante, accords régionaux, contentieux...), des leviers d'action dont dispose l'organisation pour réduire les émissions de ce poste⁵⁵ ■







Reporting des émissions de gaz à effet de serre et objectif climat

les différents profils carbone
des entreprises analysées

Entreprise ⁵⁶	Les scopes les plus pertinents ⁵⁷	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Air France KLM				
Alstom Transport				
BNP Paribas				
Cap Gemini				
Carrefour				
Crédit Agricole				
Danone				
EDF				
Engie				
L'Oréal				
Lafarge				
Pernod Ricard				
Renault				
Sanofi				
Schneider Electric				
Société Générale				
Suez Environnement				
Total				
Veolia Environnement				
Vinci				

Air France KLM

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP : En 2014 les émissions des postes des bien achetés, des activités liées au fuel et à l'énergie, des transports en amont et en aval et celui des déplacements domicile-travail. • Oui pour le Beges : Biens et services achetés, Transport des clients et visiteurs. 	Oui sur scope 1 ; mais les émissions augmentent...	Non
			

Résumé

Le reporting carbone d'Air France KLM à l'échelle du groupe via le CDP et dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaires à l'échelle de la France inclut les postes les plus pertinents du scope 3. Les postes les plus émetteurs sont toutefois ceux du scope 1 et 2.

L'entreprise a adopté un objectif climat à l'échelle du groupe qui ne concerne que les émissions du scope 1. Il s'agit d'un objectif à périmètre constant par rapport à 2005 qui est difficile à suivre car l'évolution des émissions n'a pas été recalculée par rapport au périmètre de l'année de référence. En volume réel les émissions entre 2005 et 2014 ont augmentées de 14 % ce qui s'explique en partie par des acquisitions et l'élargissement de certaines activités du groupe.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Depuis l'année 2011 le reporting carbone d'Air France KLM a connu des évolutions :

En 2012, l'entreprise a communiqué au CDP (dans le cadre du classement international des entreprises) les émissions concernant un seul poste scope 3 : celui des déplacements professionnels (données 2011).

A partir de 2013 les informations envoyées au CDP incluent six postes du Scope 3⁵⁶.

56. Merci de consulter la suite de la publication pour des informations plus détaillées sur les profils carbone des entreprises analysées.

57. Les scopes les plus pertinents pour le secteur d'activité de l'entreprise analysée sont affichées en vert ou en rouge :

- en vert lorsque les informations correspondantes à ces postes ont été communiquées

- en rouge lorsque ce n'est pas le cas

Les scopes a priori les moins pertinents compte tenu du secteur d'activité de l'entreprise sont affichés en gris.

58. Emissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2, Achat de produits et services, Transport et distribution en amont, Transport et distribution en aval (ce poste est additionné à celui du transport en amont), Déplacements domicile-travail, Déplacements professionnels

59. Les émissions pour l'extraction, la production et le transport du kérosène.

60. La méthode de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM), qui est validée par l'ADEME et disponible sur le site internet « base carbone » www.bilan-ges.ademe.fr. C'est la méthode officielle qui s'applique à l'ensemble des entreprises du secteur aérien en France.

61. www.climat-en-questions.fr/reponse/mecanismes-devolution/trainees-davion-climat-par-olivier-boucher

Cet élargissement des postes du scope 3 à partir de 2013 a été permis par la réalisation en 2012 (sur l'année 2011) d'un bilan de gaz à effet de serre (périmètre SIRET Air France). Pour le reporting 2012 les données n'étaient pas encore disponibles. En revanche, les réponses données par Air France-KLM dans les questionnaires CDP 2013 et 2014 sont identiques car elles proviennent toutes du bilan de gaz à effet de serre 2012.

La prise en compte du poste « Emissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2⁵⁹ » (68 % des émissions déclarées sous scope 3) a augmenté le poids carbone du scope 3 par rapport aux émissions des scope 1 et 2. Entre 2011 et 2014 on constate ainsi que la part du scope 3 par rapport aux émissions totales communiquées augmente de 0,5 % à 8 %.

Dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France sur l'année de reporting 2012 les émissions des 5 postes du scope 3 qui ont été communiquées représentaient ensemble 8 % des émissions totales :

- achats de produits et services ;
- immobilisations de biens ;
- transport de visiteurs et clients ;
- déplacement domicile-travail ;
- autres émissions indirectes.

En 2015, le bilan GES d'Air France a été communiqué sur la quasi totalité des postes du scope 3.

Le fait de ne pas communiquer les mêmes postes du scope 3 dans le cadre du Beges et du CDP s'explique par des nomenclatures des postes d'émissions différentes.

Pour répondre au mieux au CDP, l'entreprise a procédé à des agrégations des données du bilan GES.

Le reporting carbone d'Air France KLM utilise la méthode officielle⁶⁰ qui ne prend pas en compte l'effet des traînées et les cirrus induits par les avions. Seul le CO₂ est pris en compte et non pas l'ensemble des gaz à effet de serre. Le rapport du GIEC de 2013 estime que le forçage radiatif des deux est de +0.05 W.m⁻² avec un intervalle de confiance de +0.02 à +0.15 W.m⁻². Donc entre 0,7 et 5,5% par rapport au forçage radiatif total des gaz à effet de serre d'origine humaine (2.7 W.m⁻²)⁶¹.

Un impact qui n'est pas majeur mais mérite d'être pris en compte dans les reporting à venir.

Concernant l'effet des trainées et des cirrus, il ne s'agit pas de gaz à effet de serre directs mais une information pourrait être donnée à titre complémentaire.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Comme précise le document de référence, Air France KLM s'aligne sur le triple engagement volontaire de l'association internationale des compagnies aériennes (IATA) :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique de 1,5 % par an entre 2012 et 2020 (soit 11,4 % sur la période) ;
- stabilisation et croissance neutre en émissions à partir de 2020 ;
- réduction des émissions nettes de CO₂ de 50 % en absolu d'ici 2050 par rapport au niveau de 2005.

L'objectif climat de long terme ne concerne que le scope 1. Le 2^e objectif cible un « équilibre ou des compensations » au travers de tous les leviers à disposition (opérations, infrastructures, technologies dont les biocarburants). Aucun objectif spécifique sur les postes du scope 3 n'a été défini.

Les émissions de CO₂ du scope 1 du groupe Air France KLM ont augmenté de 14 % entre 2005 et 2014 (en valeur absolue car des données à périmètre constant n'ont pas été publiées⁶²). Elles sont restées stables entre 2013 et 2014, comme l'activité du groupe. Entre 2012 et 2014 par contre elles ont baissé de 11 %.

Air France a signé en 2014 la Charte Paris Action Climat⁶³ qui engage les grandes entreprises parisiennes signataires dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le changement climatique aux côtés de la ville de Paris. Dans le cadre de cette charte, Air France s'engage notamment à réduire les émissions de CO₂ par passager de 20 % entre 2011 et 2020 ce qui va plus loin que l'engagement pris par l'IATA. En 2014 une réduction de 6,3 % par rapport à la valeur de référence (95 g CO₂/passager/km) a été atteinte. Cet objectif ne concerne que le scope 1. Pour le poste des déplacements domicile-travail, un objectif de 5 % de report modal a été mis en place avec des actions comme le télétravail, la création de bureaux de passage, l'utilisation d'outils de vidéo-conférence etc. En revanche, il n'y a pas d'objectif chiffré associé dans les actions mises en œuvre à la suite du Beges.

Emissions pertinentes

Le scope 1 est celui qui pèse de loin le plus lourd dans le bilan de gaz à effet de serre d'une compagnie comme Air France KLM car il inclut la combustion du kérosène pendant les vols d'avion.

Le *Guide secteur transports aériens* (2013)⁶⁴ détaille le poids relatif des postes qui dominent le bilan des émissions de GES d'une compagnie aérienne :

- combustion du kérosène (entre 85 % et 95 %) ;
- kérosène amont (entre 5 % et 10 %) ;
- achats & services (entre 2 % et 5 %) ;

- transport des salariés et des clients (entre 2 % et 10 %) ;
- amortissements des équipements et avions (environ 1 %).

Combustion de kérosène mise à part, les postes les plus importants concernent les « immobilisations et les déplacements » si on regarde l'ensemble des postes du scope 3 selon ce guide.

Au sein du scope 3, pour Air France KLM à l'échelle de la France en 2015, c'est le poste des émissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2 (l'amont kérosène) qui pèse le plus lourd avec 44 % des émissions du scope 3, suivi par le poste des achats de biens et services (21 %) et les déplacements des passagers (20 %).

Engagements et impact climat du secteur du transport aérien

Les émissions du transport international dont l'évolution sont en croissance permanente⁶⁵.

Entre 1990 et 2012, les émissions de CO₂ liées au trafic aérien international ont progressé de près de 80%⁶⁶.

Le volume du trafic aérien mondial double tous les 15 ans depuis le milieu des années 1970. En cinq ans, le nombre de passagers a bondi de 20 %, passant de plus de 2,5 milliards en 2008 à 3 milliards en 2013 (hausse annuelle de 4,7 %). Au rythme de +5 % par an environ, le trafic aérien devrait être 4 fois plus important en 2040 qu'en 2010 selon les prévisions de l'OACI.

A l'aune de cette augmentation continue de passagers l'objectif de réduire les émissions du secteur de 50 % en 2050 paraît intenable.

Cette augmentation du nombre de passagers et des émissions est particulièrement inquiétante car les émissions du transport aérien ne sont pour le moment pas couvertes par des engagements internationaux au niveau CCNUCC ou OACI ; elles sont absentes de l'accord de Paris.

L'étude de référence de David Lee⁶⁷ conclut que, si rien n'est fait, les émissions du transport aérien devraient tripler d'ici 2050, voire être multipliées par 4 à 6 par rapport au niveau de 2010 selon l'OACI. Cette tendance est fondamentalement incompatible avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2° C et la nécessité d'une sortie complète des fossiles après 2050 ■

62. Cette augmentation s'explique notamment par l'acquisition de Martinair (filiale cargo de KLM) et le développement de Transavia (France et Pays-Bas).

63. <http://parisactionclimat.paris.fr/fr/signataire/Air%20France>

64. FNAM (2013) « Guide secteur transports aériens » www.fnam.fr/uploads/default/files/guide_fnam_janvier_2013_v13.pdf





65. Réseau Action Climat, Cinq mythes sur le transport aérien www.rac-f.org/Cinq-mythes-sur-le-transport-aerien, 17 décembre 2015.

66. Agence internationale de l'énergie, 2014

67. Lee (2013) « The impact of the "2020 Carbon Neutral Goal" on aviation CO₂ radiative forcing and temperature response »

68. En novembre 2015, après la cession de sa branche Energie à General Electric, Alstom s'est recentré sur ses activités de transport ferroviaire.

Alstom Transport

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3	<ul style="list-style-type: none"> • Beges : Information sur aucun poste du scope 3 • Depuis 2014 Alstom ne communique plus ses émissions au CDP 	Non pas directement sur les émissions de gaz à effet de serre mais des objectifs en terme de réduction de consommation énergétique.	Non
			

Résumé

Alstom Transport ne communique plus au CDP depuis 2014. Les émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre règlementaires à l'échelle de la France n'incluent pas le scope 3. Aucun objectif de réduction de gaz à effet de serre n'a été adopté mais l'entreprise s'engage à réduire la consommation d'énergie directe de ses solutions de transport (sans toutefois prendre en compte les consommations en amont pour la construction).

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Dans le cadre des reporting carbone CDP et Beges, les informations sur les émissions de l'entreprise ne recouvrent pas les mêmes postes.

Pour l'année 2011, Alstom a communiqué au CDP des informations sur un seul poste du scope 3 : celui des déplacements professionnels. Par contre les émissions du scope 3 sont absentes dans le cadre de son Bilan de GES règlementaire pour la même année. Les émissions du poste des déplacements professionnels représentent pourtant 14 % des émissions totales.

Suite à la vente de la branche Energie d'Alstom à General Electric finalisé en novembre 2015, l'entreprise a décidé de se concentrer sur le reporting Dow Jones Sustainability Indices (DJSI) qui inclut l'ensemble des indicateurs environnementaux. Pour ces raisons, Alstom n'a pas communiqué ses émissions auprès du CDP pour l'année 2014.

L'entreprise explique l'absence de prise en compte du scope 3 dans le reporting CDP et Beges par les difficultés de consolidation fiable des données du scope 3, tant au niveau de la supply chain (pour l'amont) que de ses clients (pour l'aval). Alstom souhaitait d'abord garantir une maîtrise rigoureuse des émissions du périmètre direct. Si c'est déjà le cas pour les installations permanentes aujourd'hui, la prochaine priorité porte sur les installations temporaires (chantiers). Alstom indique par contre d'avoir un accès simple aux données globales du groupe concernant les émissions liées aux déplacements de son personnel. L'entreprise a donc fourni ces chiffres dans le document de référence et le CDP.

Fournir ces chiffres pour le périmètre restreint du Beges aurait demandé un travail supplémentaire et n'était pas obligatoire. Ce poste du scope 3 reste donc absent du Beges pour l'année 2014.

Emissions pertinentes

Le seul poste du Scope 3 qui a fait objectif d'un reporting d'Alstom (à l'échelle du groupe uniquement) est celui des déplacements professionnels. Il représentait 17 % des émissions globales déclarées en 2011 (CDP) et 14 % en 2014 (document de référence).

D'autres postes a priori plus pertinents pour le profil spécifique de l'entreprise comme l'achat de produits et services, l'utilisation des produits vendus, le transport en amont et en aval et fin de vie n'ont pas été pris en compte

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Alstom a décidé ne pas reconduire l'objectif climat (réduction de 20 % de l'intensité des émissions de GES des sites permanents (scope 1 et 2) en 2015 par rapport à 2008) pour le nouveau périmètre du groupe.

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre était définie par les tonnes équivalent-CO₂ produites rapportées au chiffre d'affaires total d'Alstom en fin d'exercice.

Avec la cession de Alstom Grid, l'objectif de réduction des émissions fugitives de SF6 de 8 % entre 2012 et 2015 est devenu obsolète.

Dans le document de référence, les émissions scope 1 et 2 sont présentées pour Alstom Group au 31 mars 2015 (Transport et les activités en cours de cession : Grid, Thermal Power, Renewable Power, Corporate & Autres) et pour Alstom Transport uniquement par ailleurs. Les émissions directes et indirectes de CO₂ de Alstom Transport scope 1 et 2 ont diminué de 12 % entre 2013 et 2014.

En septembre 2015 Alstom Transport⁶⁸ a publié deux nouveaux objectifs d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 : réduire la consommation d'énergie de ses solutions de transport de 20 %

(par rapport au niveau de 2014) et l'intensité énergétique de ses propres opérations (usines, bureaux, etc.) de 10 %.

L'objectif de -20 % concerne d'abord les trains mais aussi les systèmes dans un deuxième temps. Il couvre uniquement la consommation d'énergie pendant la phase d'opération et exclut les consommations d'énergie pour la fabrication et la fin de vie en amont et en aval de l'utilisation. Alstom explique ce choix du fait que 80 % de la consommation d'énergie se produit pendant l'utilisation. Cependant il serait possible d'élargir le périmètre car il existe déjà pour certains trains des analyses de cycle de vie (par exemple pour le train Coradia Polyvalent).

Alstom soutient l'objectif du transport ferroviaire, présenté en septembre 2014 par l'Union Internationale des chemins de fer (UIC), de réduire la consommation d'énergie finale des opérations ferroviaires de 50 % en 2030 et de 75 % en 2050, par rapport à une base de référence de 1990.

Par rapport aux émissions dues aux déplacements des salariés, la politique interne de limitation des voyages aériens et la multiplication des visioconférences à la place des déplacements a contribué à réduire de 13 % les émissions de CO₂ dus aux voyages aériens et de 6 % l'ensemble des émissions liées aux déplacements professionnels entre 2013 et 2014 ■

BNP Paribas

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des investissements	<ul style="list-style-type: none"> Reporting d'un poste du scope 3 au CDP et Beges (déplacements professionnels); mais pas sur le poste du scope 3 le plus important; celui des investissements 	Oui une réduction sur les scopes 1 à 3 par salarié pour 2015 et 2020 par rapport à 2012. Mais aucun objectif de réduction par rapport aux émissions financées.	Oui mais aucun objectif de réduction par rapport aux émissions financées.

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de BNP Paribas communiquées à l'échelle du groupe via le CDP et dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France incluent des émissions du scope 3 mais pas le poste le plus pertinent celui des investissements.

L'entreprise a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe sur les 3 scopes exprimé en kg CO₂ par salarié. Encore une fois les émissions les plus pertinentes de l'entreprise ne sont pas concernées par cet objectif.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Le scope 3 est pris en compte dans les reporting carbone de BNP Paribas mais de façon très limitée, il n'englobe pas le poste a priori le plus significatif et pertinent pour un acteur bancaire, celui des investissements.

Dans le reporting auprès du CDP à l'échelle du groupe pour les années analysées (2011 et 2014) et le Beges (année 2011 et celui de 2014 à publier) à l'échelle de la France, l'entreprise présente les émissions d'un seul poste du scope 3 : celui des déplacements professionnels.

Le poids du poste dans les émissions totales communiquées varie entre les reportings et les années, de 25 à 32 %.

La présentation des émissions dans le document de référence (année 2014) reste comparativement la moins complète : les

émissions totales du groupe sont données (la même valeur que celui du CDP) sans aucune précision des différents scopes. Les précisions concernant les 3 scopes se trouvent cependant dans le rapport RSE (mais qui ne présente actuellement que les données 2013).

Le Beges pour l'année 2014 sortira au premier semestre 2016 non plus avec un découpage par Siren comme en 2011, mais par activité de l'entreprise, ce qui facilitera le suivi des émissions.

L'entreprise explique l'absence d'autres postes du scope 3 dans les reporting carbone par les difficultés liées au caractère complexe de ses émissions. Les problèmes d'accès aux données etc. entraînent des incertitudes si importantes que la mise en place d'un pilotage précis de ces émissions serait très difficile. Par ailleurs, l'entreprise indique que les ordres de grandeurs des sources d'émissions les plus importantes du scope 3 sont déjà connus même si elle ne dispose pas d'une évaluation précise. Pour ces raisons, BNP Paribas ne souhaite pour le moment pas s'engager dans une comptabilisation d'autres postes du scope 3. Toutefois, l'entreprise a mis en place des objectifs sur d'autres indicateurs que celui du carbone (voir ci-dessous), qui amèneront une diminution des émissions des postes comme celui des investissements (poste 15 du scope 3). Cependant, l'absence d'une comptabilisation de ces postes empêche d'avoir une vue ensemble des émissions générées et induites par l'entreprise.

Emissions pertinentes

Pour un établissement financier, le poste d'émissions le plus pertinent est celui des investissements (poste 15). Depuis décembre 2014, il existe un guide sectoriel qui cible les banques, assurances et autres services financiers⁶⁹.

Bien que BNP Paribas ait été impliqué dans la réalisation de ce guide, il considère que la méthodologie n'est pas encore suffisamment mature et comporte des incertitudes trop importantes pour permettre un suivi.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

BNP Paribas a mis en place plusieurs objectifs climat à l'échelle du groupe.

Elle souhaite réduire de 10 % les émissions de GES par collaborateur (teq CO₂/ETP) en 2015 et de -25 % en 2020 par rapport à 2012. L'objectif pour 2015 a déjà presque été atteint en 2014. Les émissions par collaborateur ont donc été réduites de 4,9 % en un an (3,06 teq CO₂/ETP en 2013). 75,1 % de ces émissions émanent de la consommation d'énergie des bâtiments et 24,9 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques, et l'optimisation des déplacements professionnels. En France, un programme GES est piloté par la branche de gestion du patrimoine ITP⁷⁰ et assure un suivi trimestriel du plan d'actions suivant ces trois axes. Par contre, aucun objectif de réduction n'a été mis en place sur les émissions financées.

Engagements climat et impact potentiel sur l'empreinte carbone

En amont de la COP21, l'entreprise a publié d'autres engagements climat :

1. Elle souhaite doubler ses financements dans le domaine des énergies renouvelables de 6,9Mds € en 2014 à 15 Mds € en 2020.
2. Elle renforce son dispositif de gestion du risque carbone via la mise en place d'un prix carbone interne (encore en discussion interne) et a annoncé la fin des financements de l'extraction de charbon. Elle met également en place une stratégie différenciée en matière de financement des centrales à charbon, applicable globalement :

2a. Dans les pays dits à hauts revenus : plus aucun financement de centrales électriques à base de charbon ;
2b. Dans les autres pays, BNP Paribas étudiera la possibilité de financer ces projets selon les critères suivants :

- Le pays hôte devra avoir pris un engagement de limiter ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la COP21 ;
- Le projet devra faire l'objet d'une consultation des populations locales potentiellement impactées, leur dédommagement devra être prévu si nécessaire et elles devront avoir accès à un mécanisme de recours ;
- La centrale devra être conçue pour réduire au maximum ses émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, BNP Paribas fait un suivi du mix électrique des entreprises productrices d'électricité qu'elle a financé via ses investissements.

Avec 59,5 % de sources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et 23,3 % de sources renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien), BNP Paribas considère que le mix électrique financé est « en avance » sur le mix mondial. Ce dernier reposait, en 2012 (selon l'AIE) sur 68 % de fossiles et 21 % de renouvelables. Mais un taux de presque 60 % d'énergies fossiles est loin d'être ambitieux. Pour pouvoir être réellement en avance, la banque devrait mettre en place des objectifs de réduction menant vers un zéro financement des sources énergétiques non compatibles avec une trajectoire de 2° C.

Aussi, BNP Paribas *Investment Partners* publie maintenant l'empreinte carbone de 26 fonds d'investissements⁷¹. Il s'agit de 26 fonds de son offre de Parvest⁷² fonds qui en comprend au total 107.

L'empreinte carbone d'un fonds cherche à évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) associée aux choix d'investissement réalisés (pour 100 € investi = x kg eq CO₂/an émis). Les données pour l'évaluation carbone sont fournies par des acteurs comme Trucost⁷³, spécialisé dans des indicateurs carbone. Cette initiative est intéressante, mais pour pouvoir influencer les choix des investisseurs, il faudra qu'elle concerne la totalité des fonds; et plus particulièrement ceux qui sont les plus utilisés ■

69. ORSE ADEME ABC (2014) « Guide secteur financier » www.bilans-ges.ademe.fr/fr/ressource/guide-sectoriel-list/index/idElement/13/siGras/1

Il y a également le Portfolio Carbone Initiative qui développe des guides méthodologiques : www.ghgprotocol.org/Portfolio_Carbon_Initiative





70. ITP - Technologies et Processus : Fournir aux métiers et fonctions de BNP Paribas des services de processus, d'informatique, d'immobilier, d'achats, de sécurité, et support aux collaborateurs, dans un moindre coût et dans un souci d'amélioration de l'efficacité opérationnelle du groupe.

71. <http://sustainable-responsible-investments.parvest.com/carbon-footprint/>

72. www.parvest.com/central/parvest-offer/home-parvest-offer.page?l=fr&p=PC_GL-DIS

73. www.trucost.com/

Capgemini

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des déplacements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Oui pour le Beges et le CDP : déplacements professionnels (le reporting du scope 3 est plus complet pour le Beges) 	Oui mais le périmètre de l'engagement (-20% entre 2012 et 2020) est limité par rapport aux émissions couvertes par le Beges qui sont 3 fois supérieures.	Oui sur les scopes 1 à 3
			

Résumé

Le reporting carbone de Capgemini à l'échelle du groupe via le CDP et à l'échelle de la France dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaires inclut le poste le plus pertinent du scope 3 – celui des déplacements professionnels.

Capgemini a adopté un objectif climat à l'échelle de la France sur les 3 scopes mais sur un périmètre restreint qui ne concerne qu'une partie des émissions de ses activités françaises.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Le détail des émissions du scope 3 communiquées par Capgemini varie selon les reportings analysés mais reste cohérent sur le poste d'émissions le plus important : « les déplacements ».

Deux postes du scope 3 ont été communiqués au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011), en 2013 (données 2012) et en 2015 (données 2014) :

- déchets ;
- déplacements professionnels.

Entre 2012 et 2015 les émissions du scope 3 ont augmenté de 14 %. Le poste des déplacements professionnels représentant par ailleurs presque 99 % des émissions déclarées pour les deux postes du scope 3 retenus par l'entreprise.

Dans le cadre du Bilan GES réglementaire (Beges) en France des années 2010 et 2013, les émissions de 5 postes du scope 3 ont été communiquées :

- achats de produits et services ;
- immobilisations de biens ;
- déchets ;
- déplacements professionnels ;
- déplacements domicile-travail.

Le scope 3 (pour les postes analysés) dans le cadre du Beges avec le périmètre SIREN correspondait à 91 % des émissions totales communiquées pour 2013.

Les postes les plus importants en termes de gaz à effet de serre en 2013 étaient les déplacements professionnels avec 35 % (40 % en 2010) des émissions totales déclarées pour le scope 3,

les achats de produits et services avec 31 % (23 % en 2010) et les déplacements domicile-travail avec 25 % (idem en 2010). Entre 2010 et 2013, les émissions globales communiquées dans le cadre du Beges ont augmenté de 8 %, celles des déplacements professionnels baissant de 6 % mais celles des achats de produits et services et des déplacements domicile-travail augmentant respectivement de 55 % et 25 %.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

En novembre 2015, Capgemini a publié de nouveaux engagements⁷⁴ : l'entreprise s'engage à réduire ses émissions des scopes 1 à 3 en France de 20 % en 2020 par rapport à celles de 2012. Mais le périmètre sur lequel s'applique cet objectif est plus restreint que celui du Beges.

Le communiqué indique des émissions à la hauteur de 33360 teq CO₂ pour l'année 2013 une valeur qu'on retrouve effectivement dans le document de référence 2014⁷⁵ de l'entreprise mais pas dans le bilan carbone de l'entreprise pour cette même année qui affiche des émissions 3 fois plus élevées. L'entreprise explique cet écart avec l'utilisation de facteurs d'émissions différentes et la prise en compte des émissions des déplacements domicile-travail uniquement dans le Beges. Ces éléments ne peuvent cependant pas expliquer la totalité de l'écart entre les 2 bilans de gaz à effet de serre.

Les mesures proposées pour engager les réductions sont d'ordre incitatives. Par exemple, pour le poste des déplacements, Capgemini prévoit le déploiement de solutions d'éco-mobilité ou l'instauration de « semaines vertes » pendant lesquelles les collaborateurs sont encouragés à éviter les déplacements en avion et en voiture pour leur préférer les déplacements en train ou les réunions en téléconférence.

Emissions pertinentes

Malgré les différences de périmètre, le CDP, le Beges et le Document de référence s'accordent sur l'importance du poste des déplacements professionnels.

Il s'agit maintenant de mettre en place des politiques efficaces ciblées sur ce poste ■

Carrefour

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des produits achetés	<ul style="list-style-type: none"> • Non pour le CDP. • Non pour le Beges. Le scope 3 est complètement absent des Beges. Dans le cadre du CDP le poste le plus pertinent – celui des produits achetés – n’est pas pris en compte, par conséquent les scopes 1 et 2 paraissent prioritaires dans les reporting carbone de l’entreprise.	Oui à l’échelle du groupe à l’horizon 2025 et 2050 et à l’échelle d’un groupe de pays en Europe pour 2025.	Oui il y a un sous-objectif de l’objectif à l’échelle du groupe mais qui concerne uniquement le poste du transport aval.

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Carrefour communiquées à l’échelle du groupe via le CDP incluent des postes du scope 3 mais pas celui des biens et services achetés qui est celui qui est le plus significatif en termes d’émissions. Par contre le scope 3 est complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l’échelle de la France. Carrefour a adopté un objectif de réduction par rapport aux émissions des scopes 1-2 pour 2030 et 2050 ; à périmètre constant (donc pas d’engagement en terme de valeur absolue). L’objectif s’exprime en kg CO₂/palette. L’entreprise a également mis en place un objectif sur les émissions du transport d’aval ; donc sur un poste du scope 3.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Seul le reporting CDP prend en compte des postes du scope 3. En 2011 et 2014 les émissions du poste du transport aval a été communiqué et correspondait pour ces 2 années à 9 % des émissions totales. La totalité des émissions a baissé entre 2011 et 2014 (-16 %), c’est également le cas pour les émissions communiquées du scope 3 (-21 %). Au-delà de l’effet lié à l’activité, cette réduction montre aussi l’impact des actions sur l’optimisation de la logistique, un meilleur positionnement des entrepôts et le choix de camions moins polluant.

Aucun poste du scope 3 n’a été communiqué dans le cadre des Beges pour les années 2010 et 2013. Pour l’exercice 2013 l’entreprise a pris la liberté de communiquer plutôt à l’échelle des activités France qu’au niveau des SIREN. Ceci n’était pas la règle applicable à l’époque où elle a remis le bilan mais c’est celle qui est applicable depuis décembre 2015.

L’entreprise précise que les informations concernant les émissions du scope 3 existent et un reporting dans le cadre du Beges serait donc possible mais la reconsolidation des données au bon périmètre est jugé trop compliqué.

Dans le document de référence de 2014, 9 % des émissions sont classées dans la catégorie « logistique », a priori celles du transport aval, sans préciser qu’il s’agit des émissions du scope 3.

Emissions pertinentes

Dans les bilans de GES de l’entreprise (à l’échelle du groupe et à l’échelle de la France) les postes d’émissions qui ressortent comme les plus importants sont ceux des scopes 1 et 2. Cet effet d’optique est lié aux choix fait pour les postes du scope 3.

Par contre le secteur d’activité de Carrefour (grande distribution) se caractérise en général par un poids du scope 3 très important. Le choix de ne pas intégrer le poste le plus significatif, celui des produits et services achetés, dans les bilans occulte une partie importante des émissions indirectes de l’entreprise et donc de son impact climatique complet.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

A l’échelle du groupe, Carrefour a mis en place un objectif de réduction de CO₂ de -30 % en 2025 par rapport à 2010 et un objectif de long terme de -70 % en 2050. La réduction est comptabilisée sous forme de kgCO₂/palette. L’objectif est formulé à périmètre constant par rapport à l’année de base 2010.

Plusieurs sous-objectifs ont été mis en place pour atteindre ces réductions :

- une réduction de la consommation d’énergie de 30 % d’ici 2025 (en kWh/m² de surface de vente) ;
- une réduction de 40% des émissions de CO₂ liées à la production de froid d’ici 2025 (en kWh/m² de surface de froid) ;
- une réduction de 30 % des émissions de CO₂ liées au transport d’ici 2025 via les fournisseurs avec des objectifs précis pour la réduction de leurs émissions de CO₂ (en kgCO₂/palette).

L’objectif global concerne en priorité les émissions des scopes 1 et 2 sauf le 3^e sous objectif qui concerne le poste du transport aval.

74. www.fr.capgemini-consulting.com/sites/default/files/cp_capgemini_engagement_pour_le_climat_vf_27112015.pdf

75. Page 114 : www.fr.capgemini.com/resource-file-access/resource/pdf/document_de_reference_2014_0.pdf

En Europe, Carrefour vise à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2010 (France, Belgique, Espagne et Italie). Par rapport à l'objectif monde, cet objectif est à la fois plus ambitieux et doit être atteint avec 5 années d'avance.

Il couvre uniquement les scopes 1 et 2. Il n'y a aucun objectif spécifique concernant le poste du transport aval pour les pays européens mais l'objectif à l'échelle du groupe s'applique aussi à l'échelle des pays.

En France, Carrefour a signé en 2012, avec l'ADEME, la Charte « Objectif CO₂⁷⁶ » afin d'inciter ses transporteurs à s'engager sur des réductions d'émissions.

Sur la période 2011-2014, les émissions de CO₂ des flux livrés par la flotte en propre ont été réduites de plus de 15 %. Carrefour s'est à nouveau engagé auprès de l'ADEME pour une nouvelle période de trois années. L'objectif est de réduire les émissions de GES des flux en propre en France de 12 % sur 3 ans par rapport au niveau de 2014 ■

Crédit agricole

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des investissements	<ul style="list-style-type: none"> Reporting d'une sélection de postes du scope 3 au CDP et Beges (plus complet que le CDP); mais il manque le poste le plus important, celui des investissements. 	Oui réduction sur les scopes 1-3	Oui mais il manque le poste le plus important, celui des investissements

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre du Crédit agricole communiquées à l'échelle du groupe via le CDP et dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France incluent des émissions du scope 3 mais pas le poste le plus pertinent celui des investissements.

L'entreprise a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre sur les 3 scopes pour ses filiales françaises. Toutefois les émissions les plus pertinentes de l'entreprise ne sont pas concernées par cet objectif.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

La communication des émissions du scope 3 du Crédit agricole varie selon les reportings carbone analysés.

Aucun poste du scope 3 n'a été communiqué au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) et un seul, celui des déplacements professionnels, en 2015 (données 2014).

Dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France sur l'année de reporting 2011, les émissions de 8 postes du scope 3 ont été communiquées :

- émissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2;
- achats de produits et services;
- immobilisations de biens;
- déchets;
- transport de marchandises en amont;

- déplacements professionnels;
- transport de visiteurs et de clients;
- déplacements domicile-travail.

Le Bilan carbone de l'entreprise de l'année 2014 (également transmis à l'administration dans le cadre du Beges) prend en compte les mêmes postes.

Le scope 3 (pour les postes analysés) du Beges sur le périmètre SIREN correspondait à 91 % des émissions totales en 2011 et à 94 % en 2014.

Entre ces deux années, les postes du scope 3 ont baissé de 11 % contre une baisse de 18 % pour les 3 scopes cumulés.

Dans les deux cas, le contrôle opérationnel a été choisi mais le périmètre était plus large pour le CDP que pour le Beges. En 2014, les émissions reportées au CDP étaient 80 % plus élevées que celles du Bilan carbone.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Le bilan carbone 2014 constate une augmentation de 25 % du poste **achat de produits et de services** par rapport à 2011. Lors des échanges avec les personnes en charge du reporting, il a été indiqué que ce poste représente une cible prioritaire pour les actions de réduction de GES à venir dans le cadre de l'objectif global de réduction des gaz à effet de serre de 10 % en 2018 par rapport à 2015. Les auteurs du bilan carbone de 2014 ont identifié des mesures permettant une réduction de 6 % de ce poste.

Le poste « **déplacements professionnels** » a diminué de 69 % entre ces deux années. La totalité des postes liés au transport (postes 12, 13, 16 et 22) a diminué de 51 %.

Le poids carbone des déplacements professionnels s'est notamment allégé grâce à une diminution de l'utilisation de l'avion. La politique de l'entreprise interdit par exemple aux salariés de prendre l'avion pour des déplacements de moins de 3 heures.

Le poste **immobilisations** montre également une réduction des émissions importantes de 70 %, en particulier dû à la virtualisation et l'externalisation des serveurs. Ce poste disparaît donc uniquement du reporting de l'entreprise sans pourtant alléger son impact sur le climat.

Le poste 8 (émissions liées à l'énergie hors scope 1 et 2) reste quasiment stable avec une augmentation de 5 %.

Emissions pertinentes

Le poste d'émissions le plus pertinent pour un établissement financier, celui des investissements (poste 15) est absent du reporting carbone CDP et Beges du Crédit agricole. Or celui-ci s'est impliqué dans la parution en décembre 2014 d'un guide sectoriel qui cible les banques, assurances et autres services financiers⁷⁷, ce qui rend d'autant plus incompréhensible l'absence de ce poste dans ses reportings

En 2010, le cabinet de conseil Utopies et l'association Les Amis de la Terre ont publié une analyse des émissions induites d'un certain nombre de banques françaises et un classement carbone associé à cette analyse. La valeur carbone la plus élevée par euros confié à la banque y revient au Crédit agricole alors que ses émissions induites totales, de 1050 Mt CO₂/an, lui fait prendre la 3^e place des banques les plus émettrices.

Suite à cette publication, le Crédit agricole a engagé une contre-expertise avec l'Université Paris-Dauphine et l'École Polytechnique⁷⁸. Le résultat reste élevé mais se situe avec 160 Mteq CO₂/an largement en dessous du premier chiffre. L'impact climatique des activités du Crédit agricole reste cependant très important car 160 Mteq CO₂ représentent environ un tiers des émissions territoriales françaises. Les émissions communiquées au CDP en 2014 représentent seulement 0,04% de ce chiffre.

Le Crédit agricole a indiqué lors des échanges que l'absence de ce poste dans les reportings carbone (CDP et Beges) n'est pas due à une absence de volonté de leur part mais plutôt aux questionnements sur la bonne méthodologie à développer.

Engagements climat et impact potentiel sur l'empreinte carbone

Le Crédit agricole a adopté un objectif de -10 % des gaz à effet de serre sur le périmètre du Bilan carbone en 2018 par rapport à 2015. L'objectif concerne le siège et l'ensemble de filiales du Groupe en France. Cet objectif inclut les émissions des 8 postes du scope 3 mais malheureusement pas le poste le plus pertinent, celui des investissements, qui est jusqu'ici absent du reporting carbone.

Récemment, la banque a pris plusieurs engagements concernant son impact climatique et le reporting carbone.

Lors du « Sommet Mondial sur le Climat » organisé le 23 septembre 2014 par l'Organisation des Nations Unies à New York, le Crédit agricole a annoncé qu'elle mesurerait et publierait l'empreinte carbone de ses financements, sans préciser pour le moment le périmètre, le rythme ou la méthodologie de comptabilisation qu'elle utiliserait. Elle s'est également engagée, pour les secteurs représentant au total 80 % des émissions carbone financées par la Banque, de définir des critères d'analyse sectoriels permettant l'exclusion dans le choix des financements et investissements.

Dans le contexte des négociations internationales sur le climat et en amont de la COP21, le Crédit Agricole a annoncé :





- arrêter tout financement des mines de charbons ou d'entreprises spécialisées dans cette activité ;
- ne plus financer de nouvelles centrales ou extension de centrales électriques au charbon dans les pays à hauts revenus, tels que définis par la Banque Mondiale.

La mise en œuvre de ces deux engagements sur les émissions du scope 3 de la banque aura un impact non négligeable qui reste cependant encore à quantifier ■

76. www.objectifco2.fr/

77. ORSE ADEME ABC (2014) « Guide secteur financier » www.bilans-ges.ademe.fr/fr/ressource/guide-sectoriel-list/index/idElement/13/siGras/1

78. Cette démarche engagée par le Crédit agricole était le précurseur méthodologique du guide sectoriel adopté en fin 2014. Rose, Cochard, Courcier (2013) « Pour une approche catabolique de l'empreinte carbone induite des établissements financiers », Jan-Mars 2013 *Analyse financière* n° 46

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des biens et services achetés	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. Biens et services achetés, Transport et distribution en aval • Non pour le Beges. 	<p>Oui un objectif sur le périmètre de « responsabilité directe » scope 1 et 2 et une partie des postes du scope 3) et un objectif sur le périmètre de « responsabilité partagée » en intensité carbone qui inclut notamment les achats de produits agricoles. Une réduction des émissions en valeur absolue est prévue à partir de 2025.</p>	Oui
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Danone communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent le poste le plus pertinent du scope 3 – celui des biens et services achetés. Par contre le scope 3 est absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

Danone a adopté un objectif sur le périmètre de « responsabilité directe » scope 1 et 2 et une partie des postes du scope 3. En 2015, l'entreprise a mis en place un deuxième objectif de -50 % jusqu'en 2030 sur le périmètre de « responsabilité partagée » en intensité carbone qui inclut notamment les achats de produits agricoles. Une réduction des émissions en valeur absolue est prévue à partir de 2025. L'unité de mesure pour ces objectifs est l'évolution des g CO₂eq par kg de produit.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Danone effectue à l'échelle du groupe deux types de mesure des émissions de gaz à effet de serre :

- une approche dite « produit », basée sur l'analyse de cycle de vie des produits et des emballages. Elle prend en compte les émissions de chaque étape : matières premières (y compris l'amont lié à la production agricole), emballages, production, logistique, stockage, vente et fin de vie des produits et des emballages. Cette méthode permet d'identifier les leviers de réduction les plus significatifs;
- et une approche dite mesure « par organisation » qui fait le bilan des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités industrielles. Cette méthode a donc un périmètre plus restreint que l'approche « produit ». Elle porte uniquement sur les scopes 1 et 2 (en utilisant la méthodologie du GHG Protocol), conformément aux exigences réglementaires.

La prise en compte des postes du scope 3 dans le reporting carbone de Danone varie entre le CDP et le Bilan de gaz à effet de serre réglementaire en France (Beges):

Trois postes du scope 3 ont été communiqués au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) et en 2015 (données 2014) :

- achat de produits et de services (3 sous catégories : produits laitiers, autres produits bruts et emballages);
- transport de marchandise en aval;
- fin de vie des produits vendus.

Pour ces postes Danone a choisi une approche ACV (Analyse cycle de vie) qui a été audité et validée dans le cadre de l'ISO14040/44 et du PAS2050. Danone a ainsi mis en place un outil d'évaluation interne (Danprint) qui permet de fournir des informations détaillées sur l'empreinte carbone des produits dans le cadre de ses activités mondiales. Le calcul inclut les scopes 1, 2 et un certain nombre de postes du scope 3 (transport de marchandise en amont et en aval, entrepôt, fin de vie et emballage). Par contre les émissions dues aux déplacements des salariées ont été exclues car considérées comme marginales (< 1 %). Vingt pour cent des filiales qui sont équipées de cet outil informatique de Danone représentant 40 % des volumes de vente utilisent déjà cet outil. Les autres filiales utilisent un outil excel qui prend en compte une sélection de produits représentatifs.

Le scope 3 (pour les postes analysés) dans le cadre du CDP avec un périmètre mondial correspondait à 92 % des émissions totales communiquées en 2011 et en 2014. Le poste des produits et services achetés représentait à lui seul 57 % des émissions du Scope 3 en 2011.

Entre ces deux années les émissions du scope 3 ont augmenté de 17 %.

L'évolution s'explique notamment par l'acquisition et la sortie de plusieurs sites (donc un changement de périmètre) et des changements méthodologiques.

En dépit du calcul très précis des émissions du scope 3 à l'échelle du groupe, Danone n'a communiqué aucune information sur les émissions du Scope 3 dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France sur l'année de reporting 2011. Aussi le Beges pour l'année 2014 n'inclut aucun poste du scope 3.

Les périmètres organisationnels des deux reportings – CDP et Beges – ne sont évidemment pas les mêmes. Dans les deux cas le contrôle opérationnel a été choisi mais le périmètre était plus large pour le CDP par rapport au Beges. Pour la réglementation française (Beges), le choix a été fait de se concentrer sur les scopes 1 et 2 car la consolidation à périmètre France nécessite un travail d'analyse et de recomposition de données du scope 3 supplémentaire. Un autre point de difficulté identifié par l'entreprise est la différence entre les facteurs d'émissions internationales (utilisées par Danone) et celles pour la France

En 2014 le groupe a prolongé son engagement en se fixant comme objectif une réduction de 50 % de son intensité carbone (sur la même année de base et sur le même périmètre) à l'horizon 2020.

Une réduction d'environ 8 % supplémentaire d'ici 2020 reste donc à atteindre. L'objectif est défini en g CO₂eq/kg de produits.

Les émissions des scopes 1 et 2 ont augmenté de 15% entre 2013 et 2015 et le ratio émissions totales en Kg équivalent CO₂ par tonne de produit a progressé de 7,5 % sur la même période. Cette hausse des émissions est principalement le résultat du changement de périmètres avec l'entrée en 2014 de 27 nouveaux sites industriels et la sortie de neuf sites. En revanche, à périmètre comparable de 2013 à 2014 ce ratio a diminué d'environ 0,2 %.

Emissions pertinentes

Danone prend en compte les postes d'émissions pertinents pour l'empreinte carbone de l'entreprise par rapport à son activité : achat de produits et services, transport amont et aval, fin de vie. Le poste « Achat de produits et services » représentait 74% des émissions totales Scope 1-3 en 2011 (CDP)

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

A l'échelle du groupe Danone s'était fixé dès 2008 un objectif de réduction de son intensité carbone de 30 % à horizon 2012 sur son périmètre de responsabilité directe, ce qui couvre les scopes 1 et 2 et une partie des postes du scope 3 (emballages et fin de vie, transport et stockage hors amont agricole). Cet objectif porte sur 6,6 Mteq CO₂ donc la totalité des émissions des scopes 1 et 2 (1,4 Mteq CO₂) et une partie des émissions du scope 3 (estimées au total à 17,6 Mteq CO₂).

L'objectif s'applique donc sur 35 % des émissions totales communiquées au CDP pour l'année 2014.

En 2014, la réduction depuis 2008 a atteint 41,6 % (à périmètre d'activité constant).

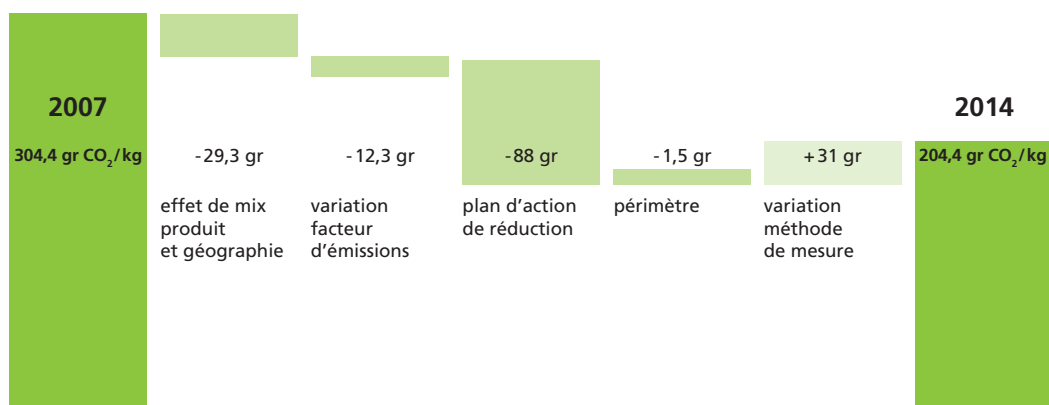
Le graphique ci-dessous explique l'impact de différents indicateurs sur cette réduction entre 2008 et 2014.

En novembre 2015 Danone a publié une nouvelle stratégie climat avec des objectifs plus ambitieux : Danone souhaite agir non seulement sur son périmètre de « responsabilité directe » (production, emballage, logistique, fin de vie des produits) mais aussi sur son périmètre de « responsabilité partagée » (principalement le poste « achat de produits » mais uniquement concernant les produits agricoles car les autres items comme les emballages étaient déjà pris en compte avant) qui représente 65 % des émissions de GES.





Danone s'engage donc sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité, dont les émissions de GES s'élèvent à 19 Mteq CO₂, et vise à réduire de 50 % en intensité ses émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030. Deuxièmement, l'entreprise s'engage à commencer à réduire ses émissions en valeur absolue avant 2025.

Pour montrer la différence entre les périmètres de responsabilité directe et partagé par rapport au poids d'émissions par kg de produits, voici les chiffres par kilo de produit correspondant à chaque périmètre :

- périmètre responsabilité directe de Danone : 204 grammes équivalents CO₂ par kilo de produit (production, emballage, logistique, fin de vie des produits et des emballages) ;
- et périmètre total : 586 grammes équivalents CO₂ par kilo de produit (les postes d'émissions pris en compte dans la responsabilité directe plus une partie des émissions des achats de produits agricoles) ■



Source : Danone – Document de référence 2014

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 1 et 3 le poste de l'utilisation des produits vendus qui concerne notamment la vente de gaz.	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. • Oui pour le Beges. 	Oui sur le scope 1 en gCO ₂ /kWh et en valeur absolue mais uniquement pour la France; à l'échelle du groupe seul un plafond maximum des émissions relatives en gCO ₂ /kWh a été défini (qui a déjà été largement respecté en 2014).	Non
			

Résumé

La communication des émissions de gaz à effet de serre d'EDF à l'échelle du groupe via le CDP inclut 9 postes du scope dont celui le plus pertinent – celui des produits vendus. Les émissions de la totalité des 16 postes du scope 3 ont été reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

Edf a mis en place un objectif de réduction relatif et absolu de gaz à effet de serre sur le scope 1 à l'échelle de la France. Au niveau du groupe existe uniquement un plafond concernant les émissions spécifiques en g CO₂/ kWh pour les émissions du scope 1.

Aucun objectif de réduction n'a été adopté portant sur les émissions du scope 3.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Depuis 2011 EDF établit un rapport à la fois à l'échelle du groupe (CDP) et à l'échelle de la France (Beges) sur ses émissions du scope 3.

C'est à partir du bilan carbone de 2010 pour la France que l'entreprise a commencé à s'intéresser aux émissions indirectes ce qui explique que le reporting sur ces émissions était initialement plus complet pour le périmètre France.

Pour l'année 2014 le reporting sur les postes du scope 3 à l'échelle du groupe dans le cadre du CDP a aussi été complété par rapport à 2011. Ainsi entre 2011 et 2014 les émissions du scope 3 ont été multipliées par 5, compte tenu du périmètre couvert plus étendu, et représentaient 49 % des émissions totales contre 19 % en 2011.

Le poste du scope 3 ayant contribué majoritairement à cette augmentation est celui de l'utilisation des produits vendus. Dans le document de référence 2014, EDF ne présente en détail que les émissions du périmètre France sur les Scope 1 à 3. A l'échelle du groupe, il y a seulement l'information sur les émissions du scope 1 (sans précision qu'il s'agit uniquement du scope 1) et l'évolution des g CO₂/kWh (également du scope 1) en comparaison à la valeur française.

EDF a communiqué son deuxième Beges fin 2015. Par rapport à l'année de référence 2010 l'entreprise a réduit ses émissions dans les 3 scopes : -57 % pour le scope 1, -28 % pour le scope 2 et -19 % pour le scope 3.

La réduction du scope 1 s'explique à la fois par la fermeture de 5 tranches de centrales au charbon et 3 au fioul, le développement des énergies renouvelables et des températures particulièrement douces en 2014. Les émissions du scope 2 ont baissé grâce à une limitation des consommations énergétiques des bâtiments et celles du scope 3 notamment à cause du climat clément (diminution des ventes de gaz). Même si le poste des immobilisations de biens et services a augmenté et continuera probablement à augmenter avec les travaux sur des centrales nucléaires à venir (notamment des mise aux normes et des démantèlements), il reste cependant faible par rapport aux émissions totales.

Emissions pertinentes

Les postes d'émissions les plus significatifs sont ceux du scope 1. Au sein du Scope 3, les postes prépondérants sont le poste Obligations d'Achat (qui englobe les émissions des centrales de cogénération et des incinérateurs concernés par l'obligation d'achat⁷⁹), sur lesquelles le Groupe n'a pas de marges de manœuvre par définition, l'amont des combustibles fossiles et nucléaires qui est corrélé avec le Scope 1, et le poste « utilisation des produits vendus » qui correspond à la combustion du gaz vendu aux clients d'EDF. L'évolution des émissions de ce dernier poste dépend de plusieurs facteurs : la part de marché (une réduction signifierait plutôt un transfert des émissions vers des concurrents), du climat (qui module la consommation de gaz des clients), et des actions d'efficacité énergétique menées chez

les clients d'EDF, dont l'effet est réel mais mineur par rapport aux deux éléments précédents. Il est donc d'autant plus important de développer des actions supplémentaires sur le dernier poste via le système des Certificats d'économies d'énergie et d'autres mesures d'efficacité énergétique.

Ces différents postes du scope 3 sont présents dans les reportings carbone du Beges et du CDP, de même que les autres postes du Scope 3. EDF publie un Scope 3 complet en France, et très large au niveau du Groupe

Dans le document de référence on ne trouve cependant que les émissions du scope 1, en ce qui concerne le niveau Groupe.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Pour ses activités en France, EDF a mis en place des objectifs climat à la fois en valeurs relative et absolue :

- l'objectif relatif : diviser par deux, entre 1990 et 2020, les émissions directes spécifiques de son parc, pour atteindre le chiffre de 30 g de CO₂/kWh en métropole (objectif atteint et même largement dépassé en 2014 grâce en particulier aux conditions météorologiques très favorables) ;
- l'objectif en valeur absolue : réduire de 30 % sur la même période le volume global de ses émissions directes (sans calcul à périmètre constant car les activités d'EDF sont relativement stables et prévisibles par rapport à d'autres entreprises) ;

Ce deuxième objectif se trouve aussi pour l'année 2016 sur le site de l'entreprise⁸⁰...

Par ailleurs le niveau des émissions pour l'année 1990 ne se trouve pas explicitement cité dans le Beges ou le document de référence, même s'il est possible de le reconstituer. La trajectoire carbone complète depuis 1990 est cependant publiée dans un autre document⁸¹.

Pour atteindre ces objectifs, EDF compte particulièrement sur les 3 leviers d'action suivants :

- améliorer la disponibilité de son parc nucléaire⁸² ;
- moderniser son parc thermique à flamme et donc réduire ses émissions de CO₂ par kWh produit (remplacement des tranches de centrales à charbon les plus anciennes par des cycles combinés gaz avec le danger de seulement remplacer une source fossile par une autre moins émettrice mais aussi incompatible avec une trajectoire climatique de 2° C) ;

- renforcer son potentiel de production hydroélectrique et développer les autres énergies renouvelables.

EDF agit également sur ses émissions indirectes, par exemple les émissions de ses immeubles tertiaires, et à travers des actions auprès de ses salariés et de ses fournisseurs. Mais aucun objectif n'a été mis en place spécifiquement sur les postes du scope 3, car l'entreprise considère que ce poste n'est pas prioritaire compte tenu de la nature du scope 3 d'EDF.

La loi sur la transition énergétique en France a mis en place un plafond concernant la puissance nucléaire installée et un objectif maximum de la part du nucléaire dans le mix électrique en 2025. A aucun moment EDF n'intègre cette nouvelle donne (par exemple la fermeture de Fessenheim et d'autres réacteurs appelés à fermer dans le cadre de la loi de transition énergétique) comme élément à considérer dans la formulation de ses objectifs climat.

A l'échelle du groupe le seul objectif climatique d'EDF est de maintenir les émissions directes de CO₂ du groupe dans la limite de 150 g CO₂/kWh. En 2012, 2013 et 2014 les émissions se situaient largement en dessous de ce plafond (102 g CO₂/kWh en 2014). Combiné avec la volonté de diminuer progressivement le nombre des centrales au charbon, cet objectif paraît loin d'être ambitieux et ne concerne par ailleurs que les émissions du scope 1. On peut noter toutefois que l'objectif de 150 g/kWh est inférieur à la moitié du facteur carbone européen qui est de 324 g CO₂/kWh. Par ailleurs, EDF est en train de préparer un nouvel objectif.

En 2014 EDF a émis 56 Mt CO₂ en dehors de la France (scope 1 uniquement) dont environ 50 Mt CO₂ dues à l'activité de ses 16 centrales charbon (en Belgique, en Chine, en France, en Pologne et au Royaume Uni)⁸³. Leur fermeture progressive aurait donc un impact non négligeable sur les émissions d'EDF ■

79. www.developpement-durable.gouv.fr/L-obligation-d-achat-de-l.html





80. www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/indicateurs-de-performance-financiere-et-extra-financiere/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre

81. www.edf.fr/sites/default/files/documents/faits_et_chiffres/2015/F%26F_2014_VF.pdf en page 192

82. A moyen terme il faut considérer que le nucléaire représentera un obstacle au développement des énergies renouvelables variables et des économies d'énergie, les véritables solutions pour la lutte contre le changement climatique. Wise-Paris (2015) « L'option nucléaire contre le changement climatique – Risques associés, limites et frein aux alternatives » <http://rac-f.org/IMG/pdf/151027rapport-nucleaire-climat-final.pdf>.

83. Page 9 : Les Amis de la Terre, Oxfam (2015) « Emissions d'Etat – Comment les centrales au charbon d'EDF et d'ENGIE réchauffent la planète » www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/emissions_detat_comment_les_centrales_dedf_et_engie_rechauffent_la_planete_0.pdf

Engie

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 1 et 3 le poste de l'utilisation des produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. Utilisation des produits vendus • Non pour le Beges. 	Oui sur scope 1. Mais pas en valeur absolue.	Non
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre d'Engie communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent le poste le plus pertinent du scope 3 – celui des produits vendus. Par contre le scope 3 est absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

Engie a adopté un objectif climat à l'échelle du groupe qui ne concerne que les émissions du scope 1. Le choix de présenter cet objectif sous forme de g CO₂e/kWh ne permet pas un suivi des émissions globales du parc de production de l'entreprise et encore moins celles du métier central et historique d'Engie qui est de vendre du gaz.

Engie reste engagée dans certains projets d'exploitation de gaz de schiste – une énergie potentiellement aussi émettrice que le charbon⁸⁴...

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Les émissions de deux postes du scope 3 ont été communiqués au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) :

- utilisation des produits vendus ;
- émissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2.

Les deux mêmes postes ont été communiqués en 2015 (données 2014).

Les Bilans GES réglementaires France sur l'année de reporting 2011 comme celui de 2014 n'incluent par contre aucun poste du scope 3.

Le scope 3 (pour les postes analysés) dans le cadre du CDP correspondait à 49 % des émissions totales communiqués en 2011 et à 60 % en 2014.

Les émissions des scope 1 à 3 ont augmenté de 8 % sur cette période et celles des deux postes du scope 3 de 33 % (les émissions des produits vendus ont augmenté de 38 %).

ENGIE explique l'augmentation du scope 3 des émissions liées aux produits vendus par l'inclusion dans les produits de l'ensemble des hydrocarbures vendus et non plus seulement les ventes de gaz naturel. A périmètre constant les ventes de gaz naturel ont diminué entre 2012 et 2014.

A côté des différences dans la couverture des postes du scope 3, les périmètres organisationnels des deux reportings n'étaient évidemment pas les mêmes pour le reporting Beges et CDP.

Dans les deux cas le contrôle opérationnel a été choisi mais le périmètre géographique était plus large pour le CDP par rapport au Beges. En 2011 les émissions reportées pour les scopes 1 et 2 dans le cadre du CDP étaient 5,5 fois plus élevées par rapport à celles du Beges.

L'entreprise s'intéresse donc à l'échelle de son groupe au scope 3 mais à l'échelle de la France la notion des émissions indirectes lui paraît moins pertinente. Pourquoi ?

Globalement le périmètre du Beges (même pour les scopes 1 et 2) est considéré comme compliqué car il serait selon ENGIE « en inéquation avec d'autres obligations de reporting du groupe ». Le groupe vise une cohérence entre le reporting financier et environnemental et le découpage n'est pas cohérent au périmètre du Beges ; ce qui demande donc pour satisfaire la réglementation la mise en place d'un dispositif supplémentaire.

Engie indique qu'il n'y a que peu d'intérêt à présenter le poste Utilisation des produits vendus dans le Beges car l'entreprise juge qu'il n'est pas pertinent de développer un plan d'action à l'échelle de la France uniquement. Cependant il y a bien un objectif via les Certificats d'économies d'énergie (l'impact des CEE n'a pas encore été calculé) qui concerne uniquement les ventes d'énergie en France. Un autre exemple est l'objectif d'intégration du biogaz à hauteur de 5 % en 2020 et 20 % en 2030. Ces deux exemples montrent qu'il y a une action possible sur les données France et qu'il sera donc pertinent de communiquer ces chiffres dans le cadre du Beges pour montrer l'évolution de ce poste⁸⁵. Engie précise cependant que d'autres facteurs tels que le climat, le nombre de clients, leurs comportements rendent difficiles un suivi quantitatif du poste des produits vendus. Mais une quantification des émissions évitées est à l'étude actuellement.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Engie s'est fixé un objectif de réduction de 10 % entre 2012 et 2020 sur le scope 1 uniquement. Cet objectif s'exprime en CO₂/kWh ce qui permet de suivre l'évolution du mix énergétique du parc de production électrique mais ne permet pas

d'informer sur l'évolution des émissions totales de l'entreprise. Par rapport aux 443,1 g CO₂ éq/kWh en 2012, le taux d'émission à fin 2014 est de 434,2 g CO₂ éq/kWh soit une réduction de 2 %. Par contre la définition de cet objectif prête à confusion car les émissions globales de l'entreprise (chiffres issus des documents de référence sans correction du périmètre) montrent une baisse de 15 % du scope 1 entre ces deux années. Malheureusement il n'y a pas de comparaison possible entre 2012 et 2014 à périmètre constant car ce calcul n'est pas fait chaque année.

Le Beges 2011 présentait un objectif de -10 % des émissions en 2014 par rapport à 2011 sans précision du périmètre concerné. Engie affirme que cet engagement n'a pas fait l'objet d'un suivi. Il n'y aura donc aucune information sur le respect ou non de cet engagement.

Emissions pertinentes

Le reporting au CDP prend bien en compte les émissions pertinentes du Scope 3 qui se trouvent notamment dans les deux postes :

- émissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2 ;
- utilisation des produits vendus qui représentaient en 2014 60 % des émissions totales communiquées.

Pour le prochain reporting Engie prévoit un élargissement du nombre de postes du scope 3 communiqués au CDP.

Engagements climat et impact potentiel sur l'empreinte carbone

Le 14 octobre 2015, la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal, puis Gérard Mestrallet, le PDG d'Engie, ont annoncé que l'entreprise ne lancerait pas de nouveaux chantiers en lien avec le charbon. Les projets de nouvelles centrales, par exemple en Turquie, sont donc abandonnés. Cependant, Engie conservera pour l'instant ses actifs charbon existants, soit 30 centrales à charbon dans le monde. Elle mènera également à leur terme les projets de construction dans lesquels elle est déjà engagée, telles que les centrales d'Oulan-Bator en Mongolie (415 MW), de Mejillones au Chili (315 MW) ou encore de Pampa Sul au Brésil (340 MW). L'engagement ne porte pas sur les autres types de centrales thermiques fonctionnant au fuel ou au gaz.

La fermeture des 30 centrales à charbon dans le monde, qui émettent aujourd'hui 81 millions de tonnes eq CO₂ par ans⁸⁶, permettrait une réduction des émissions du scope 1 d'Engie (périmètre groupe) de 60 %. Il n'y a pour le moment aucun calendrier qui précise le futur de ce parc mais il y a des discussions notamment sur la cession de ces centrales à d'autres entreprises, ce qui impactera évidemment le reporting carbone du groupe mais sans aucun impact réel pour le climat. Pour aboutir à une réelle réduction des émissions, il serait nécessaire de fermer ces centrales, et non pas de les céder, tout en tenant compte de la situation des salariés concernés.

L'annonce d'Engie sur la fin des nouveaux projets de charbon est intervenue juste avant la COP21. A cette occasion, Engie s'est lancée dans une campagne de communication de grande ampleur pour mettre en scène son engagement en faveur du climat. Engie était sponsor officiel de la COP21 et présent dans divers lieux, comme le Pavillon de la France, Solutions 21 au Grand Palais et la Galerie des solutions⁸⁷.

Malgré ses engagements en faveur des énergies renouvelables⁸⁸, Engie va concentrer son action surtout sur le remplacement des centrales électriques au charbon par des centrales au gaz. Certes le gaz est moitié moins émetteur de gaz à effet de serre que le charbon par unité d'énergie utilisée, mais cette stratégie présente le risque de s'enfermer encore trop longtemps dans l'utilisation d'énergies fossiles ; un scénario incompatible avec une limitation de la hausse de la température bien en deçà de 2° C, et encore moins 1,5° C. Par ailleurs Engie est aussi active dans l'exploitation des gaz de schistes (au Brésil et au Royaume-Uni), une source d'énergie qui est souvent aussi émettrice de gaz à effet de serre que le charbon⁸⁹.

Enfin, Engie a récemment signé un contrat d'approvisionnement auprès de la firme Cheniere, qui prévoit de livrer bientôt du gaz de schiste américain liquéfié en Europe⁹⁰ ■

84. Dessus, Benjamin (2013) « Que penser de l'affaire des gaz de schiste » ; Global Chance www.global-chance.org/IMG/pdf/GC33p90-100.pdf

85. En prenant en compte bien évidemment l'impact climatique et en faisant un calcul à périmètre identique.

86. Les Amis de la Terre, Oxfam (2015) « Emissions d'Etat : Comment les centrales à charbon d'EDF et Engie réchauffent la planète »

87. Petitjean, Olivier « COP21 : 10 raisons de rester sceptique face aux beaux discours d'Engie sur le climat » ; Article sur les multinationales.org 25 novembre 2015





<http://multinationales.org/COP21-10-raisons-de-rester-sceptique-face-aux-beaux-discours-d-Engie-sur-le>

88. www.engie.com/innovation-transition-energetique/nouvelles-energies-renouvelables/ Aussi en 2014 l'entreprise a adopté un objectif à l'échelle européenne : doubler ses capacités jusqu'en 2025 soit un passage de 8 à 16 GW dans le cadre de l'engagement de ne plus construire aucune centrale thermique nouvelle en Europe.

89. Dessus, Benjamin (2013) « Que penser de l'affaire des gaz de schiste » ; Global Chance www.global-chance.org/IMG/pdf/GC33p90-100.pdf

90. <http://multinationales.org/Bientot-du-gaz-de-schiste-americain-dans-les-chaudières-françaises>

Lafarge

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 1	<ul style="list-style-type: none"> • Non pour le CDP. En 2011 Lafarge communiquait encore sur le poste des produits achetés mais celui-ci est absent dans le reporting 2014. • Non pour le Beges. 	Oui un objectif uniquement sur le scope 1 de réduction des émissions de 33 % par tonne de ciment en 2020 par rapport à 1990.	Non
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Lafarge communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent les émissions les plus importantes qui se situent dans le scope 1. Cependant les émissions scope 3 des postes des produits achetés qui peuvent être significatifs sont absentes du reporting auprès du CDP en 2014. Le scope 3 est complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

Lafarge a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre sur les émissions du scope 3 qui s'exprime en kg CO₂/t de ciment. L'entreprise ne s'engage donc pas ouvertement à une réduction des émissions en valeur absolue. Une telle réduction ne serait qu'atteinte si les réductions des émissions par kg de produit vendu dépassent l'augmentation des émissions induites par une croissance de la vente des produits.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Le reporting carbone de Lafarge auprès du CDP en 2011 concernait 4 postes du scope 3 (Achat de produits, transport en aval et en amont et déplacements professionnels) mais en 2014 les émissions de seulement 2 postes ont été communiquées, ceux des déplacements professionnels et du transport aval.

Le poste des achats de produits (le ciment acheté par les usines de Lafarge), dont le poids carbone était le plus important avec 52 % des émissions du scope 3 en 2011 (et 4 % des émissions totales déclarées), n'a pas été retenu pour l'année 2014.

Cette réduction du nombre de postes du scope 3 dans le reporting se reflète aussi dans la diminution de son poids respectif dans les émissions totales qui a baissé de 7 à 3 % entre ces deux années.

Dans le cadre du reporting Beges à l'échelle de la France aucun poste du scope 3 n'a été reporté en 2011.

Emissions pertinentes

Clairement, le scope le plus pertinent en termes d'émissions est le scope 1. Dans le reporting carbone du CDP pour l'année 2014 le scope 1 représentait 89% des émissions. Pour Lafarge, les émissions de procédé de la production de ciment sont très importantes dans le bilan carbone global. Pour cela, l'entreprise concentre ses efforts de réduction des émissions sur ce scope et limite en conséquence son reporting sur ses émissions indirectes du scope 3 (à part celui du transport en aval sans pour autant mettre en place des objectifs spécifiques) qui sont certes moindres mais toutefois non négligeables

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats





En 2010, Lafarge s'est engagé à réduire les émissions industrielles de CO₂ de 33 % par tonne de ciment en 2020 par rapport à 1990. Il s'agit d'un objectif uniquement sur le scope 1 qui représente toutefois le poste des émissions le plus significatif de cette entreprise. En 2014, Lafarge avait déjà atteint une réduction de 26,4 % de CO₂/t de ciment. L'objectif est d'arriver à 518 kg/CO₂ par tonne de produit cimentaire en 2020. Un objectif de -33 % paraît important mais le poids carbone du ciment restera lourd pour le climat même après cette réduction. Ainsi la construction d'une maison de 100 m² peut facilement absorber 200 t de béton donc émettre 114 t de CO₂ (l'équivalent de 20 années d'émissions de CO₂ territoriales d'un français). Il faudra donc dans tous les cas s'orienter vers une utilisation de matières de construction moins carbonées comme le bois si on veut respecter le budget carbone d'une trajectoire à 1,5°C.

Par ailleurs, le contenu carbone par tonne de ciment diminue effectivement mais la progression de l'activité économique de l'entreprise donne comme résultat seulement une stabilisation des émissions ■

91. Ademe, Citepa, UIC (2015) « Guide sectoriel pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre – Chimie » www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-sectoriel-bilan-ges-chimie-8496.pdf

92. Produit fini

L'Oréal

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 les postes achat de produits et utilisation des produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. En 2014 l'Oréal a communiqué parmi d'autres aussi les émissions des 2 postes les plus pertinents du scope 3, ceux des produits achetés et de l'utilisation des produits vendus. • Non pour le Beges. 	Oui Une réduction de -60 % de CO ₂ en 2020 par rapport à 2005 en valeur absolu; mais scope 1 à périmètre constant et 2 uniquement.	Non
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de L'Oréal communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent les postes du scope 3 les plus pertinents (ceux des produits achetés et de l'utilisation des produits vendus). Le scope 3 est par contre complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

L'entreprise a adopté un objectif à l'échelle du groupe de -60 % de CO₂ en 2020 par rapport à 2005, en valeur absolue à périmètre constant (donc sans engagement de découplage par rapport à la croissance éventuelle de l'activité), mais seulement sur les scopes 1 et 2.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Dans le cadre du CDP à l'échelle du groupe, l'Oréal a communiqué en 2011 sur un seul poste du scope 3, celui du transport en aval qui représentait alors 63 % des émissions totales des trois scopes. En 2014 le reporting sur le scope 3 s'est élargi à 11 postes dont les deux les plus pertinents, ceux des produits achetés et de l'utilisation des produits vendus. Le scope 3 représentait désormais 98 % des émissions totales communiquées.

En ce qui concerne le reporting à l'échelle de la France lors des Beges, l'entreprise n'a communiqué sur aucun poste du scope 3 ni pour l'année 2011 ni pour 2014.

La raison donnée est celle des difficultés de consolidation des données à la bonne échelle.

Emissions pertinentes

Pour une entreprise comme l'Oréal (secteur de la chimie), le poste le plus impactant en général est celui des produits achetés⁹¹ avec dans certains cas celui de l'utilisation des produits vendus. Les deux ont été pris en compte dans le reporting carbone à l'échelle du groupe dans le cadre du reporting CDP en 2014. Ils représentaient 82 % des émissions totales pour cette année

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

L'Oréal a publié en 2014 un nouvel objectif à l'échelle du groupe de -60 % de CO₂ en 2020 par rapport à 2005, en valeur absolue à périmètre constant (donc sans engagement de découplage), mais seulement sur les scopes 1 et 2.





Il faut savoir que fin 2014, L'Oréal avait déjà franchi une bonne partie du chemin avec une réduction de 50% des émissions de sa production, alors même que celle-ci avait crû de 22 % sur la même période.

La seule action spécifique concernant les émissions indirectes du scope 3 est le travail de l'Oréal avec ses fournisseurs pour réduire le poste des émissions du transport aval. L'Oréal vise à réduire les émissions de CO₂ de ses transports de produits finis de 20 % par PF⁹²/km en 2020 par rapport à 2011. Depuis 2007, l'entreprise fait partie du programme « CDP supply chain » dont l'objectif est d'engager des organismes en amont et en aval de l'entreprise dans des réductions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs le groupe a annoncé en septembre 2015 son ambition de devenir une entreprise « carbon balanced » d'ici à 2020. Il a pour objectif de générer des gains carbone au sein de ses projets en quantité équivalente aux émissions de gaz à effet de serre liées à son activité. L'entreprise cite en exemple un projet au Burkina Faso, où près de 22 000 femmes récoltent les noix utilisées pour produire du beurre de karité. Dans le cadre de ce projet, des foyers améliorés, moins consommateurs de bois, vont être installés, ce qui permettra de réduire l'empreinte carbone de cette activité, de lutter contre la déforestation et de générer des économies pour les productrices. Cette approche est intéressante même si elle soulève des questions méthodologiques importantes.

Cet objectif ne concerne que les émissions du scope 1 et 2 ■

Pernod-Ricard

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des biens et services achetés	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. Les postes biens et services achetés et transport et distribution en amont. • Non pour le Beges. 	Oui sur scopes 1 et 2	Non
			

Résumé

Le reporting carbone de Pernod Ricard à l'échelle du groupe via le CDP inclut 11 postes du scope 3 dont le poste le plus pertinent— celui des biens et services achetés. Par contre le scope 3 est absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaires à l'échelle de la France. Un objectif de réduction de gaz à effet de serre a été adopté qui porte sur les scope 1 et 2. L'unité de mesure de l'objectif (kg CO₂eq par litre d'alcool pur) ne permet pas d'identifier si les émissions de l'entreprise baissent réellement (découplage) ou si l'augmentation de l'activité de l'entreprise « annule » les gains.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Entre 2012 et 2014 la communication des émissions du scope 3 de Pernod-Ricard au CDP s'est élargi de 3⁹³ à 11 postes⁹⁴.

Le poste le plus important est celui des achats de produits et services.

Entre 2012 et 2014, les émissions communiquées du scope 3 ont augmentées de 24 %, notamment à cause de l'élargissement du périmètre. Pour cette raison, une réelle comparaison entre ces deux années est compliquée. Par ailleurs, la société Pernod-Ricard travaille encore sur l'affinement de ses données du scope 3. L'année 2014 sera probablement l'année de référence pour toute futur engagement sur ces postes d'émission. On peut aussi constater l'importance du scope 3, qui représentait 88 % des émissions totales rapportées au CDP en 2014. Dans le document de référence, le scope 3 est cité à plusieurs reprises, mais le reporting reste très incomplet. Il n'y a aucun chiffre en valeur absolue pour le scope 3. On apprend que les scopes 1 et 2 ne représentent que 17 % de l'empreinte totale de l'entreprise. On peut donc calculer le poids des émissions indirectes, mais l'affichage n'est pas transparent.

Dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France sur l'année de reporting 2011/2012 des sociétés Pernod et Ricard, aucun poste du scope 3 n'a été communiqué.

Une autre particularité du reporting, par rapport aux autres entreprises, est le fait de communiquer sur des années à cheval de août à juillet. Pernod Ricard est en effet en exercice fiscal décalé.

Emissions pertinentes

88 % (selon le CDP) ou 83 % (selon le document de référence) des émissions reportées pour l'année 2014 correspondent aux postes du Scope 3. Le document de référence 2013/2014 détaille les émissions de certains (regroupements de) postes du scope 3 :

- matières premières agricoles : 33 % du scope 3 ;
- emballages : 30 % ;
- transport : 19 %

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Pour la période 2009/2010 à 2019/2020, le Groupe s'est fixé comme objectif une réduction de 30 % de ses émissions de CO₂ des émissions des Scopes 1 et 2 des sites de production. Cet objectif s'exprime en émissions par unité produite. Ces émissions étaient de 1,36 kg CO₂eq par litre d'alcool pur en 2014/15 et de 1,83 en 2009/10. Cette baisse de 26 % sur quatre ans résulte d'une part de la politique engagée pour améliorer l'efficacité énergétique des sites de production, et d'autre part de l'évolution progressive vers un mix énergétique moins carboné.

Deux observations : Premièrement pour atteindre l'objectif de -30 % en 2019-20, le chemin qu'il reste à faire est relativement faible (-4 %), mais le potentiel des réductions faciles a déjà été exploité. Deuxièmement l'objectif ne concerne pas le Scope 3 qui représente entre 83 et 88 % des émissions recensées.

Pour le moment, le groupe considère qu'il faut encore améliorer la fiabilité des données du Scope 3 avant de fixer des objectifs sur ce périmètre.

Cependant, l'entreprise agit déjà aujourd'hui sur plusieurs postes du scope 3 :

- le transport des salariés ;
- l'optimisation de la logistique du transport ;
- l'éco conception du packaging :

93. Achats de produits et services, Transport de marchandise aval et distribution), Autres (amont) : emballages et matières premières.





94. Achats de produits et services, Investissements, Emissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2, Transport de marchandise amont, Déchets, Déplacements professionnels, Déplacement domicile-travail, Transport de marchandise aval, Fin de vie des produits vendus, Autres amont (eau), Autres aval (traitement eaux usées)

95. Document de référence 2014, page 155

- pour certains produits, le poids du verre a été diminué jusqu'à 28 % (= 85 000 t de verre). Le chiffre d'affaires généré par chaque kilogramme de verre mis en œuvre a augmenté de 30 % (de 10,1 à 13,2 €/kg de verre) entre 2009/10 et 2013/14;
- en Finlande, la proportion des bouteilles composées de PET, un plastique recyclable très léger, est passée de 2010 à 2014 de 16 % à 70 % du volume produit par la filiale, diminuant ainsi les émissions de CO₂ de 25 % ;

– la valorisation des sous-produits organiques : les déchets organiques envoyés en centre d'enfouissement ou d'incinération ne représentent en 2014/2015 que 0,2 % de l'ensemble des sous-produits organiques générés, soit un volume total de 1 729 tonnes. Ce volume a été réduit de 84 % depuis 2007/2008, notamment grâce aux actions de valorisation des sous-produits en compost et en engrais organiques ■

Renault

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des biens et services achetés	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. Biens et services achetés et transport et distribution en amont. • Non pour le Beges. 	Oui sur scopes 1 et 2	Non
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Renault communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent le poste le plus pertinent du scope 3 celui de l'utilisation des produits vendus. Par contre le scope 3 est complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

L'entreprise a adopté un objectif de réduction sur les émissions des scopes 1 à 3 qui s'exprime en kg CO₂/véhicule sur son ACV complet. Par rapport à cet objectif les interrogations actuelles relatives à l'écart entre émissions homologuées et en conditions réelles de conduite peuvent s'avérer importantes car la phase de l'utilisation d'une voiture peut représenter 75 %⁹⁵ de l'impact carbone. Par ailleurs, l'entreprise ne s'engage cependant pas à une réduction des émissions de l'entreprise en valeur absolue.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Le reporting carbone du scope 3 de Renault auprès du CDP se montre très complet pour les années 2011 et 2014.

Pour ces deux années, les émissions des différents postes du scope 3 représentaient 99 % des émissions totales communiquées. Notamment le poste de l'utilisation de produits vendus – qui est, avec le poste de l'achat de produits, le poste le plus pertinent pour la typologie de l'entreprise – englobe à lui seul 78 % des émissions totales.

Les Beges des années 2011 et 2014 par contre ne prennent en compte aucun poste du scope 3.

L'entreprise explique que le découpage en SIREN des Beges manquerait de pertinence par rapport aux émissions

« scope 3 ». Le reporting carbone à l'échelle du groupe montre qu'il a pleinement conscience que les émissions scope 3, notamment celles émises à l'usage, ont une importance particulière dans le secteur automobile. Par contre, aujourd'hui, un nombre important de données nécessaires pour le calcul des émissions scope 3 est consolidé uniquement au niveau du groupe et non par SIREN :

- le nombre de véhicules vendus par modèle/motorisation/version et leurs émissions de CO₂ respectives;
- la nature et les quantités de pièces et matières achetées à des fournisseurs pour la fabrication des véhicules et leurs émissions de CO₂ correspondantes (issues de l'outil d'Analyse de Cycle de Vie GaBi disponible et maîtrisé uniquement au niveau central);
- les émissions des sites de production de moteurs, châssis et boîtes de vitesse montés sur les véhicules ainsi que des sites d'ingénierie et d'essais ayant participé au développement des véhicules et organes mécaniques;
- les émissions associées aux déplacements du personnel et aux outils informatiques (serveurs...), etc.

Selon l'entreprise, la détermination d'un bilan des émissions scope 3 par SIREN, si tant est qu'elle soit possible, représenterait donc une démultiplication des efforts réalisés aujourd'hui pour effectuer ce bilan au niveau du groupe, et ne présenterait par ailleurs aucun intérêt environnemental particulier : ainsi les activités des sites d'ingénierie, les déplacements de leurs salariés ou les activités de logistique par exemple travaillent indifféremment pour tous les sites/SIREN, et toute tentative de répartition des émissions associées par SIREN serait purement artificielle.

Cependant, la possibilité de présenter dans le futur un Beges non plus par SIREN mais par nomenclature d'activité désamorcera une partie de ces critiques et lui ouvrira la voie vers un tel reporting carbone complet et moins long.

Renault effectue depuis 2010 la mesure de l'empreinte carbone globale de ses activités et de ses véhicules sur l'ensemble de leur cycle de vie, un indicateur de performance stratégique audité chaque année par un Organisme Tiers Indépendant et présenté dans le Document de Référence 2014 du Groupe⁹⁶. Des analyses de cycle de vie sont produites pour chaque type de voiture vendue, ce qui inclut le calcul des étapes des matières premières, la fabrication, l'utilisation, la maintenance et la fin de vie. Ces données sont ensuite réallouées selon les différents postes du reporting carbone d'après les catégories scope 1 à 3 de la méthodologie du GHG Protocol. Leur présentation dans le document de référence se fait sous forme de $\text{teq CO}_2/\text{véhicule}$

Emissions pertinentes

Le reporting carbone de Renault inclut les deux postes qui pèsent les plus lourds dans un bilan GES d'une entreprise du secteur automobile; celui des produits achetés (Matières et logistique = 15 %) et celui de l'utilisation des produits vendus (75 % des émissions totales)⁹⁷.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Renault a mis en place un objectif de réduction de 3 % par an de l'empreinte carbone moyenne des véhicules vendus par le groupe dans le monde entre 2010 et 2016. Cet objectif fait l'objet de déclinaisons sur les émissions des véhicules à l'usage, la fabrication et la logistique⁹⁸.

Les stratégies et principales actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées sont déclinées par type de sources d'émission.

Par exemple au niveau de la fabrication Renault souhaite diminuer de 10 % les émissions de gaz à effet de serre induites par la production d'un véhicule entre 2013 et 2016 (émissions directes et indirectes liées aux consommations d'énergies), pour le poste « logistique » Renault prévoit de réduire de 10 % l'intensité CO_2 des activités de transport monde entre 2010 et 2016 et par rapport au choix des matériaux Renault vise à intégrer une proportion de 33 % de matériaux recyclés dans la masse totale des nouveaux véhicules produits en Europe etc.

La moyenne des émissions CO_2 des véhicules particuliers vendus dans l'Union européenne (en $\text{g CO}_2/\text{km}$) a ainsi baissé de 181 à 113,5 entre 1995 et 2014, soit de 37 %. Il faut voir cet effort à la lumière de la réglementation européenne et l'urgence climatique : en juillet 2012, la Commission a confirmé l'objectif de 95 $\text{g CO}_2/\text{km}$ en 2020. Et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a même calculé que pour respecter son scénario 450 ppm et ainsi maintenir la hausse des températures à 2°C, il faudrait limiter la moyenne des émissions des véhicules neufs vendus en Europe à 80 $\text{g CO}_2/\text{km}$ en 2020 environ et à 60 $\text{g CO}_2/\text{km}$ dès 2025⁹⁹.

Par contre, les récents scandales autour des résultats des tests CO_2 des voitures¹⁰⁰ n'épargnent pas Renault, et remettent en question la réalisation effective de ses objectifs climat au moins sur la partie « utilisation de la voiture » qui représente 75 % de l'impact carbone d'une voiture (en moyenne).

Le rapport de la fédération européenne Transport and Environment¹⁰¹, montre que les voitures consomment en moyenne 40 % plus de carburant dans la réalité que ce qu'annoncent les constructeurs automobiles.

Dans le cadre de cette étude, des divergences entre les émissions de CO_2 affichées et les résultats des tests effectués ont été mises en évidence pour certains modèles :

- +34% pour la Renault Clio IV;
- +45% pour la Renault Mégane;
- + 5% pour la Renault Twingo.

Ces écarts entre les émissions annoncées et testées (lors de tests indépendants) sont loin d'être anodins par rapport aux émissions liées à l'utilisation d'une voiture à l'utilisation et posent également la question des soutiens apportés par des instruments tels que le Bonus-malus en France :

La DHU¹⁰² a par exemple mesuré les émissions de CO_2 du Renault Espace dCI 1,6, annoncé à 120 $\text{g CO}_2/\text{km}$ (soit neutre en termes de Bonus-malus), avec des résultats compris entre 134 et 145 $\text{g CO}_2/\text{km}$, ce qui ajouterait à la vente en France un malus respectivement de 150 et 500 €.

Les scandales récents montrent toute l'ampleur du problème de la mesure des polluants. L'effort qu'il reste à faire pour rendre compte de la réalité des émissions est considérable...

Renault est donc une entreprise « modèle » au niveau du reporting carbone à l'échelle du groupe mais l'écart entre l'impact carbone affiché et mesuré met un grand point d'interrogation sur la crédibilité de l'entreprise (et du secteur automobile en générale) à véritablement être capable de respecter ses objectifs ■

96. Page 155 : présentation de l'empreinte carbone 2014 et page 185-186 détail concernant la méthodologie : <http://group.renault.com/wp-content/uploads/2015/03/renault-document-de-reference-2014.pdf>

97. Document de référence 2014, page 155

98. Document de référence 2014, Tableau des objectifs « Énergie et changement climatique » page 154

99. www.rac-f.org/IMG/pdf/RAC_-_Reglement_emissions_de_CO2_vehicules_particuliersVF-2.pdf

100. www.rac-f.org/Les-tests-d-emissions-de-CO2-de-plus-en-plus-biais

101. www.transportenvironment.org/press/some-mercedes-bmw-and-peugeot-models-consuming-around-50-more-fuel-official-results-new-study

Ces résultats ont été calculés à partir de 11 bases de données concernant 600 000 véhicules environ.

102. Page 7 :





www.duh.de/uploads/media/B434_DUH_Bericht_Renault_Espace.pdf
La DHU (Deutsche Umwelthilfe) est une association environnementale allemande.

103. In order to select relevant categories of scope 3 emissions on a Group level, we performed 7 carbon footprint assessments of Industrial (Vaccines, Solid forms, Animal healthcare, Chemistry) and R&D sites.

After the consolidation process, the selection revealed that the following scope 3 emissions should be significant :

- purchased good and services
- capital goods
- business travel
- downstream transportation & distribution
- employee commuting

We will focus on these categories in the future. This statement has been approved by our statutory auditors during the verification process of our environmental data.

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 les postes des biens et services achetés, et de l'activité liée au fuel et à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP 2014; non pour l'année 2011 • Non pour le Beges. 	Oui sur scopes 1 et 2 (en valeur absolue à périmètre constant).	Non
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Sanofi communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent les postes du scope 3 les plus pertinents. Le scope 3 est par contre complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France. L'entreprise a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe en valeur absolue à périmètre constant (donc sans engagement de découplage par rapport au niveau d'activité), mais seulement sur les scopes 1 et 2.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

La prise en compte des postes du scope 3 dans le reporting carbone de Sanofi varie entre le CDP et le Bilan de gaz à effet de serre réglementaire en France (Beges) :

Deux postes du scope 3 ont été communiqués au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) :

- transport de marchandise aval;
- déplacements professionnels

En 2015 (données 2014) les émissions du Scope 3 concernaient 11 postes.

Déjà en 2011 l'entreprise avait annoncé dans son reporting auprès de CDP l'élargissement du nombre de postes du Scope 3¹⁰³. Cela signifiait une augmentation du périmètre des émissions prises en compte, ce qui explique la hausse des émissions scope 3 entre 2011 et 2014 (une multiplication par 15). Par ailleurs, en 2011 le scope 3 représentait 6 % des émissions reportées et 57 % en 2014.

Dans le cadre du Beges en France, seules les émissions des scopes obligatoires ont été reportées en 2011.

A coté des différences dans la couverture des postes du scope 3, les périmètres organisationnels des deux reporting (CDP et Beges) n'étaient pas les mêmes.

Dans les deux cas le contrôle opérationnel a été choisi mais le périmètre était plus large pour le CDP par rapport au Beges. En 2011 les émissions reportées au CDP (uniquement pour les scopes 1 et 2) étaient 4 fois plus élevées par rapport à celles du Beges.

Vu que Sanofi analyse le scope 3 à l'échelle du groupe, pourquoi cette différence dans le reporting carbone ?

L'entreprise répond qu'il paraît difficile d'extraire les données France des données globales du groupe pour le scope 3 :

« Pour les scopes 1 et 2, il est très simple de consolider les émissions de GES à n'importe quel périmètre puisque nous partons de données primaires qui sont disponibles au niveau d'unités simples que sont les sites d'implantation de Sanofi. En revanche, pour le scope 3, il nous faut travailler sur des bases de données au niveau du groupe et dès lors, il devient très complexe de re-dispatcher les émissions par pays et ou organisation. »

Le périmètre SIREN obligatoire pour le reporting du Beges paraît peu adapté comme découpage par rapport aux caractéristiques de l'entreprise, car elle regroupe différentes activités au sein de chaque entité. L'entreprise considère plus pertinent de proposer des actions par rapport à chaque activité (R&D, production etc.) plutôt qu'au niveau global en mélangeant les typologies de consommation d'énergie.

Sanofi publiera son prochain Beges le premier semestre 2016 pour pouvoir prendre en compte le travail en cours visant à fiabiliser les données par le biais d'un audit de leur méthodologie. Cependant, ce Beges exclura de nouveau les émissions du Scope 3 pour les activités en France.

Emissions pertinentes

Les postes du scope 3 qui regroupent la majorité des émissions du groupe Sanofi sont les suivants :

- achat de produits et services;
- activités liées au fuel et à l'énergie;
- investissements

Comme expliqué ci-dessus, il n'y a pour le moment aucun objectif de réduction sur les postes du scope 3 par contre il existe des initiatives de réduction qui ciblent ces catégories. Les postes sur lesquels il faudra travailler en priorité selon l'entreprise sont :

- le packaging ; c'est un sujet délicat par rapport aux obligations (protection, affichage) concernant les médicaments ;
- les émissions des fournisseurs de services et d'ingrédients utilisés pour la fabrication des médicaments.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

À l'échelle du groupe, Sanofi s'est engagé sur un objectif de réduction de 20 % de ses émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) entre 2010 et 2020. À la fin de 2014, Sanofi avait réduit ses émissions de 15 % par rapport à 2010. Il s'agit d'un objectif de réduction à périmètre constant pour effacer l'effet d'une augmentation ou d'une baisse de l'activité de l'entreprise. En valeur absolue les émissions de CO₂ de Sanofi ont baissé de 23 % entre ces deux années. Entre le rapport CDP et les données publiées dans le rapport RSE pour l'année 2014, les données du Scope 3 du CDP sont légèrement plus complètes car c'est un travail qui est en cours qui était plus avancé au moment de la publication du CDP.

Aucun objectif n'a pour le moment été formulé pour le poste 3. Mais cette réflexion est en cours : Sanofi a engagé une démarche d'amélioration de son reporting environnemental et notamment celui sur le scope 3. Dans cadre de cet

engagement, un nouvel outil du scope 3 sera audité sous peu. L'entreprise utilise la méthodologie du GHG Protocol et travaille avec la société Quantis pour l'identification des pistes d'actions par produit.





À partir de 2016 l'entreprise prévoit de pouvoir formuler des objectifs de réduction également sur des postes du scope 3.

Néanmoins des actions sont déjà en cours pour diminuer les émissions de certains postes du scope 3 (l'ensemble des impacts n'a pas été quantifié) :

- déplacement domicile-travail : covoiturage, télétravail etc.;
- amélioration de la logistique du transport (augmenter le taux de remplissage des camions et des conteneurs maritimes, concevoir des emballages pour limiter le volume etc.);
- report de l'aérien vers le maritime (le transport maritime permet d'éviter chaque année l'émission de plus de 260 000 tonnes de CO₂ par rapport à l'aérien).

Par contre il n'y a malheureusement aucun suivi publié sur la réduction en valeur absolue des émissions de ces postes ■

Schneider Electric

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 les postes de l'achat des produits, de l'utilisation des produits vendus et du traitement de fin de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. Le reporting du groupe prend en compte les 3 postes les plus pertinents : ceux de l'achat des produits, de l'utilisation des produits vendus et du traitement de fin de vie. <ul style="list-style-type: none"> • Non pour le Beges. 	Non il n'y pas d'objectif climat sur les scopes 1 et 2 seulement un objectif d'efficacité énergétique.	Oui Schneider a mis en place un objectif de 10 % d'économies de CO ₂ pour le poste des transports aval entre 2015 et 2017.
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Schneider Electric communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent les postes du scope 3 les plus pertinents. Le scope 3 est complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

L'entreprise a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre sur le poste des transports aval (qui est l'un des postes du scope 3). Les autres objectifs de l'entreprise s'expriment sous forme d'une amélioration de l'efficacité énergétique et ne sont pas traduits en réduction de gaz à effet de serre.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

En 2014, Schneider Electric a communiqué les émissions de 10 postes du scope 3 au CDP, dont les 3 les plus significatifs

pour l'activité de l'entreprise : achat de produits, utilisation des produits vendus et traitement de fin de vie.

En 2011, seulement 3 postes avaient fait l'objet d'une communication : déplacements professionnels, déchets et transports en amont.

Le nombre de postes pris en compte s'est donc élargi et couvre maintenant les postes les plus pertinents. Le poids relatif du scope 3 par rapport aux émissions totales communiquées est passé de 71 % à 98 %.

En revanche, le reporting de l'entreprise à l'échelle du Beges ne prend en compte aucun poste du scope 3.

Dans le document de référence, Schneider Electric présente le résultat de son bilan carbone qui a été mis à jour en 2013/2014 sur les scopes 1, 2 et 3. Les principaux postes d'émissions sont les achats de matières premières et d'équipements (74 %), la consommation énergétique des sites (9,8 %) et les transports liés à la logistique (7,5 %).

Malheureusement, le document n'indique que les pourcentages sans préciser le découpage par poste. On peut se

demander où se trouvent le poste de l'utilisation des produits ou celui de fin de vie des produits, pourtant considérés comme pertinents dans la communication auprès du CDP pour la même année...

Emissions pertinentes

A l'échelle du groupe, Schneider Electric prend en compte les émissions des postes du scope 3 les plus pertinents, ceux de l'achat de produits, de l'utilisation des produits vendus et du traitement en fin de vie des produits.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Pour la période 2012-2014 Schneider Electric a mis en place plusieurs objectifs climat :

- un objectif plafond de 0,95 % de fuites de SF6 (cet objectif a été dépassé fin 2012, en 2013 le Groupe a ainsi renforcé le défi en fixant un objectif de 0,65%) => cet objectif a été dépassé car le taux de fuite a été abaissé à 0,47% ;
- 10 % d'économies de ses consommations énergétiques (sur les consommations des installations – donc sur un périmètre scope 1 et 2) => une réduction de 13 % a été atteinte entre 2011 et 2014 ;

- 10 % d'économies de CO₂ dans les transports (fret aval) donc un objectif sur un poste du Scope 3 => une réduction de 13 % a été atteinte entre 2011 et 2014. L'atteinte et le dépassement de cet objectif sont notamment dus au fret de longue distance dont les réductions entre les 2 années représentent 32 %, avec une diminution de la part du tonnage aérien de 20 % à 13,8 %.

Les objectifs climat pour la période 2015-2017 constituent globalement un renouvellement et un renforcement des objectifs par rapport à la période précédente :





- 10 % d'économies de ses consommations énergétiques (sur les consommations des scope 1 et 2) ;
- 10 % d'économies de CO₂ dans les transports (fret aval) donc un objectif sur un poste du Scope 3.

Le suivi des objectifs est publié de manière trimestrielle dans le cadre du « baromètre Planète & Société¹⁰⁴ ».

Un autre objectif concerne les services de maintenance et de gestion de fin de vie des produits où Schneider veut éviter 120 000 t CO₂. Il est dommage que cet objectif ne précise pas dans leur document de référence le poids actuel de ces postes d'émissions ce qui aurait permis de mieux apprécier l'importance de l'effort visé

104. www2.schneider-electric.com/sites/corporate/fr/groupe/developpement-durable-et-fondation/barometre-planete-et-societe/lettre-barometre/lettre-barometre.page

Société générale

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste des investissements	• Plusieurs postes du scope 3 sont reportés dans le cadre du Beges et du CDP mais pas celui des investissements qui est le poste le plus important.	Oui sur scope 1 à 3 exprimé en émissions par occupant.	Oui Cinq postes du scope 3 qui sont concernés par l'objectif de réduction mais pas le poste le plus pertinent, celui des investissements.
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de la Société générale communiquées à l'échelle du groupe via le CDP et dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France incluent des émissions du scope 3 mais pas le poste le plus pertinent celui des investissements. L'entreprise a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe sur les 3 scopes exprimé en kg CO₂ par occupant. Encore une fois les émissions les plus pertinentes de l'entreprise ne sont pas concernées par cet objectif.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

La Société générale a communiqué les émissions de 2 postes du scope 3 (Achats de produits et services et Déplacements professionnels) :

- au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) ;
- dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France (Beges) sur les années de reporting 2011 et 2014.

La communication des données au CDP en 2015 (données 2014) couvrait 5 postes du Scope 3 (Achats de produits et services, Déplacements professionnels, Activités liées au fuel et à l'énergie, Déplacements domicile travail des employés et Transport et distribution en aval).

Entre 2011 et 2014, les émissions du Scope 3 dans le cadre du CDP ont augmentés de 14 %, ce qui s'explique par l'élargissement des postes pris en compte.

Dans le reporting Beges, les émissions du Scope 3 sont restées stable entre 2011 et 2014 (-2 %).

L'augmentation de 20 % des émissions du poste des déplacements professionnels dues à l'avion a été compensée par une moindre consommation de papier.

Pour le prochain Beges, l'objectif sera d'ajouter comme nouveau poste du scope 3 celui des déchets. Son poids est estimé à environ 16 % des émissions du scope 3 actuel.

Pour ces 4 reportings carbone analysés, le pourcentage du scope 3 se situe entre 27 et 30 % des émissions totales communiquées.

Même si le taux du scope 3 est comparable pour les deux exercices, les périmètres organisationnels des deux reportings n'étaient évidemment pas les mêmes.

Dans les deux cas, le contrôle opérationnel a été choisi mais le périmètre était plus large pour le CDP par rapport au Beges. En 2014, les émissions reportées au CDP représentaient 5,5 fois celles du Bilan carbone.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Le 18 novembre 2015, la Société générale a publié un nouvel engagement à l'échelle du groupe de réduire de 20 % son empreinte carbone par « occupant » entre 2014 et 2020.

Afin de pouvoir effacer l'effet des variations du périmètre de l'entreprise et pouvoir assurer la comparabilité des données sur un périmètre constant, l'année de référence 2012 a été changée pour prendre en compte l'intégration de la filiale russe Rosbank en 2012.

Le document de référence 2014 (en prenant en compte Rosbank) affiche une réduction des émissions par « occupant » de 5 % entre 2012 et 2014 mais une augmentation de 1 % en valeur absolue. Cette différence s'explique par une augmentation de 6 % du nombre d'occupants sur cette période mais la présentation de l'objectif « par occupant » rend l'évolution globale des émissions indiscernable.

Le choix d'exprimer les émissions de GES par occupant ou salarié est cependant cohérent avec la mise en place d'une taxe carbone interne de 10 € par tCO₂ qui vise à responsabiliser les salariés. Les revenus de cette taxe sont affectés aux initiatives internes des salariés sur des projets d'efficacité environnementale, via l'organisation des Prix de l'efficacité environnementale (3,2 M€ en 2014).

En 2014, il y avait cinq postes du scope 3 concernés par l'objectif de réduction. Prochainement le poste déchets sera ajouté dans le bilan carbone contrairement au poste des investissements qui restera encore exclu du champ de comptabilisation.

Emissions pertinentes

Pour un établissement financier, le poste d'émissions le plus pertinent est celui des investissements (poste 15). Depuis décembre 2014, il existe un guide sectoriel qui cible les banques, assurances et autres services financiers¹⁰⁵.

L'implication de la Société générale dans la réalisation de ce guide rend d'autant plus incompréhensible l'absence de ce poste dans ses reportings carbone CDP et Beges.

Lors des échanges avec la Société générale, il a été indiqué par l'entreprise que cette absence dans les reporting carbone n'est pas due à un manque de volonté mais plutôt aux questionnements sur la bonne méthodologie à déployer.

L'entreprise a effectué une analyse de ce poste en utilisant le guide sectoriel ORSE- ABC- Ademe mais n'est pas convaincue par le résultat obtenu qu'elle n'a pas publié.

Engagements climat et impact potentiel sur l'empreinte carbone

Dans sa communication du 18 novembre 2015¹⁰⁶, la Société générale s'est également engagée à :

- ne plus accorder des crédits aux projets de mines de charbon dans le monde et d'arrêter des financements de projets de centrales thermiques à charbon (sauf dans les pays en voie de développement et sous condition qu'elles disposent d'une efficacité énergétique suffisante);
- faire converger à partir de 2020 le mix de ses financements accordés avec celui préconisé par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) pour limiter le réchauffement climatique à deux degrés d'ici à 2030. Elle vise, à l'horizon 2030, une croissance de ses financements dans les énergies renouvelables et le nucléaire de plus de 50 %, tout en réduisant ses financements au charbon d'environ 13 %. Il s'agit aussi de faire croître ses financements dans le gaz de 23 % et de limiter la croissance de ses financements dans le pétrole à 2 %. La banque souhaite doubler les financements dans les énergies renouvelables jusqu'en 2020, qui représentent 70 % de ses nouveaux financements dans l'électricité en 2014.

Ces engagements montrent que la Société Générale reconnaît l'importance du poids carbone de ses produits financiers. Néanmoins, pour le moment, elle n'accompagne pas cette annonce d'une analyse des émissions provoquées par ses financements. Ceci permettrait de juger l'importance des engagements en termes de réduction d'émissions obtenue ■

105. ORSE ADEME ABC (2014) « Guide secteur financier » www.bilans-ges.ademe.fr/fr/ressource/guide-sectoriel-list/index/idElement/13/siGras/1





106. www.societegenerale.com/sites/default/files/15032_fr_corrige.pdf

107. Achat de produits et services; Emissions liées à l'énergie non incluses dans le scope 1 et 2; Déchets; Déplacements professionnels; Déplacements domicile-travail; Actifs en leasing amont; Autres (aval) – déplacements des visiteurs du siège

108. Emissions liées à l'énergie non incluses ci-dessus (extraction, production et transport), Achats de produits et services, Immobilisations de biens, Déchets, Transport de marchandise amont, Déplacements professionnels, Actifs en leasing amont, Investissements, Transport de visiteurs et de clients, Transport de marchandise aval, Fin de vie des produits vendus, Déplacement domicile-travail, Autres...

109. www.lyonnaise-des-eaux.com/Profil/Developpement-durable-et-RSE

110. http://newsroom.suez-environnement.fr/wp-content/uploads/2015/09/CP-SUEZ_Engagements-Climat_VF1.pdf

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste de l'utilisation des produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP en 2014. • Oui mais uniquement pour le Beges 2015 de l'activité Eau France. Mais le poste de l'utilisation des produits vendus est absente du reporting. 	Oui sur scope 1 et 2.	Non Il y a toutefois un objectif visant à faire éviter à ses clients – collectivités locales et industrie – 60 millions de tonnes d'émissions de GES d'ici 2020 dont une partie des émissions du scope 3. Aucun suivi n'est prévu pour rendre la diminution des postes du scope 3 visible.
			

Résumé

La communication des émissions de gaz à effet de serre de Suez à l'échelle du groupe via le CDP inclut 10 postes du scope 3 dont celui des produits vendus. Le scope 3 est également très bien renseignée dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France mais uniquement pour l'activité Eau France.

Suez a adopté un objectif de réduction de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2. Un deuxième objectif vise à quantifier des émissions évitées pour ses clients dont une partie des émissions du scope 3. Aucun suivi n'est toutefois prévu pour rendre l'impact sur les différents postes du scope 3 visible.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

La prise en compte des postes du scope 3 dans le reporting carbone de Suez Environnement varie entre le CDP et le Bilan de gaz à effet de serre réglementaire en France :

Pour l'année 2011 Suez n'apparaît pas dans l'analyse du CDP mais en 2013 l'entreprise communique ses émissions du scope 3 sur 7 postes¹⁰⁷.

La totalité de ces émissions du scope 3 a été calculée en utilisant une méthodologie conforme à la norme ISO 14064. Les autres postes ont été considérés comme sans objet ou non significatifs, avec justification.

En 2013, les émissions des postes du scope 3 représentaient 0,3 % des émissions totales car elles n'incluaient que les émissions du siège social à Paris et en 2015, 70 % car l'entreprise avait étendu le calcul de ces postes à l'ensemble de ses activités dans le monde.

En 2015, l'entreprise n'a pas seulement élargi le nombre de postes du scope 3 mais surtout elle a intégré dans son reporting le poste le plus important en termes d'émissions, celui de l'utilisation des produits vendus (85 % des émissions du scope 3 communiquées).

Les Bilans GES réglementaires France sur l'année de reporting 2011 comme celui de 2014 inclut 13 postes du scope 3¹⁰⁸ mais uniquement pour l'activité Eau France¹⁰⁹. Un poste d'émissions pertinent qui est absent du reporting est celui des produits vendus. L'entreprise affirme que ce poste est très significatif en termes d'émissions mais considère qu'il est difficilement quantifiable.

Le document de référence 2014 précise la répartition des émissions de gaz à effet de serre uniquement pour le scope 1 et 2 entre les deux activités principales de l'entreprise : eau et déchets.

La filière déchets représente 76 % des émissions. Il s'agit majoritairement des émissions diffuses de méthane lors de la mise en décharge des déchets et des émissions de gaz à effet de serre issues de l'incinération.

La filière eau et assainissement représente 24 % des émissions. Elles proviennent essentiellement de la consommation électrique dans le traitement de l'eau.

Le document de référence ne contient pas d'informations sur des postes du scope 3.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

En octobre 2015 Suez Environnement a publié ses nouveaux objectifs climatiques¹¹⁰, qui prolongent et élargissent au périmètre monde les engagements précédemment pris dans sa feuille de route développement durable 2012-2016 sur le périmètre déchets Europe.

L'entreprise vise une réduction de 30 % des émissions de GES de ses activités scope 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2014, et ce à l'échelle de l'ensemble du groupe.

L'objectif sera principalement atteint par l'équipement de la totalité des sites de stockage de déchets de l'entreprise avec des systèmes de collecte, ainsi que par le traitement et la valorisation du biogaz.

La manière dont est présenté l'objectif dans le communiqué de presse peut amener à des malentendus car il emploie les

mots « émissions directes et indirectes » et « diminuer l’empreinte carbone du Groupe » pour parler du scope 1 et 2.

Le Groupe ne fixe pas d’objectif global sur la réduction des émissions associées à son scope 3, mais vise à « produire » 60 millions de tonnes d’équivalent CO₂ d’émissions évitées à ses clients – collectivités locales et industriels – entre 2014 et 2020, en s’appuyant notamment sur un renforcement de son offre de valorisation énergétique et matière des déchets. Même si la génération d’émissions évitées ne peut être en toute rigueur considérée comme une réduction des émissions associées au scope 3, il faut noter qu’une partie de ces émissions évitées permet de réduire le scope 3 du Groupe lorsque ces émissions évitées sont liées à l’utilisation de sous-produits de l’activité du Groupe (ex : valorisation des boues d’épuration en agriculture) ou aux produits et services vendus (ex : chauffage urbain par la chaleur fatale issue des incinérateurs, chauffage de l’eau chaude sanitaire par les consommateurs par du biogaz issu d’une station d’épuration en substitution de gaz naturel).

Un 3^e objectif vise l’augmentation de 10 % de la production d’énergies renouvelables d’ici 2020.

La présentation de ces objectifs est ingénieuse car les actions proposées permettent de faire d’une pierre deux coups et d’atteindre les 3 objectifs.

Emissions pertinentes

En 2015 les émissions des postes du scope 3 représentaient 70 % des émissions totales communiquées auprès du CDP.





L’utilisation des produits vendus (usage domestique de l’eau, production de déchets par les clients du Groupe, transport et utilisation des matières premières secondaires et de l’énergie générées par l’activité du Groupe), qui constitue la majeure partie du scope 3 est toutefois un domaine sur lequel le Groupe considère avoir peu de capacité de maîtrise opérationnelle¹¹¹.

Toutefois, l’accompagnement du groupe auprès de ses clients dans le domaine de la maîtrise de la consommation d’eau, de la diminution de la production des déchets, de la promotion des démarches d’économie circulaire, contribue à la fois à la diminution des émissions du scope 3 et à l’augmentation des émissions évitées chez ses clients.

L’engagement climatique phare adopté par l’entreprise ne concerne cependant que les scopes 1 et 2. Une politique cohérente avec une trajectoire climatique à 1,5°C nécessite une réflexion plus globale sur la réduction de la consommation d’eau chaude et la diminution de la production des déchets au delà de la question de la valorisation potentielle.

Suez a un rôle important à jouer par rapport à ces émissions qui se situent certes en dehors de son périmètre d’influence direct mais sur lesquelles il peut avoir un impact ce qui montre son engagement par rapport aux émissions évitées chez ses clients ■

Total

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste de l’utilisation des produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. • Non pour le Beges. 	Oui Un objectif de -15% des émissions du scope 1 et une diminution du brûlage du gaz correspondant à respectivement à 2 % et 0,8 % de l’ensemble des émissions déclarées en 2015.	Non
			

Résumé

La communication des émissions de gaz à effet de serre de Total à l’échelle du groupe via le CDP prenait en compte le poste du scope 3 le plus pertinent : celui des produits vendus. Le scope 3 est absent des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l’échelle de la France.

Total avait adopté un objectif de -15 % des émissions du scope 1 et une diminution du brûlage du gaz correspondant à respectivement 2 et 0,8 % de l’ensemble des émissions déclarées en 2015. Aucun objectif chiffré n’a été mis en place par rapport aux émissions du scope 3.

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Les émissions de deux postes du scope 3 ont été communiquées au CDP dans le cadre du classement international des entreprises en 2012 (données 2011) :

- transport de marchandises en aval ;
- utilisation des produits vendus.

Et un seul poste, celui de l’utilisation des produits vendus, en 2015 (données 2014).

A l’échelle du groupe dans le cadre du reporting auprès du CDP les émissions du scope 3 (pour les postes analysés) correspondaient à 92 % des émissions totales communiquées en 2011 et en 2014.

Dans le cadre du Bilan GES réglementaire en France, sur l'année de reporting 2011, les émissions d'aucun poste du scope 3 n'ont été communiquées.

Étant donné que l'entreprise comptabilise les émissions de certains postes du scope 3 à l'échelle du groupe, on peut s'interroger sur le fait que les émissions scope 3 soient absentes à l'échelle de la France. Total explique cela par le fait que son système de reporting est actuellement construit par ligne d'activité (« *business unit* »), dont le périmètre est mondial. Il n'est pas pertinent selon eux de disposer d'un découpage des émissions indirectes de Scope 3 par entité juridique. Un reporting à l'échelle d'un pays (par exemple la France) et *a fortiori* du SIREN ne paraît pas pertinent selon Total et ne représente à leur avis donc pas la bonne échelle pour mettre en place un plan d'action de réduction de gaz à effet de serre. Cependant, l'entreprise répond bien aux obligations de reporting de ses émissions directes concernant ses installations soumises au Système européen d'échanges de quotas d'émissions de CO₂ (EU ETS, scope 1) et ses ventes d'énergie dans le cadre des Certificats d'économies d'énergies (CEE). L'absence du scope 3 dans les Beges relève non pas de l'impossibilité technique de connaître ses émissions à l'échelle de la France, mais d'un choix délibéré de l'entreprise pour un autre périmètre de pertinence.

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Total s'était fixé comme objectif une réduction de 15 % de ses émissions de gaz à effet de serre du scope 1 entre 2008 et 2015. Cet objectif a été dépassé dès 2013, avec une réduction de 20 %. Ce résultat a été rendu possible par l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites ainsi qu'une réduction du brûlage continu des gaz associée à la production de pétrole. L'objectif de diviser par deux le brûlage du gaz sur ses sites entre 2005 et 2014 a permis de réduire de 5 MtCO₂e environ, soit plus de 10 % des émissions directes de Total pour l'année 2014 ou de 0,8 % de l'ensemble des émissions directes et indirectes.

À l'échelle du groupe, Total n'a adopté aucun objectif chiffré de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur le poste du scope 3 le plus important : l'utilisation des produits vendus.

Toutefois Total met en avant de vouloir labelliser davantage de produits « Ecosolutions¹¹² » permettant aux clients d'augmenter l'efficacité de l'usage des produits et ainsi, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

En 2014, les ventes des 70 produits et services (résines, solvants, bitumes, lubrifiants pour des machines agricoles, etc.) labellisés « Total Ecosolutions » ont permis, selon le groupe, d'éviter

111. Pour la prise en compte du scope 3 dans les Bilans GES du secteur des déchets, on se réfèrera aux recommandations du « protocole EpE » (www.epe-asso.org/protocole-de-quantification-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-liees-a-la-gestion-des-dechets-version-5-octobre-2013/), et pour le secteur de l'eau aux recommandations du Guide ASTEE/ADEME : www.astee.org/site/wp-content/uploads/2014/06/Guide_GES_fr_VF_2013.pdf

112. www.total.com/fr/societe-environnement/environnement/nos-solutions-eco-performantes/une-demarche-eco-performante

l'émission de 1,5 million de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles de près de 160 000 Européens. Mais cela ne représente que 3,4 % des émissions directes de Total déclarées au CDP en 2015 (ou 0,3 % de l'ensemble des émissions directes et indirectes).

Ces initiatives représentent une quantité très faible par rapport aux émissions totales du groupe.

Le seul autre dispositif mentionné dans le Document de référence 2014 ciblant le scope 3 des émissions de l'entreprise sont les Certificats d'économies d'énergie. Il y a un objectif chiffré de réduction en TWh cumac. Mais avec le dispositif des CEE, la question de la quantité de réduction de gaz à effet de serre réelle qui sera réduite se pose car les actions peuvent agir sur des types d'énergies moins carbonées que la moyenne des ventes de Total.

Pour la période d'engagement en cours (2015-2017), les obligations des fournisseurs d'énergie s'élèvent à 700 TWh cumac, soit plus du double de celles du triennat précédent. Les distributeurs de carburants devront accomplir 48 % de cet effort d'économie. Total voit donc son obligation multipliée par trois. Cette initiative, intéressante à l'échelle de la France pour financer des actions d'efficacité énergétique, ne permettent qu'une réduction limitée par rapport aux émissions totales du groupe.

Emissions pertinentes

Les émissions pertinentes à prendre en compte dans un plan d'action concernent bien les 3 scopes car les activités de Total englobent des sites très émetteurs comme des raffineries, etc. Au sein du scope 3, les émissions du poste « Utilisation des produits vendus » représentent 92 % des émissions totales de l'entreprise, directes et indirectes (ses clients et ses fournisseurs).

Engagements climat et impact potentiel sur l'empreinte carbone

L'engagement climatique principal de Total – qui a été respecté – de diviser par deux le brûlage du gaz sur ses sites entre 2005 et 2014 a permis de réduire de 5 MtCO₂e les émissions totales communiquées dans le cadre du CDP en 2014 par rapport à 2005.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que la période couverte par cet objectif a changé en cours de route, sans justification de ce changement. Jusqu'en 2008, les documents officiels de Total fixent cet objectif à l'horizon 2012. Puis, entre 2008 et 2009, il a été décidé de prolonger la période pour atteindre l'objectif de 2 ans, jusqu'en 2014.

Au-delà de l'interrogation sur l'année, cet engagement, qui a été présenté par Total pour figurer dans la liste des partenaires de l'Agenda des Solutions de la COP21, demeure faible en termes de baisse des émissions. Le présenter comme l'objectif climatique phare de l'entreprise suscite donc des interrogations.

Un autre engagement de l'entreprise, présenté par Total comme étant un « atout » dans la lutte contre les changements climatiques, est sa politique d'augmentation de la part du gaz, qui remplace le charbon dans sa production. Total s'est fixé comme objectif de faire passer cette part du gaz de 35 % en 2005 à plus de 50 % en 2014¹¹³.

Par ailleurs, Total est impliqué dans les gaz non conventionnels un peu partout dans le monde, de l'Argentine aux Etats-Unis, de la Chine à l'Australie, en passant par l'Algérie et le Royaume-Uni¹¹⁴. Le recours à la fracturation hydraulique entraîne des risques accrus de fissuration des puits de forage, avec pour résultat des fuites importantes dans l'atmosphère de méthane ce qui peut rendre l'impact carbone de ce gaz plus important que celui du charbon¹¹⁵.

Enfin, Total a équipé au moins une partie de ces raffineries (en France : Donges, Feyzin, Grandpuits, Le Mede) pour qu'ils





puissent désormais raffiner du pétrole extrait de sables bitumineux¹¹⁶ qui est particulièrement émetteur de gaz à effet de serre.

Patrick Pouyanné, le directeur général de Total explique « Oui, nous sommes les méchants, mais nous sommes aussi une partie de la solution ! Ce n'est pas tout noir ou tout blanc ».

Cependant le « gris » ne sauvera pas le climat de notre planète. Un inventaire de gaz à effet de serre doit servir à identifier les postes d'émissions les plus pertinents. Pour contribuer efficacement à l'Agenda des solutions, Total doit présenter un plan d'action en cohérence avec son inventaire qui propose des objectifs de réduction des émissions liées à l'utilisation des produits vendus (poste 18).

Le business model de toutes les entreprises énergétiques traditionnelles est mis en question. Les objectifs que Total doit présenter devraient aller largement au-delà d'une substitution du charbon par le gaz et une diminution du torchage ■

Veolia Environnement

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 1 à l'échelle du groupe et scope 3 (utilisation des produits vendus) à l'échelle du Beges.	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP, (cependant le scope 1 représente le poids carbone le plus important à l'échelle du groupe). • Oui pour le Beges, (le poste de l'utilisation des produits vendus représente 63% des émissions totales reportées en 2014). 	<p>Oui</p> <p>Améliorer la performance carbone des installations de combustion de 5 % entre 2011 et 2015 et atteindre un taux de captage du méthane des centres de stockage des déchets supérieur à 60 % sur l'ensemble des pays, à l'horizon 2020.</p>	Non
			

Résumé

La communication des émissions de gaz à effet de serre de Veolia Environnement à l'échelle du groupe via le CDP inclut 10 postes du scope 3. Cependant les émissions du scope 1 dépassent celles du scope 3 à l'échelle du groupe. Le scope 3 est également bien renseignée dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France mais uniquement pour l'activité Eau.

Veolia Environnement a adopté deux objectifs de réduction de gaz à effet de serre qui concernent les émissions des scopes 1 et 2 .

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Le reporting carbone de Veolia environnement intègre tant dans le CDP que le Beges des postes du scope 3 mais pas forcément les mêmes dans chacun des reporting.

Le reporting auprès du CDP en 2011 incluait 4 postes du scope 3 (déplacements professionnels, Achat de produits, Transport en amont et déplacements domicile-travail), mais les postes les plus pertinents restaient absents comme montre le reporting de 2014.

Par rapport à 2011, où les émissions du scope 3 représentaient seulement 2 % des émissions globales, ce pourcentage est passé à 25 % en 2014. Les émissions des postes du scope 3 prises en compte par le reporting ont été multipliées par 13. 10 catégories du scope 3 ont été communiquées en 2014 dont les plus importantes étaient, derrière la consommation d'énergie non prise en compte dans les scope 1 et 2 (à elle seule 73 % des émissions déclarées pour le scope 3) : l'achat de produits, les déchets et l'utilisation des produits vendus.

Cette augmentation du poids du scope 3 dans les reporting à l'échelle du groupe se retrouve également même dans une moindre mesure à l'échelle de l'activité France au sein des Beges¹¹⁷.

En 2011 le scope 3 représentait 43,2 %, il est passé à 82 % en 2014.

En 2011 le poste du scope 3 qui pesait le plus lourd était celui des déchets, suivi par le poste « autres », tandis qu'en 2014 le poste le plus significatif était celui de l'utilisation des produits vendus, avec 76 % des émissions du scope 3.

Pour les deux années, aucune des filiales déchets n'a communiqué ses émissions des postes du scope 3 contrairement à la totalité des filiales eau.

Aucun Beges concernant l'activité « énergie » n'est accessible sur le site de Veolia.

Selon l'entreprise, le reporting du scope 3 dans le cadre des Beges était guidé plutôt par l'accessibilité des données au périmètre du reporting (Siren) que par un souci d'exhaustivité. En effet, l'amélioration de la notation extra-financière de Veolia est un enjeu corporate à l'échelle du groupe. La réponse au CDP entre donc dans la stratégie de transparence vis-à-vis des investisseurs et est donc considérée comme politiquement importante. La réponse au Bilan GES par contre est une obligation réglementaire qui repose sur certaines sociétés du groupe en France. Elle est jugée sans aucune utilité par le groupe, puisque le SIREN n'est pas une entité de décision stratégique. D'une manière générale, la consolidation au niveau SIREN est considérée compliquée par l'entreprise. Elle ne correspond pas à l'organisation du reporting technique et environnemental, lequel est décliné selon l'organisation sectorielle et managériale et non financière ou légale, et ne correspond pas non plus aux méthodes du reporting achat.

Par exemple les contrats cadres concernant les achats sont centralisés et c'est donc au niveau du groupe qu'il faut s'interroger en premier lieu sur les actions à mettre en place sur la chaîne des valeurs en amont, et non au niveau du SIREN.

Même un reporting à l'échelle de l'activité France nécessiterait un redécoupage des données scope 3.

Dans le document de référence 2014¹¹⁸ les seules émissions mentionnées sont celles des scopes 1 et 2.

Emissions pertinentes

Les postes d'émissions pertinentes varient entre le reporting à l'échelle du groupe et celle des Beges. A l'échelle du groupe, les scope 1 représente le poste le plus significatif (58 % des émissions totales en 2014), tandis que dans le Beges de 2014, le scope 3 a une place prépondérante avec 82 % des émissions totales (dont le poste « Utilisation des produits vendus » qui concentre à lui seul 76 % des émissions totales).

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

Veolia a mis en place des objectifs climat à l'échelle du groupe qui concernent uniquement les scopes 1 et 2 : améliorer la performance carbone des installations de combustion de 5 % entre 2011 et 2015 (en tCO₂/MWh thermique) et atteindre un taux de captage du méthane des centres de stockage des déchets supérieur à 60 % sur l'ensemble des pays, à l'horizon 2020. Le méthane représentait 28 % des émissions scope 1 en 2014. Comme le taux de captage était déjà à 56 % en 2014, les réductions supplémentaires d'ici 2020 par rapport à cet objectif seront minimales¹¹⁹.

La définition des objectifs « développement durable » de Veolia courent sur la période 2015-2020 et non 2016-2018. Une déclinaison opérationnelle de ces objectifs sur la période 2016-2018 sera communiquée lors du reporting extra financier de l'exercice 2015.

Le seul poste du scope 3 sur lequel Veolia agit spécifiquement est celui des déplacements professionnels, mais par souci économique et sans avoir mis en place d'objectifs de réduction des émissions ■

¹¹³. Toutefois, le gaz est loin d'être une énergie décarbonée. Miser sur le gaz ne permet pas de sortir l'Europe de sa dépendance envers les énergies fossiles et mobilise les investissements qui pourraient profiter à la production délocalisée d'énergies renouvelables locales et à l'efficacité énergétique. Certes un kWh électrique produit à partir du gaz émet moins qu'un kWh charbon mais l'obligation de laisser 80 % des ressources fossiles connues sous la terre pour rester sur une trajectoire climatique compatible avec les 2° C concerne aussi le gaz





¹¹⁴. www.prix-pinocchio.org/2015/11/25/total-plein-gaz-contre-le-climat/
¹¹⁵. www.global-chance.org/IMG/pdf/bdussusgazdeschiste_afd-dtn142.pdf
¹¹⁶. www.transportenvironment.org/sites/te/files/iframe_transportenvironment.html

¹¹⁷. www.veolia.fr/bilan-des-emissions-de-gaz-effet-de-serre

¹¹⁸. www.finance.veolia.com/docs/BAT-DDR-Veolia-2014.pdf

¹¹⁹. Pages 80 et 82 : www.finance.veolia.com/docs/BAT-DDR-Veolia-2014.pdf

Vinci

Les scopes les plus pertinents	Reporting des émissions les plus pertinentes du scope 3	Objectifs climat	Objectifs climat scope 3
Scope 3 le poste de l'utilisation de produits vendus	<ul style="list-style-type: none"> • Oui pour le CDP. En 2014 les deux postes les plus significatifs ont été couverts par le reporting, celui de l'utilisation de produits vendus et celui des produits achetés • Non pour le Beges. 	Oui À l'échelle du groupe -30 % en 2020 par rapport à 2009 pour les scope 1 et 2.	Non Il y a des actions sur le poste de l'utilisation des produits vendus et des produits achetés mais pas un objectif précis.
			

Résumé

Les émissions de gaz à effet de serre de Vinci communiquées à l'échelle du groupe via le CDP incluent le poste le plus pertinent du scope 3 celui de l'utilisation des produits vendus. Par contre le scope 3 est complètement absent des émissions reportées dans le cadre des Bilans de gaz à effet de serre réglementaire à l'échelle de la France.

L'entreprise a adopté un objectif de réduction uniquement sur les émissions des scopes 1 et 2 ; à périmètre constant (donc pas d'engagement de réduction en terme de valeur absolue).

Reporting carbone « scope 3 » CDP & Beges

Vinci a communiqué au CDP en 2011 un seul poste du scope 3, celui de l'utilisation des produits vendus qui représente effectivement le poste ayant le poids carbone le plus important. En 2014 l'entreprise a élargi son reporting à d'autres postes, notamment celui des produits achetés qui représente le deuxième poste le plus significatif (achat de produits pour la construction d'infrastructures, bâtiments etc.), mais aussi les postes suivants : déplacements professionnels, déchets, transport en amont et immobilisations.

Cependant le poste de l'utilisation des produits vendus est le plus significatif en termes d'émissions car il concerne l'utilisation des infrastructures (autoroutes, aéroports etc.).

Pour ces deux années, les émissions scope 3 représentaient 85 % des émissions communiquées.

Le scope 3 est absent du reporting Beges à l'échelle de la France pour 2011 et 2014.

Comme 32 filiales françaises de Vincil sont concernées par l'article 75 de la loi Grenelle II, l'entreprise a fait le choix de se concentrer sur les périmètres réglementaires – scope 1 et 2.

Emissions pertinentes

Dans le reporting à l'échelle du groupe le poste le plus pertinent (celui de l'utilisation des produits vendus) est présent pour les années 2011 et 2014. En 2014 également, le 2^e poste le plus important (celui des produits achetés) est intégré dans le reporting.

Pourtant la méthodologie pour quantifier les émissions du transport aérien ne prend en compte qu'une partie des émissions, celles dues au décollage et l'atterrissage en dessous de 950 m (la norme LTO « Landing and take off »). Cette méthode est utilisée pour les polluants atmosphériques mais elle est totalement inadaptée pour les gaz à effet de serre. Elle conduit à négliger plus de 90 % des émissions !

Scope 3 : objectifs || mesures || résultats

En 2012 Vinci¹²⁰ s'est fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2020 par rapport à 2009. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ scopes 1 et 2 du Groupe à activité constante. Il y a des filiales de Vinci qui se sont fixées des objectifs propres comme Eurovia qui vise une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO₂ dans le cadre de sa politique 2012-2015.

L'entreprise fait également des efforts pour réduire les émissions de ses clients dans les activités de concessions, lesquels comptabilisent leurs émissions scope 3 sans qu'il y ait d'objectif spécifique formulé sur ce poste.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI développe des outils spécifiques et réalise des études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (scopes 1 + 2 + 3) via des analyses de cycle de vie par exemple. Cette démarche permet notamment de diminuer le poids du poste des produits achetés. Par contre il n'y a pas d'objectif spécifique pour ce poste, ou plus généralement pour la phase de la conception et construction des produits.

Toutefois l'entreprise affirme que les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux. En effet, plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute sont dues à leur utilisation.

Ainsi les émissions scope 3 de Vinci autoroutes représentaient, en 2014, 350 fois les émissions scope 1 et 2.

Vinci explique qu'entre 2013 et 2014, les émissions des clients de VINCI Autoroutes progressent moins vite que l'augmentation du trafic. En 2014, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 50 947 tonnes de CO₂, donc 0,4 % des émissions du scope 3... Malgré cette amélioration à la marge, les émissions scope 3 entre 2013 et 2014 continuent à augmenter.

Vinci des activités en contradiction et en cohérence avec la transition énergétique

Le groupe Vinci fait, via ses activités, à la fois partie des entreprises qui freinent voire bloquent la transition (via les activités autoroutières et les produits aéroportuaires notamment le projet de Notre Dames de Landes) mais est également porteur de solutions au changement climatique : par exemple la construction de bâtiments à faible consommation d'énergie (à la fois au niveau des matériaux et l'utilisation) et la construction d'infrastructures ferroviaires et fluviales.

Pour rendre l'activité de Vinci plus cohérent avec une trajectoire climatique en dessous de 2° C voire 1,5° C pour notre planète, l'entreprise devrait s'orienter stratégiquement – en anticipant notamment une taxation carbone de plus en plus forte – vers ses opérations plus en accord avec les principes de la transition énergétique.

Par ailleurs selon l'Union des aéroports français, il y a déjà 170 aéroports en France concentrant 99 % du trafic. Un nombre important par rapport à nos voisins. La France compte un aéroport pour 358 000 habitants, c'est trois fois plus qu'au Royaume-Uni, six fois plus qu'en Italie et douze fois plus qu'en Allemagne¹²¹.

120. <http://publi.vinci.com/vinci/vinci-rapport-annuel-2014.pdf>

121. Rapport de l'Assemblée nationale (2014) « Rapport du groupe de travail Compétitivité du transport aérien français » ; présidé par Bruno Le Roux www.fnam.fr/uploads/default/files/d12725bd2ac566dcf22aa0f781b9d4b4.pdf

Les objectifs climatiques des entreprises

<p>Air France KLM</p> <p>Objectifs Air France KLM s'aligne sur l'objectif de l'IATA d'atteindre en 2050 une réduction des émissions de CO₂ de 50 % par rapport au niveau de 2005. Cet objectif climat de long terme ne concerne que le scope 1. Contrairement à l'objectif les émissions ont augmenté de 14 % entre 2005 et 2014. Aucun objectif spécifique sur les postes du scope 3 n'a été défini. Depuis 2014 l'entreprise s'engage dans la Charte Paris Action Climat à réduire les émissions de CO₂ par passager de 20 % entre 2011 et 2020. En 2014 une réduction de 6,3 % par rapport la valeur de référence (95g CO₂/passager) a été atteint. Cet objectif ne précise pas le périmètre mais ne concerne probablement que le scope 1.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	X			<p>Crédit Agricole</p> <p>Objectifs Le Crédit agricole a adopté un objectif de -10 % des gaz à effet de serre sur le périmètre du Bilan carbone en 2018 par rapport à 2015. L'objectif concerne le siège et l'ensemble de filiales du Groupe en France. Cet objectif inclut les émissions des 8 postes du scope 3 mais malheureusement pas le poste le plus pertinent celui des « investissements » qui est jusqu'ici absent du reporting carbone.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres		X	
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
X													
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
	X												
<p>Alstom Transport</p> <p>Objectifs Alstom Transport n'a mis en place aucun objectif de réduction de ses émissions mais se concentre sur des objectifs d'efficacité énergétique. En septembre 2015 l'entreprise annoncé de réduire la consommation d'énergie de ses solutions de transport de 20 % en 2020 (par rapport au niveau de 2014) et l'intensité énergétique de ses propres opérations (usines, bureaux, etc.) de 10 %. Par ailleurs Alstom soutient l'objectif du transport ferroviaire, présentés en septembre 2014 par l'Union internationale des chemins de fer (UIC) de réduire la consommation d'énergie finale des opérations ferroviaires de 50 % en 2030 et de 60 % en 2050, par rapport à une base de référence de 1990.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres			X	<p>Danone</p> <p>Objectifs Danone s'est fixé un double engagement sur des périmètres différents : 1. l'entreprise souhaite réduire son intensité carbone par produit (en g eqCO₂/kg) sur son périmètre de responsabilité directe (Scope 1, 2 et certains postes du scope 3 hors achat de produits agricoles) de -50 % par kilo de produit entre 2008 et 2020. 2. Danone vise à réduire de 50 % en intensité ses émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030 (également en g eqCO₂/kg). Elle s'engage également de réduire ses émissions en valeur absolue avant 2025.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres		X	
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
		X											
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
	X												
<p>BNP Paribas</p> <p>Objectifs L'objectif du Groupe est de réduire de 10 % les émissions de GES/collaborateur en 2015 par rapport à 2012 : c'est-à-dire passer de 3,21 à 2,89 tonnes équivalentes de CO₂/collaborateur d'ici à 2015. Cet objectif a été prolongé à 2020 pour une réduction de 25 %. Il n'ya pas d'objectif en valeur absolu. Aucun objectif chiffré de réduction n'a été défini pour le poste le plus significatif du scope 3 celui des émissions financées.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres		X		<p>EDF</p> <p>Objectifs Pour ses activités en France EDF a mis en place des objectifs climat à la fois en valeur relative et absolue : • l'objectif relatif : diviser par deux, entre 1990 et 2020, les émissions directes spécifiques de son parc, pour atteindre le chiffre de 30 g de CO₂/kWh en métropole (objectif atteint et même largement dépassé en 2014) ; • l'objectif en valeur absolu : réduire de 30 % sur la même période le volume global de ses émissions directes (sans calcul à périmètre constant car les activités d'EDF sont relativement stables et prévisibles par rapport à d'autres entreprises). A l'échelle du groupe le seul objectif climatique d'Edf est de maintenir les émissions directes de CO₂ du groupe dans la limite de 150 g/kWh. En 2012, 13 et 14 les émissions se situaient largement en dessous de ce plafond (102 g CO₂/kWh en 2014).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	X		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
	X												
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
X													
<p>Cap Gemini</p> <p>Objectifs Le 27 septembre 2015, Capgemini a publié des nouvelles engagements : l'entreprise s'engage à réduire ses émissions teqCO₂, scope 1 à 3 en France de 20 % en 2020 par rapport à 2012. Le périmètre de l'engagement ne concerne qu'une partie des émissions reportées dans le cadre de son Bilan de gaz à effet de serre règlementaire. Pour cela 20 % par rapport à 33360 teqCO₂ (chiffre mentionné dans le communiqué et le document de référence) donne une réduction de seulement 6672 teqCO₂ entre 2012 et 2020 – correspondant à 6 % des émissions totales de l'entreprise en France reportées pour l'année 2013 dans le cadre du Bilan carbone.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres		X		<p>Engie</p> <p>Objectifs Engie s'est fixé un objectif de réduction du taux d'émissions spécifiques de CO₂éq de 10 % entre 2012 et 2020 uniquement sur le Scope 1.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	X		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
	X												
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
X													
<p>Carrefour</p> <p>Objectifs Le Groupe Carrefour s'est fixé l'objectif de diminuer de 40 % ses émissions de eqCO₂ d'ici à 2025 par rapport à 2010 (objectif à périmètre constant) et de -70 % en 2050. Cet objectif couvre les scopes 1-3 (uniquement le poste des transports en aval pour le scope 3) mais les postes les plus significatifs du scope 3 ceux des produits achetées et l'utilisation des produits vendus ne sont pas pris en compte ni dans le reporting ni dans l'objectif de réduction.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres		X		<p>Lafarge</p> <p>Objectifs Lafarge s'est engagé à réduire les émissions industrielles de CO₂ de 33 % par tonne de ciment en 2020 par rapport à 1990. Il s'agit d'un objectif uniquement sur le scope 1 qui représente toutefois le poste des émissions le plus significatif de cette entreprise.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scope 1, 2</th> <th>Scope 1, 2 et 3</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	X		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
	X												
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres											
X													

L'Oréal			Société Générale		
Objectifs L'Oréal a publié en 2014 un nouvel objectif de réduction de -60 % en 2020 par rapport à 2005 en valeur absolue mais seulement sur les scopes 1 et 2.			Objectifs Le 18 novembre la Société générale s'est engagé à l'échelle du groupe de réduire de 20% son empreinte carbone par « occupant » entre 2014 et 2020. Le document de référence 2014 affiche une réduction des émissions par « occupant » de 5% entre 2012 et 2014 mais une augmentation de 1% en valeur absolue. Cette différence s'explique par une augmentation de 6% du nombre d'occupants de sur cette période. Il y a cinq postes du scope 3 qui sont concernés par l'objectif de réduction : Achats de produits et services, Déplacements professionnels, Activités liées au fuel et à l'énergie, Déplacements domicile travail des employés, et Transport et distribution en aval. Le poste le plus pertinent celui des investissements est absent du reporting carbone CDP et Beges. L'entreprise a effectué une analyse de ce poste en utilisant le guide sectoriel ORSE/ABC/Ademe mais n'és pas convaincue par le résultat qui n'a par ailleurs pas été publié.		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres
X				X	
Pernod Ricard			Suez Environnement		
Objectifs Pour la période 2009/2010 à 2019/2020, le Groupe s'est fixé comme objectif une réduction de 30 % des émissions de CO ₂ de Scopes 1 et 2 des sites de production. Cet objectif s'exprime en émissions par unité produite. Deux observations : pour atteindre l'objectif de -30% en 2019/20 le chemin à faire est relativement peu ambitieux (-4 %) même si on peut s'imaginer que le potentiel des réductions faciles a déjà été exploitée et l'objectif ne concerne pas le Scope 3 qui représente entre 83 et 88 % des émissions recensées.			Objectifs Le premier octobre 2015 Suez Environnement a publié ses nouveaux engagements climatiques. L'entreprise vise à l'échelle du groupe une réduction de 30 % des émissions de GES de ses activités scope 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2014.		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres
X				X	
Renault			Total		
Objectifs Renault s'est fixé comme objectif de réduire l'empreinte carbone de -3 % par an et par véhicule entre 2010 et 2016 sur l'ensemble des émissions scope 1-3 (analyse de cycle de vie par modèle).			Objectifs L'engagement de Total (qui a été respecté) de diviser par deux le brûlage du gaz sur les sites opérés entre 2005 et 2014 a permis en 2014 de réduire les émissions totales de Total communiquées dans le cadre du CDP de 1,5 Mt CO ₂ ou de 0,003 % des émissions en 2005.		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres
X				X	
Sanofi			Veolia		
Objectifs A l'échelle du groupe, Sanofi s'est engagé sur un objectif de réduction de 20 % ses émissions de CO ₂ (scope 1 et 2) entre 2010 et 2020. À la fin de 2014, Sanofi avait réduit ses émissions de 15 %. Il s'agit d'un objectif de réduction à périmètre constant pour effacer l'effet d'une augmentation ou d'une baisse de l'activité de l'entreprise. En valeur absolue les émissions de CO ₂ de Sanofi ont baissé de 23 % entre ces deux années.			Objectifs Veolia a mis en place des objectifs qui concernent uniquement les scopes 1 et 2 : améliorer la performance carbone des installations de combustion de 5 % de 2011 à 2015 et atteindre un taux de captage du méthane des centres de stockage des déchets supérieur à 60 % sur l'ensemble des pays, à l'horizon 2020.		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres
X				X	
Schneider Electric			Vinci		
Objectifs Schneider Electric a mis en place un objectif de -10 % entre 2014 et 2017 sur un poste spécifique du scope 3 celui des transport (amont et aval) payés par l'entreprise. Les autres objectifs « climat » ne concernent que les scope 1 et 2 : Ne plus utiliser le gaz SF ₆ dans les produits Schneider Electric en 2025 et réduire l'intensité énergétique de -3,5 % par an.			Objectifs Vinci s'est engagé à réduire son intensité carbone (en teq CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires) de 30 % entre 2009 et 2029 sur le scope 1 et 2 uniquement. L'entreprise met en place des actions sur des postes du scope 3 met n'a formulé aucun objectif spécifique.		
Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres	Scope 1, 2	Scope 1, 2 et 3	Autres
	X			X	

Reporting carbone des entreprises || CDP & Beges

CDP 2014 – en teqCO₂

Entreprise	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Déplacements professionnels	Biens et services achetés	Déchets générés	Activités liées au fuel et à l'énergie
Air France KLM	30 254 523	27 655 711	68 075	2 530 737	65	555 766	0	1 337 263
Alstom	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
BNP Paribas	547 231	60 450	350 400	136 381	136 381	0	0	0
Cap Gemini	333 902	8 250	145 772	179 880	172 952	0	601	3 789
Carrefour	3 581 800	1 629 800	1 643 400	308 600	0	0	0	0
Crédit Agricole	61 687	9 573	35 887	16 227	16 227	0	0	0
Danone	19 309 657	561 353	860 404	17 887 900	0	13 680 000	0	0
EDF	129 361 112	65 389 122	200 193	63 771 797	61 379	2 968 847	54 750	22 314 555
Engie	339 823 803	131 154 736	4 927 369	203 741 698	0	0	0	17 626 102
L'Oréal	8 172 319	58 453	124 893	7 988 973	294 825	1 667 000	48 498	32 864
Lafarge	104 357 133	93 291 277	8 441 629	2 624 227	112 678	0	0	0
Pernod Ricard	2 805 235	273 314	69 943	2 461 978	106 385	1 617 427	256	82 317
Renault	81 095 139	597 018	609 387	79 888 734	55 905	12 968 133	841 469	140 132
Sanofi	2 792 584	607 807	592 548	1 592 229	104 398	449 179	162 079	236 569
Schneider Electric	17 056 166	84 053	337 126	16 634 987	195 000	5 700 000	55 000	90 000
Société Générale	339 325	32 483	205 699	101 143	62 734	29 459	0	4 045
Suez Environnement	26 292 819	6 073 654	1 675 395	18 543 770	3 153	5 695 541	355 513	77 631
Total	598 400 000	44 300 000	4 100 000	550 000 000	0	0	0	0
Veolia Environnement	44 919 458	26 224 550	7 660 510	11 034 398	22 759	929 903	612 626	8 029 011
Vinci	15 949 390	2 117 037	274 731	13 557 622	4 783	240 824	31 292	0
Total	1 425 453 283							

- Entreprises pour lesquelles les scopes 1 et 2 représentent les émissions les plus importantes
- Entreprises pour lesquelles le scope 3 représentent les émissions les plus importantes
- Emissions les plus pertinentes du scope 3 - pris en compte
- Emissions les plus pertinentes du scope 3 - non pris en compte
- Les données n'ont pas été communiquées (sans reporting)

Déplacements domicile travail des employés	Transport et distribution en amont	Transport et distribution en aval	Utilisation des produits vendus	Immobilisations de biens	Traitement de fin de vie des produits vendus	Leasing amont	Investissement	Transport des clients et visiteurs
176 624	453 452	inclut dans transport amont	0	7 567	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	308 600	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	3 040 000	0	0	380 000	0	0	0
100 674	62 543	4 333	36 662 765	1 541 951	0	0	0	0
0	0	0	186 115 596	0	0	0	0	0
110 877	124 742	230 969	4 883 526	91 701	335 868	0	109 831	0
0	0	2 511 549	0	0	0	0	0	0
20 400	377 038	81 244	0	173 283	3 628	0	0	0
45 588	634 709	336 342	59 939 278	2 338 859	2 289 077	0	0	0
84 034	54 992	45 990	99 164	223 016	123 524	0	0	0
220 000	140 000	494 987	5 000 000	140 000	4 600 000	0	0	0
485	0	4 420	0	0	0	0	0	0
46 785	766 070	124 097	15 817 033	77 631	0	0	174 858	0
0	0	0	550 000 000	0	0	0	0	0
88 028	61 065	642 061	1 161 512	100 059	0	0	0	0
0	24 000	0	13 248 823	7 900	0	0	0	0

Reporting carbone des entreprises || CDP & Beges

CDP 2011 – en teqCO₂

Entreprise	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Déplacements professionnels	Biens et services achetés	Déchets générés	Activités liées au fuel et à l'énergie
Air France KLM	28 509 464	28 283 493	95 471	130 500	0	0	0	0
Alstom	763 368	286 345	341 345	135 678	135 678	0	0	0
BNP Paribas	673 543	82 995	422 049	168 499	168 499	0	0	0
Cap Gemini	281 037	3 062	119 558	158 417	157 709	0	708	0
Carrefour	4 238 000	1 978 000	1 871 000	389 000	0	0	0	0
Crédit Agricole	45 448	7 385	38 063	sr	sr	sr	sr	sr
Danone	16 607 177	495 998	811 259	15 299 920	0	12 355 914	0	0
EDF	84 805 982	70 935 790	81 172	13 789 020	68 342	2 137 432	27 527	7 864 530
Engie	312 939 650	156 899 254	3 357 343	152 683 053	0	0	0	22 393 053
L'Oréal	519 567	71 012	121 627	326 928	0	0	0	0
Lafarge	115 922 136	98 555 320	8 698 040	8 668 776	72 755	4 478 726	0	0
Pernod Ricard	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
Renault	83 639 009	606 927	584 082	82 448 000	89 000	13 586 000	0	117 000
Sanofi	1 661 199	756 642	799 828	104 729	20 129	0	0	0
Schneider Electric	1 652 732	122 688	360 044	1 170 000	190 000	0	60 000	0
Société Générale	265 988	31 630	160 060	74 298	59 468	14 830	0	0
Suez Environnement	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
Total	658 900 000	46 300 000	5 500 000	607 100 000	0	0	0	0
Veolia	46 016 700	38 571 620	6 607 080	838 000	225 000	220 000	0	0
Vinci	15 335 808	2 068 019	234 440	13 033 349	0	0	0	0
Total	1 372 776 808							

- Entreprises pour lesquelles les scopes 1 et 2 représentent les émissions les plus importantes
- Entreprises pour lesquelles le scope 3 représentent les émissions les plus importantes
- Emissions les plus pertinentes du scope 3 - pris en compte
- Emissions les plus pertinente du scope 3 - non pris en compte
- Les données n'ont pas été communiquées (sans reporting)

Déplacements domicile travail des employés	Transport et distribution en amont	Transport et distribution en aval	Utilisation des produits vendus	Immobilisations de biens	Traitement de fin de vie des produits vendus	Leasing amont	Investissement	Transport des clients et visiteurs
130 500	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	389 000	0	0	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	0	1 829 612	942 394	0	172 000	0	0	0
92 642	0	8 793	2 306 813	1 213 212	0	64 911	0	0
0	0	0	1 302 900 000	0	0	0	0	0
0	0	326 928	0	0	0	0	0	0
0	2 185 215	1 932 080	0	0	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
124 000	471 000	462 000	65 183 000	0	2 416 000	0	0	0
0	0	84 600	0	0	0	0	0	0
0	920 000	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	0	7 100 000	600 000 000	0	0	0	0	0
366 000	27 000	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	13 033 349	0	0	0	0	0

Reporting carbone des entreprises || CDP & Beges

Beges 2011 – en teqCO₂

Entreprise	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Déplacements professionnels	Biens et services achetés	Déchets générés	Activités liées au fuel et à l'énergie
Air France KLM	15 934 539	14 762 286	39 699	1 132 554		623 068	0	0
Alstom	97 187	89 016	8 171	sr	sr	sr	sr	sr
BNP Paribas	59 046	15 565	24 656	18 825	18 825	0	0	0
Cap Gemini	110 618	3 702	6 705	100 211	34 593	31 194	217	0
Carrefour	212 467	172 534	39 933	sr	sr	sr	sr	sr
Crédit Agricole	39 418	1 721	1 749	35 948	6 663	17 422	119	2 476
Danone	406	62	344	sr	sr	sr	sr	sr
EDF	28 356	14 800	56	13 500	65	619	31	9 108
Engie	29 063 836	28 921 756	142 080	sr		sr	sr	sr
L'Oréal	10 787	7 758	3 029	sr	sr	sr	sr	sr
Lafarge	4 505 304	4 468 557	36 747	sr	sr	sr	sr	sr
Pernod Ricard	12 949	8 031	4 918	sr	sr	sr	sr	sr
Renault	299 161	254 833	44 327	sr	sr	sr	sr	sr
Sanofi	357 448	263 328	94 120	sr	sr	sr	sr	sr
Schneider Electric	36 727	27 676	9 051	sr	sr	sr	sr	sr
Société Générale	67 690	23 362	26 379	17 949	59 468	14 830	0	0
Suez Environnement	70 317 275	44 333	69 949 159	323 783	653	128 818	11 241	28 432
Total	8 242 987	8 056 685	186 302	sr	sr	sr	sr	sr
Veolia	1 206 287	351 681	330 201	524 405	59 608	25 489	200 878	65 028
Vinci	13 116	12 873	243	sr	sr	sr	sr	sr
Total	129 409 317							

- Entreprises pour lesquelles les scopes 1 et 2 représentent les émissions les plus importantes
- Entreprises pour lesquelles le scope 3 représentent les émissions les plus importantes
- Emissions les plus pertinentes du scope 3 - pris en compte
- Emissions les plus pertinente du scope 3 - non pris en compte
- Les données n'ont pas été communiquées (sans reporting)

Déplacements domicile travail des employés	Transport et distribution en amont	Transport et distribution en aval	Utilisation des produits vendus	Immobilisations de biens	Traitement de fin de vie des produits vendus	Leasing amont	Investissement	Transport des clients et visiteurs
136584	0	0	0	55053	0	0	0	314598
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	0	0	0	0	0	0	0	0
24640	0	0	0	9567	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
2277	24	0	0	8788	0	0		349
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
82	0	9	2307	1213	0	70	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	0	0	0	0	0	0	0	0
9741	3572	2291	0	5217	38227	15966	41282	655
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr
0	146	0	0	15522	0	0	0	0
sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr	sr



Réseau Action Climat-France
Mundo-m,
47 avenue Pasteur,
93100 Montreuil,
France
Tel : 01 48 58 83 92
@ : infos@rac-f.org
www.rac-f.org
Tw : @RACFrance
Facebook :
www.facebook.com/ReseauActionClimat

RAC-F Réseau Action Climat-France

est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques, regroupant 16 associations nationales de défense de l'environnement, de solidarité internationale, d'usagers des transports et d'alternatives énergétiques. Le RAC-F est le représentant français du Climate Action Network (CAN) fort de 900 associations membres dans le monde.

Les missions du RAC sont :

- Informer sur les changements climatiques et ses enjeux.
- Suivre les engagements et les actions de l'État et des collectivités locales en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques.
- Dénoncer les lobbies et les États qui ralentissent ou affaiblissent l'action internationale.
- Proposer des politiques publiques cohérentes avec les engagements internationaux de la France.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques.

Les opinions et les avis qui y sont exprimés sont uniquement ceux du RAC-F. Ils n'engagent ni la responsabilité ni la position de ces partenaires.



ALOFA TIVALLU
pour la solidarité



fnaut



GREENPEACE



Oxfam
France

